



Version du 23/12/2010



PLAN d' ACTIONS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



A LA REUNION : « Agir pour lire, lire pour agir »



2011-2015



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Première partie

CADRE DE REFERENCE

1-OBJECTIFS DU PLAN

2-PRINCIPES DU PLAN

3-LES PUBLICS PRIORITAIRES

4-LES AXES D'INTERVENTIONS

5-ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

6-LES ACTIONS

6.1 APPEL D'OFFRES

6.2 REPERAGE

7-SUIVI ET EVALUATION

7.1 EVALUATION DES ACTIONS

7.2 EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

7.3 APPUI TECHNIQUE DE LA MISSION REGIONALE DE L'ANLCI EN LIAISON AVEC LE CARIF-OREF REUNION

8-INDICATEURS

8.1 INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTATS

8.2 INDICATEURS DE BILAN

Deuxième partie

1- FICHES ACTIONS/PROJETS DES PARTENAIRES/SIGNATAIRES

A) Partenaires/signataires publics

1 – 1. Axe Prévention

1 – 1.1 Education nationale

1 – 1.2 CAF

1 – 1.3 Conseil Général

1 – 1.4 Fiche La Poste : Sensibilisation et Repérage

1 – 2. Axe Lutte

1 – 2.1 Action de l'Etat (DTEFP/DIECCTE)

1 – 2.2 Action de la Région Réunion

- 1 – 2.3 Action de la CAF
- 1 – 2.4 Action du Pôle Emploi
- 1 – 2.5 Action de l'Agence d'Insertion
- 1 – 2.6 Fiche projet de l'Université de la Réunion

B) Partenaires/signataires privés/publics

- 1 – 3. Action des OPCA
 - 1 – 3.1 Fiche action AGEFOS-PME
 - 1 – 3.2 Fiche action ARFOBAT
 - 1 – 3.3 Fiche action OPCALIA
- 1 – 4 Fiche projet du CNFPT

2 - FICHES PROJETS ISSUES DES ATELIERS DES EGILL

2 – 1 Axe Prévention

- 2 – 1.1 Fiche P1- *Ecole, partenariat et travail en réseau.*
- 2 – 1.2 Fiche P2 - *Relation Ecole/Parents*
- 2 – 1.3 Fiche P3 - *La diffusion de la lecture hors de l'école*
- 2 – 1.4 Fiche P4 - *Petite enfance et école maternelle*

2 – 2 Axe Lutte

- 2 – 2.1 Fiche L1 - *Milieu carcéral : Les fondamentaux*
- 2 – 2.1 Fiche L1 bis - *Milieu carcéral : Les bibliothèques*
- 2 – 2.2 Fiche L2 - *L'apprentissage*
- 2 – 2.3 Fiche L3 - *Formation des Salariés d'entreprise*
- 2 – 2.4 Fiche L4 - *Repérage, Orientation et Motivation*
- 2 – 2.5 Fiche L5 - *Formation des Demandeurs d'Emploi*

2 – 3 Axe transversal

- 2 – 3.1 Fiche T1 – *Communication*

2 – 4 Fiche CARIF-OREF : MAPLCI (Mission régionale ANLCI/CIRILLE)

2 – 5 Fiche projet ANLCI (Représentée par le Chargé de mission régionale)

Annexe

Proposition de Tableau de bord

INTRODUCTION

Le présent **plan d'action 2011-2015** de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme à La Réunion, est la déclinaison opérationnelle de la **Charte de partenariat** signée le 18 novembre 2010.

Autant la charte est un document **stratégique** et politique inscrivant, dans le « marbre », car officialisant, de manière lisible et pérenne, les **priorités partagées** par l'ensemble des partenaires-signataires ; autant le plan est un document technique, délibérément « **ouvert** ».

En effet, ce plan se décline en deux grandes parties :

- La première constitue le **noyau dur** du plan et fixe :
 - o les objectifs, les principes, les publics prioritaires, les axes d'intervention, les engagements des partenaires, les actions (avec un zoom particulier sur les appels d'offres et le repérage) ; le suivi et l'évaluation ainsi que les indicateurs de résultats.
 - o A ce propos, il convient de signaler qu'un groupe de travail *ad hoc* se penchera, dès début 2011, sur l'élaboration d'un tableau de bord collectif et des protocoles de suivi et d'évaluation.

- La seconde est essentiellement consacrée aux **FICHES-PROJETS/ACTIONS** déposées, à ce jour, par les partenaires.
 - o Pour des raisons de lisibilité, ces fiches sont, pour l'instant classées de la manière suivante :
 - Fiches Commanditaires **publics** :
 - a) Axe Prévention dominante
 - b) Axe Lutte dominante
 - Fiches Commanditaires **privés/publics** : Axe Lutte (en dominante)
 - Fiches-Projets issues des préconisations des **Ateliers EGILL** ; sous trois axes : Prévention, Lutte et communication

N.B. le classement de ces fiches, leur mise en cohérence, voire leur contenu sont appelés à **évoluer**.

Autrement dit, à s'ajuster, s'affiner, s'enrichir au fil de l'avancée des travaux. Et ce, notamment au regard des bilans et résultats observés, des orientations politiques émanant autant des instances **locales** que **nationales**.

Notons enfin que l'ensemble de ces documents ainsi que des réflexions méthodologiques qui les sous-tendent, seront versés dans le *pot commun* des travaux, en cours, du **CPRDF**.

De même, ces documents programmatiques feront l'objet d'une circulation et d'échanges de pratiques, *via* l'**ANLCI** et la **Dégéom**, au niveau national, singulièrement les dispositifs « illettrisme » des autres DOM.

PREMIERE PARTIE

CADRE DE REFERENCE :

- Contrat de projet Etat-Région 2007-2013. Fiche C 134 « Amélioration des savoirs de base LCI : Lutte contre l'illettrisme »
- Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) 2006-2013. Fiche N9 : prévention de l'exclusion des publics en difficultés (dont les publics en situation d'illettrisme)
- L'enquête 2007 IVQ de l'INSEE, publication octobre 2008.
- Fiches Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM), novembre 2009
- Plan de prévention de l'Education nationale, mars 2010
- Charte de partenariat élargi, novembre 2010.

PREAMBULE

Dans le cadre de cette charte, les signataires se sont engagés à « **conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens logistiques et financiers dont ils disposent afin de mener et d'évaluer, de manière efficace et lisible, des actions en faveur de la prévention et la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences** ».

Par ailleurs, ce plan renouvelé prend appui sur les acquis du plan préexistant, notamment sur son organisation partenariale, des actions mises en œuvre tant au plan de la prévention que celui de la lutte.

1- OBJECTIFS DU PLAN

Conformément à l'énoncé en préambule de la charte, l'objectif ambitieux assigné à ce plan est celui édicté, par le Président de la République, à l'issue des travaux des Etats Généraux pour l'Outre-mer, lors du premier Conseil Interministériel de l'Outre-mer tenu, à l'Elysée, le 6 novembre 2009 :

« Plus d'égalité des chances, c'est bien sûr s'assurer que tout le monde, adultes comme enfants, maîtrise les savoirs fondamentaux, et notamment l'écriture et la lecture.

Je veux que, dans cinq ans, l'écart entre l'Outre-mer et la métropole en matière d'illettrisme soit réduit au moins de moitié. »¹

- Pour rappel : le taux réunionnais étant de 21 % et celui de la métropole de 9 %, l'écart actuel est de 12 points.

L'atteinte de l'objectif CIOM implique, d'ici 2015 :

- Une réduction nette, en 5 ans, se situant dans une fourchette d'environ **25 000** personnes « sorties de l'illettrisme » :
- soit une réduction annuelle d'environ **5 000** personnes « sorties de l'illettrisme »

Compte tenu des effectifs actuels, l'atteinte de cet objectif global implique sa déclinaison en deux sous-objectifs suivants :

Sous-objectif 1 : en matière de **prévention, diminuer d'au moins de moitié** le nombre de jeunes repérés en difficulté lors des différentes phases d'évaluation de l'Education nationale et du Service national – Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Sous-objectif 2 : en matière de **lutte, au moins doubler les effectifs** sortis de la situation d'illettrisme, au travers des différentes actions d'accompagnement-formation mises en œuvre et dont les résultats sont dûment évalués.

¹ Cf. Le premier Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) tenu, à l'Elysée, le 6 novembre 2009

2- PRINCIPES DU PLAN

Les partenaires signataires et associés s'engagent à articuler de façon cohérente et concertée, l'ensemble des actions visant à atteindre les objectifs du plan et leurs résultats, et à les rendre lisibles.

La réactualisation du présent plan d'actions a pour ambition de :

- Rendre lisible la contribution de chacun à la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme à La Réunion
- Viser la complémentarité des actions relevant du droit commun ou de dispositifs spécifiques, déjà développés ou projetés par les acteurs institutionnels et des acteurs de la société civile impliqués dans la lutte contre l'illettrisme
- Impulser et soutenir, au regard des réalités locales et en prenant appui sur le réseau partenarial lié à la mission régionale de l'ANLCI sous couvert du comité de pilotage, le développement d'initiatives nouvelles, pensées en étroite articulation avec les actions existantes
- Mobiliser les différents acteurs régionaux et locaux en fonction de leur champ de compétence, sur des problématiques liées aux publics en difficulté face à la lecture-écriture et aux savoirs de base
- Mettre en cohérence et organiser des moyens autour d'objectifs stratégiques préparant la programmation annuelle des actions.

Plus spécifiquement, les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme doivent s'organiser selon les principes suivants :

En matière de prévention : les actions prioritaires retenues dans le plan doivent avoir un impact direct sur la diminution du nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme au moment des JAPD.

En matière de lutte : les actions prioritaires retenues dans le plan doivent avoir un impact direct sur la diminution du nombre de personnes illettrées.

Pour toute action ou initiative, les partenaires s'engagent à communiquer dans les meilleurs délais, toute information utile (résultat, bilan/évaluation...) auprès du Comité de pilotage restreint du Plan.

Pour garantir la cohérence des interventions, énoncée ci-dessus, les partenaires coordonnent leurs actions au sein d'instances de pilotage définies dans la charte, décident du financement de ces actions dans le respect des objectifs et publics définis par le Plan.

Enfin, pour maintenir une dynamique à ce plan, il doit pouvoir intégrer des commandes, orientations et/ou actions, issues des instances locales et nationales auxquelles les partenaires du plan peuvent être rattachés.

3- LES PUBLICS PRIORITAIRES

Ce plan s'adresse aux personnes présentant de graves difficultés face aux savoirs de base et/ou compétences-clés. Afin de gagner en efficacité, les actions de ce plan seront concentrées sur les publics suivants :

En matière de **prévention** :

- Entrée en maternelle avec le dispositif classe passerelle pour les publics fragilisés repérés par le médecin scolaire et la PMI. Les très jeunes enfants (2-6 ans) repérés en graves ou très graves difficultés d'apprentissage lors des diagnostics précoces effectués par les médecins PMI et/ou de la médecine scolaire.
- Les jeunes « encore scolarisés » repérés en graves ou très graves difficultés lors des JAPD doivent faire l'objet d'un suivi et d'une prise en charge pédagogique adaptés à leur âge et à leur projet personnel.
- Les élèves bénéficiant des dispositifs d'accompagnement dans le cadre des RRS (Réseaux de Réussite Scolaire)

En matière de **lutte** :

- Les jeunes sortis du système scolaire repérés en graves ou très graves difficultés lors des JAPD
- Les jeunes en difficulté mais non repérés par les institutions officielles
- Les demandeurs d'emploi, notamment ceux bénéficiaires de minima sociaux
- Les salariés, qu'il s'agisse du secteur marchand ou non-marchand.

N.B : Les actions de Prévention voire certaines de la Lutte prennent appui sur une cartographie fournie par l'Education nationale et CSN-JAPD.

4- LES AXES D'INTERVENTIONS

Ils sont définis à partir de l'analyse partagée des actions existantes et de la réflexion issue des ateliers EGILL et des Assises de l'Education nationale dans le respect des décisions arrêtées par le CIOM (Conseil Interministériel de l'Outre-mer).

Axe 1 : Mise en œuvre des actions contribuant – à court, moyen et long termes – à diminuer le flux entrant des jeunes repérés à divers niveaux d'illettrisme, après la double validation :

- 1) entretien JAPD
- 2) confirmation des établissements scolaires concernés.

A court terme :

| |
|---------------------------------|
| Sous-Axe 1.1. Jeunes scolarisés |
|---------------------------------|

| |
|-----------------------------------|
| Sous-Axe 1.2. Jeunes déscolarisés |
|-----------------------------------|

A moyen terme :

| |
|------------------------------|
| Sous-Axe 1.3 : Les 12/15 ans |
|------------------------------|

A long terme :

| |
|---|
| Sous-Axe 1.4. : Petite enfance, maternelle, primaire... |
|---|

Axe 2 : Mise en œuvre des actions contribuant – à court, moyen et long termes – à augmenter le flux sortant des jeunes et adultes repérés à divers niveaux d'illettrisme, après la double validation :

- 1) entretien SAO (O.I.S.I.)
- 2) confirmation des Organismes de formation concernés (positionnement/évaluation)

| |
|--|
| Sous axe 2.1. Jeunes 16-25 ans... |
| Sous axe 2.2. Adultes de + de 25 ans : Demandeurs d'Emploi, bénéficiaires de minima sociaux... |
| Sous axe 2.3. Salariés : secteur marchand et non-marchand |

Axe 3. Mise en œuvre d'actions d'accompagnement des professionnels

Formation initiale et continue des maîtres et des formateurs d'adultes

Accompagnement/professionnalisation des acteurs : SAO, OF, Prescripteurs...

| |
|--|
| Sous axe 3.1. Accompagnement/professionnalisation des acteurs : Structure d'Accueil et d'Orientation, Organismes de formation, Prescripteurs... |
| Sous axe 3.2. Formation initiale et continue des maîtres |
| Sous axe 3.3. Formation des formateurs d'adultes (FPA, spécialisation LCI, Compétences Clés, Remise à Niveau, pré-qualification...) |

Axe 4 Transversal : Développement d'un observatoire et d'un réseau territorial d'appui aux acteurs et mise en œuvre d'une cellule permanente de veille.

| |
|--|
| Sous axe 4.1. dispositif de recherche-action autour d'une meilleure connaissance du public |
| Sous axe 4.3. mise en œuvre d'une cellule permanente d'Information-communication |

5- ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Des conventions d'application annuelle préciseront l'engagement financier des partenaires tant sur le champ de la prévention que sur celui de la lutte.

Comme convenu dans la charte, le partenariat du présent plan s'élargit à un premier cercle de partenaires associés disposant de moyens propres: ANLCI, AGEFOS-PME, ARFOBAT, CNFPT, OPCALIA, POLE EMPLOI et UNIVERSITE, ainsi qu'aux deux instances consultatives de la Région Réunion : CCEE et CESER.

6- LES ACTIONS

6.1 Appel d'offres/Projets :

Les actions prioritaires, concourant au plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme, font l'objet d'un appel à projets ou d'un appel d'offres (suivant la nature de l'action) qui pourra être reconduit annuellement.

Chaque appel à projets ou appel d'offres s'appuiera sur un cahier des charges spécifique qui contiendra *a minima* les éléments suivants :

- Objectifs
- Principes
- Caractéristiques des publics ciblés et territoire
- Mise en œuvre des actions
- Indicateurs de suivi des actions et évaluation

N.B. : Certaines actions mises en œuvre par les différents acteurs, qui participent aux objectifs de la charte et du plan peuvent relever d'autres modalités.

Ex : l'action de repérage de La Poste ou les conventions entre financeurs et prestataires...

Par ailleurs, les actions du RSMA auprès du public illettré seront désormais comptabilisées dans le Plan.

6.2 Repérage

La loi du 1er décembre 2008 créant le Revenu de Solidarité Active (RSA) étendu aux DOM le 01/01/2011 ouvre une nouvelle dynamique. Dans le Département de la Réunion, 90.000 personnes bénéficient du RSA socle (ex RMI et API) et 90.000 autres bénéficient du Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité ; les jeunes de moins de 25 ans pourront désormais ouvrir droit au RSA sous condition d'activité antérieure.

Le contrat d'engagement réciproque conclu entre le bénéficiaire et le référent unique (Conseil général / GUT, Pôle emploi, ADI, CAF,...) décline les "droits et les devoirs" pour reprendre les termes de la loi et pourra mobiliser l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'illettrisme pour la catégorie de publics concernés.

Il s'agit là d'une source essentielle de repérage et d'accompagnement de ces publics vers l'insertion sociale et professionnelle.

7 - SUIVI ET EVALUATION

7.1. Evaluation des actions

Les acteurs concernés s'engagent à se doter d'indicateurs pertinents, pour une mesure précise (*a minima*, annuelle) de l'efficacité de l'action.

Ex : Evaluation entrée/sortie ; pourcentage de réussite au Certificat de Formation Générale (CFG), comme moyen de validation des formations auprès des jeunes et des adultes hors système-scolaire.

Une cellule permanente d'évaluation sera garante de cette prestation, un tableau de bord de l'ensemble des actions sera annexé.

7.2. Evaluation du plan d'actions

La mise en œuvre de ce plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme requiert un suivi rigoureux, un processus d'évaluations intermédiaires et une évaluation finale.

La cellule permanente d'évaluation qui sera garante de cette prestation fera appel, en tant que de besoin, sous couvert du Comité de pilotage, à une prestation externe.

Comme prévu dans l'article 3 de la charte de partenariat, un comité technique regroupera les référents des signataires de la charte et se réunira au moins une fois par trimestre pour assurer le suivi et les bilans des actions, sous la responsabilité du président du comité de pilotage.

Ce comité technique aura pour fonction de :

- S'assurer de la réalisation effective des actions prévues pour les deux volets
- Fournir des éléments pertinents de bilan pour chaque action, notamment en mesurant l'impact effectivement produit au regard des objectifs et des effets attendus
- Définir des outils de régulation en fonction des résultats obtenus.

Enfin, le travail effectué annuellement devrait alimenter et, de ce fait, faciliter l'évaluation du plan d'action dans sa globalité. Celle-ci sera mise en perspective avec les résultats de l'enquête INSEE de 2013 et/ou 2015.

7.3. L'appui technique de la mission régionale de l'ANLCI en liaison avec le Carif-Oref Réunion

Comme prévu dans l'article 3 de la charte, le Chargé de mission régional de l'ANLCI assure l'animation technique du dispositif, exerçant un rôle d'interface entre les différentes instances de gouvernance. Il veille notamment à la bonne réalisation des actions et des évaluations au regard de l'objectif CIOM.

Par ailleurs, dans le cadre de la Mission d'Appui à la Prévention et la Lutte contre l'Illettrisme (MAPLCI), le responsable du centre de ressources illettrisme (CIRILLE) assure l'animation technique des actions de lutte contre l'illettrisme mises en œuvre, notamment en impulsant et en accompagnant la professionnalisation des acteurs concernés, et ce, en étroite collaboration avec le Chargé de mission régional de l'ANLCI.

En tant que de besoin, cette équipe-noyau « illettrisme » fera appel à la logistique humaine et matérielle nécessaire au sein du Carif-Oref Réunion.

8- INDICATEURS

8.1. Indicateurs de réalisation et de résultats (*a minima*, annuels)

| Axe 1 | Actions | Niveau de départ | Niveau d'arrivée | Ecart constaté |
|---|---|--------------------|------------------|-----------------|
| Actions visant à réduire le flux entrant des jeunes repérés à divers niveaux d'illettrisme, après la double validation : 1) entretien JAPD 2) confirmation des établissements scolaires concernés. | A court terme : - Sous-Axe 1.1. jeunes scolarisés | | | |
| | - Sous-Axe 1.2. jeunes déscolarisés | | | |
| | A moyen terme : - Sous axe 1.3. les 12/15 ans | | | |
| | A long terme : - Sous axe 1.4. petite enfance, maternelle, primaire... | | | |
| Axe 2 | Actions | Niveau de départ | Niveau d'arrivée | Ecart constaté |
| Actions visant à réduire le flux sortant des jeunes et adultes repérés à divers niveaux d'illettrisme, après la double validation : 1) entretien SAO (OISI) 2) confirmation des organismes de formation concernés (positionnement/évaluation) | Sous-axe 2.1. publics 16-25 ans (DE, minima sociaux...) | | | |
| | Sous-axe 2.2. publics de + de 25 ans (DE, minima sociaux...) | | | |
| | Sous-axe 2.3. salariés (secteur marchand et non-marchand) | | | |
| Axe 3 | Actions | Constats de départ | Objectifs visés | Ecarts constaté |
| - Actions d'accompagnement des professionnels - Formation initiale et continue des formateurs | Sous-axe 3.1. - Accompagnement/professionnalisation des acteurs : SAO, OF, Prescripteurs... | | | |
| | Sous-axe 3.2. - Formation des formateurs d'adultes (FPA, spécialisation LCI, Compétences Clés, RAN...) | | | |
| - Formation initiale et continue des maîtres | Sous-axe 3.3. - Formation initiale des maîtres - Formation continue des maîtres | | | |

| Axe 4 Transversal | Actions | Constats de départ | Objectifs visés | Ecart constaté |
|--|--|--------------------|-----------------|----------------|
| Mise en œuvre d'une cellule permanente de veille | Sous-axe 4.1. ○ Dispositif de Recherche-action | | | |
| | Sous-axe 4.2. ○ Dispositif de bilans et d'évaluations des actions et à terme, bilan du plan | | | |
| | Sous-axe 4.3. ○ Information-communication | | | |
| | | | | |

8.2. Indicateurs de bilan (sur 3 ans)

| Axes/Indicateurs | Constat de départ | Objectifs cibles | Ecart | |
|---------------------------------|--|--|--------------------------|------------------|
| | | | Bilan intermédiaire 2013 | Bilan final 2015 |
| Axe prévention de l'illettrisme | <p>- Enquête IVQ Insee 2007-2008 : 16 500 des jeunes 16-25 ans, sont en situation d'illettrisme</p> <p>- Evaluations Education nationale (2009/2010)</p> <p>à préciser par le Rectorat.</p> <p>- Evaluations du service national (JAPD) 2009/2010</p> <p>à préciser par la JAPD</p> | <p><i>Réduire, en cinq ans, au moins de moitié l'écart entre le taux réunionnais de l'illettrisme et celui de la métropole (période 2011-2015)</i></p> | | |
| Axes/Indicateurs | Constat de départ | | Bilan intermédiaire 2013 | Bilan final 2015 |
| Axe lutte contre l'illettrisme | <p>Enquête IVQ INSEE 2007-2008 :</p> <p>21 % de la population testée en 2007/2008 de 16 à 65 ans, soit 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme.</p> | | | |

DEUXIEME PARTIE

| |
|--|
| 1 - FICHES ACTIONS/PROJETS DES PARTENAIRES/SIGNATAIRES DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME |
|--|

A) Partenaires/signataires publics

1– 1. Axe Prévention

1– 1.1 Education nationale

1 – 1.2 CAF

1 – 1.3 Conseil Général

1 – 1.4 La Poste

1 – 2. Axe Lutte

1 – 2.1 Action de l'Etat (DTEFP/DIECCTE)

1 – 2.2 Action de la Région Réunion

1 – 2.3 Action de la CAF

1 – 2.4 Action du Pôle Emploi

1 – 2.5 Action de l'Agence d'Insertion

1 – 2.6 Fiches projets de l'Université de La Réunion

B) Partenaires/signataires privés/publics

2 – 1. Action des OPCA

2 – 1.1 Fiche action AGEFOS-PME

2 – 1.2 Fiche action ARFOBAT

2 – 1.3 Fiche action OPCALIA

2 – 2 Fiche projet du CNFPT

1. Axe Prévention

A) Partenaires/signataires publics

Axe Prévention

1.1 Fiches action de l'Education nationale

Fiche action : prévention de l'illettrisme / classe passerelle

Intitulé de l'Action : **CLASSES PASSERELLES**

Rédacteur

Nom : Joëlle MARIMOUTOU

Discipline : IEN CT maternelle

Institution : Rectorat

Adresse : joelle.marimoutou@ac-reunion.fr

Tél : 02 62 48 15 29

Axe : prévention de l'illettrisme à l'école maternelle, première scolarisation.

Intitulé de l'action : La classe-passerelle

Intégrer la question de la réduction des inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants est une des composantes de la prévention de l'illettrisme

L'école maternelle inscrit son action dans un double réseau, celui de l'école et celui de la petite enfance, elle doit évoluer dans un paysage analysé de manière plus globale, au-delà du seul point de vue de l'accès à l'école.

Constats :

Quartiers défavorisés ou enclavés où les liens école/famille ne sont pas aisés à mettre en place.
Beaucoup de jeunes parents, souvent issus de familles fragiles.

Volonté de l'école de réduire les écarts langagiers et culturels avant l'entrée en maternelle, l'école étant souvent le seul lieu de culture du quartier, et d'accompagner les parents à mieux comprendre la scolarité de leurs enfants.

Objectifs de la mesure :

Scolarisation et/ou prise en charge progressive des élèves de deux ans dans les milieux difficiles ou dans les zones enclavées.

Accompagnement des parents à la scolarité des jeunes enfants

Descriptif du projet :

Projet pédagogique

L'enseignant rédige un projet pédagogique sur le modèle d'un projet d'école qui contractualise les partenariats, notamment avec l'école maternelle de rattachement. Outre qu'il définit les objectifs visés et les choix pédagogiques et éducatifs mis en œuvre pour les atteindre, cet outil de pilotage permet d'intégrer les partenariats et de bien définir les tâches qui relèvent de l'éducateur, de l'A.T.S.E.M. et de l'enseignant.

Il prend en compte les spécificités liées :

- aux enfants accueillis
- aux locaux et aux matériels disponibles
- aux « passerelles » possibles avec l'école d'accueil et son projet
- aux participations des parents

Trois volets importants structurent le projet :

- La maîtrise de la langue

- Le devenir élève
- La parentalité

Le projet définit clairement les modalités d'intervention des parents.

Faire partie du secteur scolaire

L'accueil des enfants dans la classe passerelle répond à quelques critères bien particuliers :

- Avoir 2 ans à la rentrée
- Présence d'un des parents dans la structure au moins deux fois par semaine
- Répondre à des critères sociaux (exemple : jeune mère,...)

L'admission progressive des enfants est assurée en concertation avec les parents et l'équipe éducative de la classe passerelle

Objectifs :

La Classe Passerelle vise à :

- Permettre l'adaptation de l'enfant au monde scolaire en respectant son rythme.
- Faciliter la séparation de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.
- Offrir aux enfants et aux familles un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontre.
- Permettre aux enfants de s'adapter progressivement à la vie en collectivité.
- Respecter l'enfant dans son développement.

Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité et être ainsi de véritables acteurs de la vie scolaire de leur enfant.

Effets attendus :

Réduction des écarts à l'entrée à l'école maternelle

Agir au plus tôt pour favoriser chez les enfants le développement et l'appropriation du langage ainsi que la découverte de l'écrit par la fréquentation d'ouvrages de la littérature de jeunesse.

Réel accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants.

Evaluation du fonctionnement de la structure

Un comité de pilotage annuel, s'appuyant sur un comité technique trimestriel, garant des objectifs de la Classe Passerelle, est constitué.

Le comité technique comprend :

L'équipe éducative

- Un référent technique de la Caisse d'Allocations Familiales
- Un représentant pédagogique de l'Education Nationale
- Un représentant de la mairie
- Un représentant de la PMI

Le comité de pilotage comprend :

Le Recteur, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale ou son représentant

- L'IEC Conseillère technique pré-élémentaire
- L'IEC de la circonscription

- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant

Le Maire ou l'Adjoint au Maire chargé des services Petite Enfance et Vie Scolaire
La Directrice de l'école maternelle

Indicateurs :

- nombre d'enfants inscrits qui fréquentent régulièrement le dispositif
- nombre de parents qui participent aux activités qui les concernent
- nombre d'enfants qui dans l'année intègrent de façon passagère les classes de PS de l'école maternelle
- nombre d'enfants qui à l'entrée en PS présentent peu ou pas de difficulté à entrer dans le cadre structuré du fonctionnement et des apprentissages de l'école maternelle.

Conditions de faisabilité :

Les emplois des professionnels (Education Nationale, CAF, Municipalités), la tenue des comités de pilotage, la tenue régulière de commissions techniques et un projet qui s'inscrit dans les projets d'écoles.

Bien définir la mission de chacun des acteurs pressentis.

Formation des personnels.

Financement : Budgétisation dans le cadre du plan 2010 /2015

Partenariat : Education Nationale, CAF, Municipalités, Conseil Général

Obstacles à lever : engagement de tous les acteurs pressentis et prise de conscience par l'équipe pédagogique et de la communauté éducative en général de l'importance et de l'intérêt de cette structure.

FICHE ACTION EDUCATION NATIONALE

JAPD et élèves encore scolarisés

Constats :

Les chiffres des JAPD : 21 % de jeunes en très grande difficulté de lecture / compréhension. Mais le taux des jeunes encore scolarisé dans ce pourcentage doit être vérifié pour permettre le suivi post JAPD en dans le système scolaire et la prise en charge des difficultés de lecture écriture jusqu'à la fin de la scolarité

DESCRIPTIF

1 Vérification pour suivi des jeunes ciblés en grande difficulté par la JAPD ; lieu de scolarisation / situation de la scolarisation (décrochage ou pas)

a- mettre en place les démarches contre le décrochage en cas utiles

2 Confrontation avec les résultats scolaires :

a) Comparer test JAPD et résultats scolaires

b) Approfondissement des évaluations pour dégager un profil (lecture, écriture)

3 Mise en place d'un suivi adapté pour les élèves repérés dans les JAPD, après recoupements et approfondissement des évaluations si besoin.

Indicateurs :

Le suivi et les recoupements après les tests des JAPD devraient affiner le profil des élèves et faire baisser le nombre des scolarisations.

Le nombre d'élèves décrocheurs détectés et pris en charge à la suite des tests JAPD Regard sur les résultats de la cohorte d'élèves suivis après les JAPD.

- Les résultats CFG

- Les résultats CAP

Leviers :

Structure de vérification et suivi post JAPD

Procédure de suivi (aides et résultats aux examens et certificats)

Procédure de suivi post scolaire à enclencher dès la fin de la scolarité en la préparant en amont.

Axe Prévention

1.2 Fiches actions de la Caisse d'Allocations Familiales

Fiche Action n° CAF n°1

Axe : Prévention

Sous Axe 1.1 : Jeunes scolarisés

Intitulé de l'action : Dispositif « d'accompagnement à la scolarité » - CLAS

Mis en œuvre en 1997 dans le département, le dispositif partenarial « d'accompagnement à la scolarité » est piloté par le Comité Départemental CLAS/Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) – L'animation et le financement sont assurés par la CAF et l'Europe (Fonds social européen) depuis 2000 (à l'exception des années 2006/2007 à 2008/2009).

Descriptif du projet :

A destination des enfants scolarisés et de leurs parents, le dispositif partenarial « d'accompagnement à la scolarité » a pour **finalité** de contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et, par là-même, participer à la prévention de l'illettrisme.

Objectifs:

- D'une part, apporter un soutien aux élèves ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social, leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêt
- D'autre part, accompagner les parents voire renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et faciliter le dialogue entre les familles et l'école.

Organisation :

- Par lettre circulaire du 23/ 07 /1996, la CNAF instaure le dispositif partenarial d'accompagnement scolaire dans le réseau des CAF
- Une charte nationale et des orientations nationales annuelles émanant de la Direction interministérielle à la Famille (DIF)
- Une instance départementale partenariale de pilotage/animation, de décision et de financement assurant la responsabilité de la mise en œuvre du dispositif
- Un comité technique et un secrétariat du dispositif assuré par la CAF-R
- Un comité local, chargé d'animer le réseau des porteurs de projets à mener sur le territoire de la Commune,
- Des prestataires associatifs intervenant par le biais d'accompagnateurs de niveau Bac+2 auprès de groupes d'enfants /jeunes et des parents.

Financements et Nombre d'élèves bénéficiaires de l'accompagnement à la scolarité depuis 2006/2007 :

| Année scolaire | 2006/2007 | 2007/2008 | 2008/2009 | 2009/2010 | 2010/2011 au 24 08 2010 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------------|
| Nombre d'actions habilitées | 98 | 90 | 75 | 64 | 51 |
| Nombre prév. d'enfants concernés | 12 002 | 11 159 | 8 467 | 7 476 | 6356 |
| Montants engagés (prestation de service nationale + fonds propres) | 4 760 057 € | 5 305 720 € | 4 722 054 € | 3 764 606 € | 2 816 827 € |
| Dont FSE | - | - | - | 997 868 € | 900 000€ |

Constats :

Une diminution notable à compter de 2007 du nombre d'actions présentées en réponse aux appels à projets et en conséquence, la baisse du nombre de projets habilités par le Comité départemental et du nombre d'élèves bénéficiaires de l'accompagnement à la scolarité.

Ces diminutions peuvent s'expliquer par :

A compter de 2007,

- la forte exigence du Comité départemental relative à la condition de recevabilité inscrite dans l'appel à projet à compter de 2007/2008 : la qualification des intervenants au moins au niveau Bac +2, calant les projets dans l'esprit initial du dispositif et visant la qualité des actions ;
- la régulation des coûts des actions (augmentation importante des rémunérations des intervenants)

A compter de 2009,

- l'instauration du dispositif d'accompagnement éducatif en 2008 /2009 sous la responsabilité de l'Education nationale ;
- et, dans ce nouveau contexte, la réflexion institutionnelle sur les perspectives du dispositif d'accompagnement à la scolarité, partagée entre la Direction interministérielle à la Famille et la branche Famille. Les conclusions de cette réflexion conduisent à conforter le dispositif en tant que *support d'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants* pour la période notamment de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2009 /2012 liant la CNAF et l'ETAT.

Effets attendus et Conditions de faisabilité :**I. Garantir l'efficacité et la lisibilité des actions :**

I. 1/- Au niveau local, par un renforcement du partenariat entre les porteurs de projets d'Accompagnement à la scolarité et les parents dans le cadre d'une **convention** formalisant les engagements de chacun et les résultats attendus par l'action d'accompagnement sur la réussite scolaire de l'enfant/du jeune;

- par une articulation/complémentarité avec le dispositif d'accompagnement éducatif assuré par l'Education Nationale,
- par un renforcement du rôle des Communes dans le dispositif en vue d'assurer l'animation du réseau des partenaires intervenant sur leur territoire, les échanges de bonnes pratiques, l'interface avec le Comité départemental et l'articulation avec les autres dispositifs liés à l'éducation ;

Action à mener n°1 : En vue d'une diffusion auprès des intervenants pour le début d'année scolaire 2011/2012, élaboration par le Comité Départemental, de la convention - type et de la grille de suivi individuel de l'enfant et du jeune à l'usage des porteurs de projets.

I. 2/- Au niveau départemental, par l'instauration de modalités annuelles d'évaluation du dispositif global d'accompagnement à la scolarité tant au niveau financier, organisationnel.

que de ces impacts au regard de la prévention de l'illettrisme.

Action à mener n°2 : rédaction par le Comité Départemental, d'un cahier des charges définissant des indicateurs d'évaluation en vue d'un appel à candidature pour la désignation d'un prestataire chargé de l'évaluation globale du dispositif dès la campagne

2010/2011; et élaboration du budget prévisionnel de cette action d'évaluation.

II. Garantir la qualité des actions par la généralisation des actions de formation des intervenants associatifs, CCAS, autres, en intégrant systématiquement un module de formation relatif aux responsabilités face à la prévention de l'illettrisme et aux outils pédagogiques adaptés.

Action à mener n°3 : Intégrer dans la formation destinée aux intervenants de l'accompagnement à la scolarité qui a été validée par le comité technique CLAS du 26 /10/ 2010, le module de sensibilisation aux postures à développer et de formation aux méthodologies et aux outils pédagogiques en matière de prévention de l'illettrisme, (en s'appuyant sur la réflexion menée dans la perspective d'un D. U. par Madame STAUDACHER en charge de l'Observatoire de l'Illettrisme à l'Université de La Réunion).

- N.B. : **Ces propositions seront soumises à l'instance départementale partenariale CLAS /REAAP pour décision et financement.**

Indicateurs

Action à mener n°1 : utilisation des conventions d'accompagnement et de la grille de suivi des élèves

- date de diffusion des conventions ;
- nombre de conventions signées, et taux de signature au regard du nombre d'élèves accompagnés ;
- nombre de bilans établis par l'accompagnateur selon la grille de suivi et taux de bilans au regard du nombre d'élèves accompagnés ;
- nombre de bilans à conclusions positives et taux de bilans à conclusions positives au regard du nombre d'élèves accompagnés.
- Nombre de comités locaux (CLAS) mis en place par les Communes.

Action à mener n°2 : Evaluation globale annuelle du dispositif d'accompagnement à la scolarité

- date de lancement de l'appel à candidature, et nombre de candidatures ;
- date de retour vers le Comité Départemental du rapport d'évaluation rédigé par le(s) prestataire (s) retenu (s) ;
- nombre d'actions évaluées ;
- nombre de propositions d'ajustement des dysfonctionnements formalisés en central et en local ;
- nombre de dysfonctionnements traités en central et en local;

Action à mener n°3 : Intégration, dans la formation des accompagnateurs, du module de sensibilisation aux postures à développer et de formation aux méthodologies, aux outils pédagogiques en matière de prévention de l'illettrisme

- date d'intégration de ce module dans la formation ;
- nombre d'accompagnateurs formés ;
- nombre d'outils pédagogiques mis en œuvre.

N.B. : **Ces propositions seront soumises à l'instance départementale partenariale CLAS /REAAP pour décision et financement.**

Fiche Action n°CAF n2

Axe : Prévention
Sous Axe 1.2

Intitulé de l'action : Dispositif Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Initiés à la suite de la Conférence de la Famille de 1998, par la circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n°99/153 **du 09 mars 1999**, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour mission la mise en réseau d'actions qui visent à conforter, à travers le dialogue, l'échange et la solidarité, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités éducatives. Ils sont un cadre de partenariat entre les différentes institutions et les associations intervenant dans le champ de la parentalité, pour le développement des synergies et la mutualisation des pratiques et des ressources.

Le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents REAAP a pour objectifs de :

- Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle éducatif et structurant vis à vis de leurs enfants en s'adressant à toutes les familles, en valorisant prioritairement les rôles et les compétences des parents ;
- S'appuyer sur les initiatives existantes, tout en développant de nouvelles opérations, avec le souci de mettre en réseau les différents intervenants ;
- Financer des projets qui répondent aux principes énoncés par la Charte des REAAP : Par le développement d'échanges et de relations entre les parents, les actions doivent conforter les parents dans leur rôle et leurs capacités éducatives : responsabilité, autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- Travailler en réseau : le réseau rassemble tous ceux qui adhèrent à la charte. Il procède à la circulation de l'information entre les intervenants, à la confrontation des pratiques et la mutualisation des ressources.

Le REAAP de La Réunion :

Mis en place à La Réunion depuis août 1999, le REAAP est piloté par la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**. Il rassemble les acteurs du département intervenant dans l'accompagnement à la fonction parentale : professionnels, institutionnels et associatifs, bénévoles, parents, qui sont les acteurs privilégiés des réseaux.

Les modalités de pilotage et d'animation :

- **des orientations nationales** émanant de la Direction Interministérielle à la Famille (DIF) et confirmées par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2009/2012 signée entre l'ETAT et la branche Famille,
 - **Une instance départementale partenariale de pilotage/animation, de décision et de financement** assurant la responsabilité de la mise en œuvre du dispositif composée de la DRASS, du Conseil Général, de la DRIV, du Rectorat, de la Justice, et de la CAF...
- Outre l'animation du dispositif, il est chargé de contrôler son fonctionnement et d'en rendre compte au Comité de Pilotage National.

N.B : En vue d'une meilleure coordination des dispositifs de soutien à la parentalité et des services aux familles,

- Janvier 2007 : regroupement des instances REAAP et médiation familiale ;
- Juillet 2009 : fusion avec le dispositif d'accompagnement la scolarité ;

Un comité technique : Ce groupe projets a pour objectif de mener une réflexion autour de l'animation du réseau et la mise en cohérence des actions et acteurs de l'accompagnement à la fonction parentale.

- **La coordination, le suivi et le secrétariat** du dispositif sont assurés par la CAF-R ;
- **Des associations intervenant dans le champ de la parentalité** sous forme de groupe de paroles avec ou sans support d'activité. D'autres associations ou organismes, financés au titre d'autres dispositifs ou fonctionnant de manière bénévole, ont souhaité adhérer à la Charte et rejoindre le réseau.

Les actions financées peuvent consister notamment en :

- **Des groupes d'échanges et de discussion entre parents : groupes de parole, groupes de parents, cafés des parents, salons des parents...**
 - avec parfois une activité commune (artisanat, couture, cuisine...)
 - avec la venue ponctuelle d'intervenants pour un apport d'informations sur un thème choisi.
 - avec des sorties à thème pédagogique entre familles, visites de musées ou de sites, pique-niques...
- **Des groupes d'activités parents/enfants : séances d'éveil du tout petit, accueil enfants/parents, actions « passerelle » pour préparer l'entrée à l'école maternelle...**
- **Des projets relatifs à la facilitation des relations entre les familles et l'école en créant des espaces de paroles et d'échanges entre enseignants parents et animateurs du REAAP.**

Financements et Nombre d'associations bénéficiaires de financement REAAP de puis 2006 :

| Année scolaire | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|-------------|----------|----------|----------|-------------------|
| Nombre d'associations habilitées | 7 | 17 | 21 | 21 | 23 |
| Nombre de parents | | | 18 486 | 13 459 | cf. bilan à venir |
| Montants engagés * fonds propres CAF | 169 432,70€ | 216 009€ | 198 875€ | 196 233€ | 294 457 € |

* Montants subvention CAF uniquement.

Constats :

- Le nombre d'associations est relativement constant entre 2008 et 2010.
- La mobilisation des parents reste relativement difficile et la fréquentation des groupes de paroles fluctuante.
- En termes de financement, le dispositif a connu une diminution de financement, positionnant la DRASS et la CAF parmi les principaux partenaires financiers du dispositif.
- De l'état des lieux mené en 2009 (préconisé par les LC DIF 2006 et 2008), il a été constaté :
 - * un besoin d'information des parents voire de formation de parents relais.
 - * un besoin important d'accompagnement technique et financier des associations en vue de la professionnalisation des intervenants,

Effets attendus et Conditions de faisabilité :

I. Faciliter les relations parents/ école visant la réussite scolaire

I. 1/- Action à mener n°1 : rapprochement des parents avec l'école

Renouveler chaque année dans l'appel à projet REAAP des prescriptions en vue de la mise en œuvre d'actions relatives au rapprochement des parents avec l'école, et ce depuis l'entrée à l'école

II. Contribuer à la professionnalisation des associations :

Action à mener n°2 : généralisation des actions de formation des différents intervenants associatifs,

ou autres en proposant l'intégration de parents relais volontaires.
Les contenus porteraient sur les motivations et les valeurs de l'intervenant, les techniques d'écoute active et d'animation de groupes de parents, le contexte réunionnais, la méthodologie de projet...

- N.B. : Ces propositions seront soumises à l'instance départementale partenariale REAAP/CLAS pour décision et financement.

Indicateurs :

Action à mener n°1 : rapprochement des parents avec l'école.

- Nombre d'actions passerelles familles/ écoles présentées et habilitées par le Comité départemental ;
- Nombre d'établissements scolaires habilités
- Nombre de parents ayant participé aux séances
- Nombre de séances dans l'année
- Nombre d'intervenants enseignants.

Action à mener n°2 : généralisation auprès des intervenants d'actions de formation des différents intervenants associatifs, ou autres, en proposant l'intégration de parents relais volontaires .

- date de lancement de l'appel à candidature pour assurer la formation, et nombre de candidatures ;
- nombre d'associations volontaires pour suivre la formation ;
- nombre de parents- relais volontaires pour suivre la formation.

- N.B. : Ces propositions seront soumises à l'instance départementale partenariale CLAS /REAAP pour décision et financement.

FICHE ACTION CAF N°3

FICHE TECHNIQUE JARDIN D'ÉVEIL

Rédacteur : Geneviève GRONDIN-PARAIN

AXE : Prévention de l'illettrisme

Axe 1 à long terme sous axe 1.4 Petite Enfance

Intitulé de la fiche PROJET : création à titre expérimental d'un Jardin d'éveil.

Porteur de projet : le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Sud en vue de la création d'un Jardin d'éveil sur le site de Casabona à Saint – Pierre.

▪ **Contexte**

Le développement de l'offre d'accueil en direction des plus jeunes enfants constitue l'un des axes prioritaires de la convention d'objectifs et de gestion que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a signé le 9 avril 2009 avec l'Etat pour la période 2009 à 2012.

A ce titre, conformément au vote favorable émis par le conseil d'administration de la CNAF dans sa séance du 5 mai 2009, **8000 places de jardins d'éveil pourront être créées dans le cadre expérimental de 2009 à 2012.**

▪ **Définition des jardins d'éveil**

Structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle et l'école maternelle, le jardin d'éveil doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant :

- en lui offrant un lieu privilégié de contact avec des adultes et des camarades du même âge,
- en favorisant son développement,
- en répondant à ses besoins d'accompagnement relationnel individualisé,
- en l'aidant à acquérir puis maîtriser le langage,
- en l'aidant à découvrir son environnement à partir de nouvelles expériences, notamment ludiques,
- en lui donnant l'envie d'apprendre,
- en le préparant à son entrée à l'école maternelle.

Les enfants pourront ne pas être propres.

▪ **Objectif**

Cette expérimentation vise à offrir aux familles une solution d'accueil supplémentaire pour accroître la conciliation entre leur vie familiale et leur vie professionnelle tout en prenant mieux en compte leurs différentes aspirations ainsi que celles de leurs enfants.

Le jardin d'éveil n'a pas vocation à se substituer à la pré - scolarisation à l'école maternelle mais à constituer une réponse complémentaire adaptée à cette tranche d'âge.

Il s'inscrit dans une continuité de l'accueil depuis la naissance jusqu'à l'âge de la scolarisation en école maternelle.

Le jardin d'éveil doit, soit être adossé à un établissement ou service d'accueil existant (crèche, halte garderie, ou jardin d'enfant), soit être implanté dans des locaux appartenant aux collectivités territoriales.

▪ **Publics**

Dédié aux enfants âgés de 2 à 3 ans.

▪ **Capacité d'accueil**

La capacité d'accueil minimale recommandée pour faciliter le fonctionnement et permettre des remplacements de personnels en urgence sera de 24 places sur la base d'unités de 12 places. Il pourra compter plus de deux unités de douze places.

▪ **Temps d'ouverture**

Pour que le jardin d'éveil puisse jouer pleinement son rôle éducatif, il est recommandé que l'accueil s'inscrive dans la durée (durée de à 18 mois au moins). Il est recommandé que son fonctionnement soit d'au moins de 200 jours par an et de 10 heures par jour. Les parents réservent par demi-journée de 4 à 6 heures.

▪ **Encadrement**

- Le taux d'encadrement devra s'inscrire dans une fourchette comprise entre un adulte pour huit à douze enfants.

Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront pour moitié être titulaires de l'une des qualifications prévues par l'article R 2324-42 du code de la santé publique : puéricultrice, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers.

Pour l'autre moitié, la structure pourra faire appel aux personnes titulaires du CAP petite enfance, etc.

- Chaque jardin d'éveil, comportant 24 places au moins, devra disposer soit d'un éducateur de jeunes enfants soit d'une puéricultrice (avec tous deux 3 années d'expérience) qui, par ailleurs, pourra assurer la direction de la structure. Le directeur assurera la responsabilité de la structure, à raison d'au moins un quart de temps par tranche de vingt-quatre places.

▪ **Financement**

Selon une première estimation fournie par la CNAF, le coût moyen d'une place en jardin d'éveil se situe dans une fourchette comprise entre 7 400€ et 8 600€ par an en fonction des modalités de fonctionnement (amplitude horaire et journalière, taux d'encadrement, profils des professionnels recrutés, nombre d'heures facturées aux parents).

Participation financière de la CAF

L'expérimentation s'appuiera prioritairement sur les projets utilisant des locaux existants.

- Investissement (enveloppe limitative) : 1 000 € par place ouverte.

- Fonctionnement : c'est une aide forfaitaire. Les financements de la CAF commencent à la date d'ouverture de la structure.

- 3 200 € seront versés par place la **1^{er} année / année** pleine. En cas d'ouverture en cours d'année, l'aide accordée sera de 267 € par mois d'ouverture.
- **A partir de la 2^{ème} année**, le gestionnaire bénéficie de 4 540 € annuels versés par place desquels sont déduites les participations familiales

Participation financière des familles

La participation familiale devra respecter le barème fixé par la CNAF. L'objectif consiste à faire supporter aux familles un coût à due concurrence du coût d'un jardin d'éveil par rapport à ce qui est pratiqué pour les établissements d'accueil du jeune enfant. La contribution des familles sera calculée

sur la base du barème institutionnel des participations familiales retenu pour la prestation de service unique, puis le montant obtenu sera diminué de 33,33 %.

Evaluation

La CNAF assurera un suivi régulier et l'évaluation de l'expérimentation.

L'évaluation portera sur les points suivants :

- évaluer la qualité des coopérations et des mutualisations mises en œuvre entre les différentes structures d'accueil du jeune enfant,
- mesurer quel est le taux d'encadrement le plus adéquat ainsi que les compétences et les profils des professionnels les plus appropriés au regard des objectifs poursuivis,
- quantifier le nombre de places offertes et mesurer l'amélioration quantitative de l'offre d'accueil ainsi que l'impact de l'ouverture de jardins d'éveil sur les structures d'accueil existantes,
- analyser les incidences financières de la création des jardins d'éveil pour chaque financeur.

Projet du jardin d'éveil de Casabona à Saint-Pierre :

Outre de répondre de manière cohérente et adaptée aux besoins des familles du territoire intercommunal, le projet d'établissement d'accueil présente l'opportunité de permettre une **diversification de l'offre par une nouvelle solution d'accueil expérimental, le jardin d'éveil.**

* **L'établissement de « Casabona »** sera composé notamment d'un jardin d'éveil de 24 places qui fonctionnera sur 235 jours annuels comprenant le samedi matin et sur une amplitude journalière de 11 H la semaine et 5 H le samedi. Le projet immobilier s'appuie sur une construction existante qui se trouve sur un terrain arboré de 1 600 m².

* **Le projet d'établissement** repose sur un axe fort qui amènera l'équipe à œuvrer intrinsèquement en faveur de l'ouverture au monde, de l'enfant. Il s'agira de mettre en place des activités aux fins d'éveil et de construction de l'enfant qui s'effectuera par le biais d'une approche globale sur le corps et sur la matière. Cette démarche lui permettra de se positionner et de prendre sa place dans le monde qui l'entoure (assise et posture de l'enfant) et favorisera ainsi son entrée à l'école maternelle.

N.B. : la construction du projet d'établissement a fait l'objet d'un travail soutenu entre le CTEL et le CIAS afin de proposer une approche éducative nouvelle et spécifique à la tranche d'âge concernée.

- **Le budget de fonctionnement** montre un coût annuel à la place de 8 687 €.
- La contribution familiale tient compte du barème national. La participation financière de la CAF se traduit par une aide forfaitaire représentant, pour une ouverture en cours d'année, 267 euros par place et par mois d'ouverture soit 38 448 €.

ETAT D'AVANCEMENT :

- Après un avis favorable de la Commission d'Action Sociale de la CAF-R pour la réponse à l'appel à projet national d'une part, et son financement d'autre part, le projet du jardin d'éveil de Casabona a été retenu par la CNAF le 19/ 05 /2010.

La date d'ouverture est prévue courant 2011.

Axe Prévention

1.3 Fiches actions du Conseil Général

FICHE ACTION N°1

AXE : PETITE ENFANCE (PMI)

Intitulé de l'Action : Dépistage systématique des troubles sensoriels préjudiciables aux apprentissages

Constat :

Sur 12 247 enfants dépistés en 2009 soit 84,5 % des enfants de petite section de l'école maternelle :

- 4,4 % présentaient des troubles auditifs
- 13 % présentaient des troubles visuels
- 9 % des troubles du langage

Les actions de prévention et d'éveil à la vie, sont le cœur de métier des services de PMI, aussi, la collectivité souhaite un dépistage à 100 % des enfants de petite section. Il s'agit de développer les moyens et acteurs de ces dépistages systématiques, afin de couvrir la totalité du territoire.

Descriptif du projet :

Détecter d'éventuels troubles auditifs, visuels, de langage, ou psychologiques par la réalisation d'un bilan de santé en petite section de maternelle, par l'orientation de tous les enfants dépistés vers les spécialistes (orthophoniste, ophtalmologue, psychologue...) et par le suivi des orientations prescrites aux familles par les infirmières de PMI.

Objectifs :

La collectivité dans la mise en œuvre de sa politique volontariste en faveur de la petite enfance et de la réussite éducative, souhaite renforcer l'accompagnement des publics les plus vulnérables, depuis la naissance jusqu'à une intégration sociale pleinement réussie.

Effets attendus :

La prise en charge thérapeutique systématique des troubles détectés par un spécialiste. Il s'agira de développer le partenariat externe et d'encourager le décroisement avec les acteurs de la médecine scolaire et trouver un champ de partage des informations avec les enseignants, dès l'école maternelle pour que les troubles soient accompagnés par ceux-ci.

Conditions de faisabilité :

Développement des moyens humains : médecins de PMI, médecins scolaire, orthophonistes et multiplier les acteurs de détection (infirmières, sage femme, enseignant, association...)

Financement : -

Financement interne et croisé

Indicateurs :

A définir, à partir de champ commun des acteurs

Partenariat :

Education Nationale

Caisse d'Allocations Familiales

Association d'orthophonistes

IRTS (Infirmiers, Sage femme, Educateurs...)

Réseau des assistants familiaux

Obstacles à lever :

Partage d'information médicale, décloisonnement d'actions des institutions partenaires et acteurs intervenant dans et hors champ scolaire

Calendrier : 2011

FICHE ACTION N°2**AXE : SOCIAL****Intitulé de l'Action : Accompagnement social collectif et individuel des familles****Constat :**

Les travailleurs sociaux du Département (assistants sociaux, éducateurs...) dans leur mission fondamentale et obligatoire d'accompagnement individuel et collectif des familles en difficultés, font le constat global de fortes carences éducatives des familles suivies. Aussi, une approche systémique des situations individuelles et familiales ainsi qu'un travail d'accompagnement des parents sont presque toujours indispensables. L'aide aux devoirs apporté aux enfants, dont les parents ne sont pas mobilisés sur leur scolarité ne suffit pas.

Descriptif du projet :

Faire émerger et accompagner les compétences parentales en vue de l'implication plus forte des familles dans l'éducation et le suivi scolaire de leurs enfants par les actions suivantes :

- action d'appui à la parentalité dans l'aide aux devoirs et le rôle de la famille dans la co-éducation
- sorties éducatives et familiales
- animation autour du livre, sensibilisation à la culture, mise en place de point lecture dans les quartiers

Objectifs :

Il s'agit de conforter le rôle de parent et de co-éducation des familles suivies. L'accompagnement individuel et collectif de ces familles vise à atténuer voire à faire disparaître les difficultés de nature diverse et souvent polymorphes : économiques, sociales, psychologiques, médicales, psychiatriques qui se traduisent par de très fortes carences éducatives et une mobilisation moindre à l'égard de la scolarité.

Effets attendus :

Optimiser la prise en charge des enfants en tenant compte de leur environnement global (social et familial) afin d'encourager la réussite éducative et l'insertion sociale du plus grand nombre.

Conditions de faisabilité :

Encourager des champs de partage d'information avec d'autres professionnels (médecins, enseignants, sociologues, recherches/études appliquées...)

Financement : -

Interne

Indicateurs :

A définir

Partenariat :

- CAF
- Education Nationale
- Commune
- IRTS
- Université
- Associations

Obstacles à lever :

Décloisonnement des interventions institutionnelles, d'initiative privée, associatives
Adopter une culture commune de la mesure de l'impact des interventions respectives

Calendrier : 2011

FICHE ACTION N°3**AXE : CULTUREL****Intitulé de l'Action : Démocratiser la culture et sensibilisation à l'écrit****Constat :**

La culture est souvent à tort mythifiée, l'action culturelle étant perçue comme un luxe inutile, aussi, les personnes vulnérables sont souvent éloignées de l'offre culturelle, alors que celles-ci sont porteuses d'une histoire, d'un savoir ou de savoir faire, d'une culture qui mérite d'être reconnue, valorisée. Le Département au travers de sa politique culturelle engage des actions de sensibilisation précoce des jeunes enfants et de leur famille à l'importance de la lecture et met en œuvre diverses actions d'appropriation de la culture locale et d'événements culturels à destination d'un large public.

Descriptif du projet :

- Ateliers pour des groupes (scolaires, centres aérés, personnes handicapées,...) autour du livre, de l'écriture, des mots : loisirs créatifs (calligraphie, reliure, fabrication de papier,...), rencontre avec un écrivain, participation aux journaux d'école, création d'ouvrages,...
- Emmener les livres au plus près des tout-petits : accueil de crèches, lecture d'albums dans les PMI, constitution de points lecture dans les espaces du Conseil Général recevant du public, opération « Premières Pages » (offrir un album à tous les bébés réunionnais), ...
- Découverte du patrimoine littéraire réunionnais : actions spécifiques vers le public mal et non voyant, lectures de textes par des comédiens pour des groupes éloignés de la culture (prison, jeunes en difficulté de lecture,...), commande d'un spectacle de marionnettes tiré d'un album local
- expositions diverses, journée récréative
- ouverture au grand public des équipements culturels propriétés du Département

Objectifs :

- sensibilisation dès le plus jeune âge à l'écrit et appropriation de la tradition orale et à la culture locale grâce à un contact précoce et agréable avec le livre
- rapprocher les publics les plus éloignés des équipements culturels

Effets attendus :

La pratique culturelle offre aux acteurs (formateurs, professionnels du livre, artiste...) les conditions d'un renouvellement pédagogique et encourage une attention différente apportée aux personnes dont la capacité à exprimer ses potentialités est reconnue. L'action culturelle est un cheminement essentiel pour retrouver le chemin des apprentissages. La culture et l'école sont deux mondes qui se rencontrent.

Conditions de faisabilité :

Financement : -

Interne

Indicateurs :

A définir

Partenariat :

DRAC
Services pénitentiaires
Commune
Education Nationale
CAF
Associations
Rotary Club
Centre Dramatique Régional

Obstacles à lever :

- Améliorer lisibilité des actions menées par la mise en place d'une communication institutionnelle ciblée
- Optimiser les moyens du territoire : équipements, interventions de professionnels
- Valoriser les savoirs faire locaux : métiers lontan, tradition orale...

Calendrier : 2011

Axe Prévention

1.4 Fiches actions de La Poste

FICHE ACTION de la Poste

AXE : LUTTE

Intitulé de l'Action : Animation de bureaux de Poste et Distributeurs de Billets

Constat :

1) La majorité des personnes illettrées de + de 26 ans fréquentent les bureaux de poste lorsqu'elles relèvent de régime de prestations. La Poste veille à leur équipement en outil de paiement et de retrait (carte bleue), mais beaucoup de ces personnes, même équipées de carte bleue, s'en servent comme moyen exclusif de retrait d'espèces.

D'où les files d'attente devant les distributeurs de billets et les guichets... Ces personnes constituent alors un public captif à qui donner de l'information.

2) Certaines de ces personnes ne relèvent d'aucun SAO. Elles constituent donc un public difficile à toucher par les SAO alors qu'elles fréquentent les bureaux de poste.

Descriptif du projet :

Amener de l'animation et de l'information dans les files d'attente devant les distributeurs de billets et dans les bureaux de poste.

Un guichetier présente la cartographie des centres de formation qui existent.

Il dispose :

- d'un PC pour diffuser des clips (sur des messages porteurs : lé jamais trop tard, des témoignages de stagiaires en centre de formation...)

- de la cartographie des centres de formation agréés et de celle du RSMA et des associations connues,...

- d'une formation à OISI (lecture) qui lui permet d'éclairer les personnes qui le souhaitent sur leur niveau de maîtrise de lecture.

Lorsqu'il identifie une personne désireuse de se former, il l'accompagne dans sa démarche et jusqu'au SAO avec l'aide de son directeur d'établissement. Il en communique la liste à la direction départementale contresignée par le SAO.

Objectifs :

Chaque guichetier fait inscrire une personne en centre de formation, soit un objectif de 250 par an.

Effets attendus :

Faciliter l'action des SAO en matière de repérage des personnes illettrées.

Conditions de faisabilité : synchroniser le calendrier d'action :

Former un guichetier ou/et responsable clientèle par bureau en février 2011

Avoir la liste des centres de formation agréés en Février 2011

Tous les bureaux de poste mènent une opération de recrutement en février- mars 2011.

Financement :

Moyens humains et logistiques de La Poste.

Indicateurs :

Chaque guichetier inscrit en formation au moins une personne. L'objectif de La Poste est donc : 250 personnes identifiées et inscrites en formation.

Partenariat :

Carif-Oref : Initiation/Sensibilisation des postiers à OISI.

Obstacles à lever :**Calendrier :**

- Formation en février 2011
- Action d'animation des bureaux en mars 2011

2 Axe Lutte

2.1 Fiches actions de la DTEFP/DIECCTE

ACTION DE L'ETAT (DTEFP/DIECCTE)

Fiche Action

Axe 2 : LUTTE
Sous Axe

Intitulé de l'action : Formation Compétences Clés

Préambule :

L'Etat reste compétent en matière de financement de la formation professionnelle en vue **d'améliorer l'accès à la qualification** de publics spécifiques.

La circulaire DGEFP n° 2008/01 du 03 janvier 2008 fixe la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de **l'accès aux compétences clés** des personnes en insertion professionnelle. Le programme se substitue aux programmes précédents : ateliers de pédagogie personnalisée (APP), lutte contre l'illettrisme, NSI (navigation sur internet).

L'action de l'Etat est recentrée sur les publics de premiers niveaux de qualification (niveau V non acquis et infra) ne maîtrisant pas les compétences clés nécessaires à leur insertion ou leur maintien dans l'emploi.

Objectifs de la mesure :

La formation **Compétences clés** permet de développer la compréhension et l'expression écrites des personnes en situation d'illettrisme, en lien direct avec leur projet d'insertion dans l'emploi.

Organisation :

A La Réunion, le plan régional de lutte contre l'illettrisme a conduit à maintenir visible des actions spécifiquement libellées « lutte contre l'illettrisme » et identifiables en tant que tel.

Aussi, contrairement à la Métropole où le programme Compétences clés a fait l'objet d'un seul marché, deux consultations distinctes ont été lancées par l'Etat et la Région depuis 2008 :

- compétences clés- lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, environ 1500 places ont été ouvertes annuellement.
- compétences clés- pédagogie personnalisée (ex APP).

Chaque marché est alloté de façon géographique (1 plate-forme par bassin).

L'accès aux formations compétences clés est subordonné à une prescription préalable.

Les modalités de prescription de la formation compétences clés sont définies :

- Par la convention régionale signée entre la DTEFP et chaque organisme prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi ...)
- Par les deux instructions nationales de la direction générale de Pôle Emploi en date du 24 juillet 2009 et du 09 février 2010 ;

La prescription est effectuée au moyen de l'extranet Réseau pour l'Orientation et le Suivi de l'Accès aux Compétences clés et à l'Emploi (ROSACE).L'extranet ROSACE permet au service public de l'emploi et à l'Etat de suivre en temps réel les entrées en formation et le devenir des apprenants pendant la formation et six mois plus tard.

Descriptif du projet :

La formation Compétences clés-lutte contre l'illettrisme- s'adresse en priorité aux demandeurs d'emplois, aux jeunes de 16 à 25 ans, aux bénéficiaires de minima sociaux repérés en situation d'illettrisme et qui sont en capacité d'accéder à moyen ou à court terme à une formation pré-qualifiante ou à un emploi à l'issue de leur formation.

La formation dont la durée est comprise entre 200 et 600 heures est entièrement personnalisée : l'apprenant et son formateur référent définissent ensemble les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation, personnalisés en fonction du projet d'insertion professionnelle de l'apprenant.

La formation compétences clés et la démarche d'insertion professionnelle sont concomitantes : le rythme hebdomadaire de la formation est compatible avec une recherche d'emploi.

Financements et nombre de bénéficiaires des actions LCI par la DTEFP depuis 2007:

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------|---------|---------|-----------|-----------|
| budget | 680 600 | 814 344 | 1 112 804 | 1 200 000 |
| bénéficiaires | 398 | 476 | 565 | 790 |

Constats :

Une augmentation notable à compter de 2007 du budget consacré par l'Etat aux formations de lutte contre l'illettrisme et en conséquence, l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le bilan intermédiaire du marché lancé en 2009, se terminant fin 2010, fait apparaître que 40% des personnes entrées en formation sont des jeunes de 16-25 ans.

Malgré des difficultés de remplissage des ateliers dans certaines zones, les objectifs de réalisation sont atteints à 90%.

Les résultats aux CFG, tous financeurs confondus, témoignent de la qualité des prestations.

Entre 2007 et 2010, le nombre de candidats présentés (63 en 2007 contre 273 en 2010) et le taux de réussite sont croissants (73 % d'admis en 2007 contre 83% en 2010).

Effets attendus et Conditions de faisabilité :**I. Maintenir une offre de formation pouvant répondre aux besoins des publics identifiés :**

I. 1/- Sur la base des recensements établis par les organismes prescripteurs chargés de repérer et d'orienter les publics, mise en œuvre de consultations dans le cadre de marchés publics couvrant l'ensemble du territoire

Action à mener n°1 : lancer les appels d'offres de formation dans les quatre bassins de l'île afin de maintenir une bonne couverture territoriale. Tout en respectant les prérogatives de chaque financeur, veiller à établir une complémentarité sur les objectifs, les contenus, les publics visés et à harmoniser les cahiers des charges.

I. 2/- Afin de répondre aux besoins de publics pour lesquels les actions de formation proposées dans

le cadre des marchés ne suffisent pas, élargir à d'autres types de formation alliant apprentissages des savoirs fondamentaux et situations professionnelles

Action à mener n°2 : mise en place d'un comité de suivi de projets nouveaux, proposant des réponses différentes en termes de formation (recherche de financements et de supports appropriés...) en dehors et en plus du socle constitué par les prestations compétences clés

II. Améliorer le suivi des formations en concertation avec les autres financeurs et les autres dispositifs

Action à mener n°3 : Suivre de manière concertée la mise en œuvre des formations et évaluer les résultats ; apporter des mesures correctrices lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Rendre plus lisible la prescription pour les acteurs du repérage et de l'orientation compte tenu des différences de procédures entre les financeurs

Rendre plus explicites les indicateurs : prendre en compte les taux d'abandons et faire apparaître les suites de parcours (passage de LCI à RAN, pré-qualification, ...)

Action à mener n°4 : mettre en place un outil d'évaluation externe à l'organisme de formation, comme alternative au CFG.

Indicateurs :

- **Action à mener n°1** : Nombre d'actions et budget, nombre de bénéficiaires, situation des stagiaires à la sortie, nombre de stagiaires admis au CFG

- **Action à mener n°2** : Nombre de projets nouveaux accompagnés et ayant abouti

- **Action à mener n°3** : Nombre de réunions de suivi, nombre d'actions évaluées

- **Action à mener n°4** : production d'un outil d'évaluation externe

Axe Lutte

2.2 Fiches actions de la Région Réunion

ACTION DE LA REGION REUNION

Fiche Action n°

Axe 2 : LUTTE

Sous Axe

Intitulé de l'action : LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Préambule :

Une nouvelle charte de partenariat de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été signée le 18 novembre 2010. Renommée « Agir pour lire, lire pour agir », elle associe de nouveaux partenaires en vue de conjuguer et d'optimiser les efforts menés sur le chantier de l'illettrisme. Elle se décline dans un Plan d'actions qui s'étalera sur la période 2010-2015.

En France métropolitaine, 9 % de la population est concernée par l'illettrisme. A La Réunion, le taux s'élève à 21 %. L'objectif du plan actualisé est de répondre à une exigence nationale : « Diminuer de moitié en 5 ans l'écart entre la métropole et l'outre-mer ».

Dans le cadre de cette mission menée localement depuis plusieurs années, la Région Réunion et l'Etat sont plus particulièrement engagés sur le volet « lutte » qui concerne les publics en situation d'illettrisme hors du système scolaire.

Objectif de la mesure :

Les actions prioritaires retenues dans ce nouveau plan doivent renforcer l'impact direct des actions régionales sur la diminution du nombre de jeunes et d'adultes illettrés. Elles visent à :

- Améliorer l'acquisition des savoirs de base : lecture, écriture, calcul et raisonnement,
- Développer l'autonomie d'apprentissage et les capacités cognitives,
- Développer le comportement de lecteur,
- Préparer les bénéficiaires à évoluer dans un parcours d'insertion.

Organisation :

L'essentiel des actions régionales font l'objet d'une consultation annuelle, selon des modalités harmonisées avec celles de l'Etat.

Les actions complémentaires font l'objet d'appels à projet ou de conventionnement avec des porteurs de projet.

Descriptif des projets :

1 - LES ATELIERS DE FORMATION (EX APLI)

Ils visent à mettre en œuvre régulièrement une offre de formations dans les 4 bassins de l'île par la commande publique. La Région s'attache à établir une complémentarité avec l'Etat, co-financier de formations sur les publics, les contenus et objectifs et suivre de manière concertée la mise en œuvre des formations et évaluer les résultats.

Objectif :

Ce dispositif consiste à mettre en place des actions de formation permettant de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et de consolider les compétences de base : lecture, écriture, calcul et raisonnement, développement de l'autonomie sociale.

Fonctionnement :

L'action de formation est dispensée en ateliers répartis sur plusieurs sites, couvrant l'ensemble de l'île ; ils sont soumis aux contraintes suivantes :

- 14 stagiaires maxima en simultané ;
- travail en sous-groupes proposant 3 parcours possibles (court : 200 heures minimum, moyen : 400 heures, long : 600 heures maximum par stagiaire) ;
- accompagnement personnalisé.

Effets attendus :

A plus long terme, c'est l'insertion professionnelle qui est recherchée à travers ces actions de formation.

Conditions de faisabilité :

Les caractéristiques du public sont les suivantes :

⇒ Cette action est ouverte à tout public, cependant elle accueillera prioritairement les demandeurs d'emploi et les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme.

Il s'agit d'un public très éloigné de l'emploi, n'ayant pas l'habitude de recourir à la formation professionnelle, mais ayant des préoccupations immédiates telles que maîtriser les écrits du quotidien, gérer un budget, suivre la scolarité des enfants, développer l'autonomie sociale... L'un des objectifs de la formation est de mettre la personne en appétence vis-à-vis de la formation et la préparer à une suite de parcours.

⇒ Public illettré (ne maîtrisant pas les savoirs de base : écriture, lecture, calcul), ayant des difficultés graves ; globalement de niveau primaire ou classes spécialisées de collège (CPPN, SES, SEGPA, 4^{ème} et 3^{ème} d'insertion...).

Ne sont pas concernés par ces actions :

- les publics analphabètes ;
- les personnes nécessitant une réponse de type Français Langue étrangère (FLE)

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Financement :**Tableau synthétique des actions de formation sur les trois dernières années**

| année | effectif | budget de fonctionnement |
|--------------|-----------------|---------------------------------|
| 2007 | 390 | 854 560,00 € |
| 2008 | 555 | 1 355 427,00 € |
| 2009 | 610 | 1 342 000,00 € |

Budget 2010 : 1 430 000 € à destination de 650 bénéficiaires.

L'instruction des offres devrait aboutir en fin d'année à l'attribution de 4 lots couvrant toute l'île.

2 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C)

C'est un dispositif innovant permettant de proposer aux jeunes sans diplôme ni qualification un lieu privilégié d'éducation avec une approche pédagogique individualisée.

Outre la mise à niveau des savoirs de base, l'alternance et l'accompagnement personnalisé sont des éléments clés de ce dispositif. En effet, un parcours « sur mesure » (modulable en terme de durée et de contenu), prenant en compte le jeune dans sa globalité, est proposé afin de le conduire vers une insertion directe ou une formation (qualifiante ou diplômante).

Objectif :

Offrir « une seconde chance » à de jeunes réunionnais sans diplôme, ni qualification, déscolarisés, mais motivés et souhaitant se donner cette seconde chance.

Fonctionnement :

La formule pédagogique est flexible et souple (entrées/sorties permanentes et durée variable du parcours selon le jeune) et l'alternance est au cœur du dispositif en vue de privilégier l'acquisition des compétences professionnelles et sociales.

Une première phase d'intégration et d'observation permet au jeune de tester l'approche d'accompagnement proposé par l'école, et à l'équipe pédagogie de percevoir la motivation du jeune et son implication pour la suite. Un contrat peut alors être établi entre lui et l'école pour mettre en œuvre un parcours personnalisé, établi à partir de ses acquis et lacunes (tant au plan des savoirs de base que des savoirs faire et être socioprofessionnels).

L'E2C place le jeune en situation réelle pour découvrir et exploiter ses aptitudes. L'individualisation du parcours ne signifie pas proposer des cours particuliers à chaque stagiaire mais respecter les rythmes d'acquisition, prendre en compte les besoins de chacun, grâce à un suivi du stagiaire par un formateur référent sur toute la période de formation qui s'étend de l'élaboration du projet, aux enseignements dispensés, à son insertion professionnelle, y compris dans les mois qui suivent sa sortie de l'E2C.

L'E2C agit autour de trois pôles :

- Pédagogique : Acquisition de connaissances de base (français, mathématiques, informatique, culture générale).
- Economique : Découverte puis apprentissage d'un métier au travers l'alternance école/entreprise qui présente au minimum le tiers, voire la moitié du temps de formation obligatoire afin de lui permettre de préparer son projet professionnel et d'affirmer ses compétences sur le terrain.
- Social : Développement des compétences personnelles (compétences sociales, comportementales citoyennes et culturelles), indispensables à une intégration sociale réussie.

Effets attendus :

La Collectivité régionale souhaite porter la mise en œuvre d'un dispositif régional d'accompagnement, outil nouveau et complémentaire entrant pleinement dans le champ de ses compétences, tant au plan de l'égalité des chances que de la formation, de l'éducation ou du développement économique.

L'E2C place le jeune en situation réelle pour découvrir et exploiter ses aptitudes. A l'issue du parcours (durée moyenne variant de 7 à 12 voire 18 mois) certains poursuivent une formation professionnelle diplômante ou qualifiante, d'autres accèdent à l'emploi (par leurs stages en entreprises).

Le taux moyen national de sorties positives (en formation et en emploi) était de l'ordre de 60 % en 2009.

Conditions de faisabilité :

L'E2C s'adresse à des jeunes de 18-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme, ni qualification, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'autres dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi.

Le seul critère de sélection est la motivation. Les candidats proposés par les Missions Locales, Pôle Emploi, ou autres structures d'insertion, doivent être volontaires.

Financement :

Les coûts proposés dans l'étude réalisée par le réseau E2C pour La Réunion en août 2010 le sont sur un parcours moyen de formation de l'ordre de 6/7 mois, susceptible d'évoluer au vu des premiers parcours réalisés

- Coût de démarrage estimé (1^{ère} année) : 9 124 € par parcours
- Coût transitoire estimé (2^{ème} année) : 7 367 € par parcours
- Coût moyen stabilisé (à compter de la 3^{ème} année) de 6 229 € par parcours et stagiaire.

NB : Ces coûts à l'issue de la phase de démarrage sont susceptibles d'évoluer.

C'est à partir de ces coûts et d'une ouverture progressive permettant d'accueillir à terme 500 nouveaux stagiaires chaque année que le budget global prévisionnel indicatif ci-dessous a été établi par le réseau E2C en août 2010.

Le projet peut aboutir sur la base d'un financement partenarial et des participations :

- du Conseil Régional donneur d'ordre du dispositif avec le soutien du F.S.E
- de l'Etat tant au niveau des crédits gérés par la DTEFP que de ceux mobilisables au titre de la politique de la ville (700 euros par stagiaire issu d'un quartier prioritaire) et ACSE pour le démarrage de l'E2C (100 000 € pour le premier site et 50 000 € par site ouvert ensuite),
- les collectivités locales et leurs regroupements
- la taxe d'apprentissage
- des subventions de fondations ou d'entreprises.

3 - R.S.M.A.

La collectivité apporte son appui au Régiment de Service Militaire Adapté en contribuant financièrement à la formation citoyenne, militaire et professionnelle qu'il met en œuvre, en travaillant à la fois sur les «savoirs», les «savoir-faire» et les « savoir-être» de jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire (recrutement 2007 : 30 % d'illettrés et 60 % de jeunes sans brevet des collèges).

Objectifs :

- financer les formations en transport et sécurité proposées par le Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion en 2010 ;
- élargir le partenariat avec le RSMAR visant à le soutenir à la fois dans sa démarche de construction de parcours des jeunes, et à ouvrir un potentiel de places en formation qualifiante pour le nouveau public visé par le plan SMA 6000, à savoir les jeunes de 18 à 25 ans disposant d'un diplôme de niveau V.

Fonctionnement :

Les douze mois passés au RSMA comprennent :

- un mois de formation militaire ;
- 800 heures de formation professionnelle dans l'une des 50 filières existantes ;
- une remise à niveau scolaire en tant que de besoin ;
- la préparation et le passage du permis de conduire ;
- la préparation et le passage de l'attestation de premiers secours ;
- le cas échéant, un chantier d'application.

Cette action est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, fondé sur l'internat et un suivi individualisé vers l'emploi.

Effets attendus :

Permettre à des jeunes d'être formés, à travers quelque 23 filières de formation différentes (métiers du bâtiment, métiers de la terre, restauration, transport, sécurité, tertiaire, mécanique et travaux publics) leur permettant d'être qualifiés et de trouver un emploi *assez facilement*.

Financement :

En 2010 la Région a attribué au RSMA une subvention d'un montant de 280 000 € destinés à la formation de 550 jeunes candidats.

4 - CASES À LIRE

La case à lire est un outil d'éducation populaire et un moyen de lutte contre l'illettrisme.

Objectifs :

Il s'agit de conduire l'utilisateur à la pratique de la lecture et de l'écriture par le biais d'une activité de loisir librement choisie et pratiquée régulièrement dans une structure de proximité.

Fonctionnement :

Une association ou toute autre structure de proximité propose au public une activité de son choix : conte, musique, cuisine, sport, slam, arts plastiques, théâtre, couture, jardinage, informatique, artisanat, etc. Autour de cette activité, sera construit un projet pédagogique mettant en avant les pratiques du dire-lire-écrire, adaptées aux niveaux des usagers.

L'approche pédagogique devra être souple, ludique, dynamique et s'éloigner le plus possible de toute approche scolaire. Les outils utilisés devront être innovants, diversifiés, attractifs pour des adultes, privilégiant les TIC, articulés sur les compétences suivantes :

- Dire ce qui est à faire
- Ecrire ce qui est dit
- Ecrire ce qui a été fait
- Lire ce qu'on a écrit
- Lire ce qui est écrit par un autre
- S'informer en lisant
- Informer en écrivant
- Noter pour ne pas oublier...

Tout ceci permettant de :

1°- familiariser l'utilisateur avec le support écrit sous toutes ses formes ;

- 2°- développer un 1^{er} niveau de compétences ;
3°- créer des prédispositions pour une formation longue ou des pratiques plus courantes.

Effets attendus :

La finalité du dispositif sera de susciter chez les usagers, notamment les plus jeunes, un besoin conscient faisant émerger une demande d'acquisition ou d'amélioration des savoirs de base, qui puisse les conduire à une action de formation.

A l'issue du parcours en Case à lire, l'utilisateur est dirigé, soit vers une action de formation : atelier, Ecole de la 2^{ème} chance, etc., soit vers une autre association, une cybercase, une médiathèque, toute structure lui permettant de poursuivre des activités de lecture-écriture.

Conditions de faisabilité :

La collectivité validera les propositions des structures répondant à un cahier des charges. La structure ayant satisfait sur dossier aux exigences de ce cahier des charges obtiendra un label temporaire qui sera confirmé au plus tard dans un délai de douze mois, après une évaluation sur site de son activité.

Il est proposé la publication d'un appel à projets par voie de presse. Les réponses seront étudiées par les services et proposées au vote de la commission permanente après examen par la commission sectorielle.

La structure dont le projet est retenu bénéficiera d'une subvention du Conseil Régional pour la mise en œuvre de son action.

Financement :

L'aide du Conseil Régional pourra couvrir les postes suivants, sous réserve qu'ils soient explicitement dédiés à l'action :

- Frais de personnel,
- Information/communication,
- matière d'œuvre,
- petit équipement,
- frais de fonctionnement.

Un budget prévisionnel de 400 000 € est consacré à l'action pour 2011.

5 – ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME A VISEE PROFESSIONNELLE

La Région souhaite mettre en œuvre des formations fonctionnelles d'acquisition des compétences clés en situation professionnelle, afin de contribuer à l'insertion en milieu de travail. Proposer une formation centrée sur un métier est susceptible de faciliter l'adhésion du public et d'éviter les ruptures de parcours entre une action de lutte contre l'illettrisme et une action de pré-qualification.

Objectif :

Préparer les stagiaires à l'exercice de métiers porteurs ou à l'entrée en formation qualifiante de niveau V à ces métiers.

L'objectif affiché et explicite ne sera pas de proposer au public une action de lutte contre l'illettrisme mais une formation professionnelle.

Fonctionnement :

Il est demandé aux organismes de formation de proposer une formation en vue de l'acquisition des compétences-clés relatives à ces métiers.

Typologie des publics :

- hommes et femmes ;
- de niveau VI (50 % de l'effectif au minimum) : public ayant suivi un début de scolarité dans l'école française, sans qualification ni diplôme, ayant éventuellement suivi une classe spécialisée de collège (SEGPA, SES, 4^{ème} Techno), au plus une 4^{ème} de collège ou une 1^{ère} année de CAP/BEP ;
- de niveau V bis : public sans qualification, ayant au plus suivi une classe 3^{ème} de collège ou un cycle de CAP/BEP sans avoir obtenu le diplôme ;
- Jeunes majeurs et adultes.

Le prestataire devra définir :

- les objectifs spécifiques par métier ;
- le contenu en connaissances générales et savoirs de base nécessaires à ces métiers ;
- le contenu relatif aux compétences techniques et professionnelles nécessaires à ces métiers ;
- le type de validation délivrée en fin de parcours.

Autres contraintes et spécifications :

Durée : 400h minimum, 600h maximum.

Organisation : groupe de 14 maximum en simultané ; alternance impérative.

Effets attendus :

Niveau d'exigence (cf. le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI) :

- mener les stagiaires de niveau V bis au degré 3 des savoirs et des capacités professionnelles : ils doivent avoir franchi le seuil du savoir par imitation et adaptation pour accéder à celui de la capacité à remobiliser le savoir acquis face à une situation nouvelle et différente de la situation d'apprentissage
- A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable d'exercer immédiatement le métier dans lequel il a été formé, d'accéder à une formation pré-qualifiante ou qualifiante de niveau V dans ce métier

Conditions de faisabilité :

Les actions seront expérimentales en 2011.

La collectivité lancera un appel d'offre en direction des opérateurs.

Financement :

Les porteurs de projets formuleront une offre financière à la collectivité.

6 - CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS NOUVEAUX

En partenariat avec l'Etat, la collectivité se propose d'accompagner des porteurs de projets innovants en matière de lutte contre l'illettrisme par des réponses différentes en termes de formation (recherche de financements et de supports appropriés...)

A titre d'exemple, en 2010, a été mise en œuvre une action intitulée : « *Apprendre avec les Cybercases* ». L'objectif est de lutter contre les exclusions et contribuer à l'égalité des chances en réduisant la fracture numérique. Il se traduit par un accompagnement des personnes en difficulté : socialisation par les TIC, enseignement en ligne, démarches administratives, familiales et citoyennes en ligne....

Montant du financement : 397 033,00 €.

Axe Lutte

2.3 Fiches actions de la Caisse d'Allocations Familiales

FICHE ACTION- CAF- R N°1**AXE : Lutte**

Intitulé de l'Action : Accompagnement des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales en situation d'illettrisme/ Aide à l'autonomie administrative.

Constat :

La CAF, gestionnaire d'un service public produit beaucoup de documents administratifs à destination des allocataires. Or de nombreux allocataires sont en situation de difficultés face à l'écrit, ont du mal à comprendre et à renseigner les justificatifs nécessaires pour accéder à leurs droits.

Fort de ce constat, la Caf-R assure une veille permanente afin d'organiser des actions d'accompagnement à l'autonomie administrative.

Ses accueils reçoivent plus de 500 000 visites par an et sont donc un lieu de repérage essentiel de cette problématique.

Descriptif du projet :

Du **repérage** de la personne en situation d'illettrisme (accompagnement de remplissage des imprimés de la **Caisse d'Allocations Familiales** et autres documents administratifs) à une **orientation** vers des actions de formation.

Public ciblé :

Allocataires confrontés à des difficultés pour remplir correctement des documents nécessaires à l'ouverture de leurs droits aux PF CAF et tout autre document administratif.

Objectif général :

Faciliter les relations entre l'administré et le service public

Améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics

Faciliter l'autonomie et la vie quotidienne des allocataires.

Objectifs spécifiques:

* Mettre à disposition des allocataires rencontrant des difficultés en expression écrite, une aide de proximité :

- au remplissage des imprimés de la CAF et autre document administratif

- au test d'éligibilité RSA

- au remplissage des imprimés CMU (dans le cadre des obligations liées au RSA)

* Amener ces publics en situation d'illettrisme à devenir plus autonome en s'inscrivant dans une démarche de formation.

Modalité de partenariat AREP/CAF :

L'AREP s'est proposée de répondre à cette mission pour non seulement rendre un service immédiat à ce public en difficulté d'écriture, mais également pour tenter d'orienter ces personnes vers une formation de droit commun qui leur permettrait d'acquérir les compétences de base et devenir autonome dans les situations de la vie courante réclamant la maîtrise de l'écriture

La CAF finance cette action à 100 % s'agissant d'une demande d'intervention formulée par elle en vue d'optimiser la qualité de l'accueil des allocataires de la CAF.

Principes et Modalités d'intervention

L'accompagnement de ce public nécessite une pédagogie spécifique : - *Comment guider sans heurter « dans un respect réciproque » la personne illettrée ?*

L'accompagnateur aborde les allocataires de la CAF par le biais d'un service rendu pour leur faire prendre conscience de la plus-value de la maîtrise de la lecture et de l'écriture, au quotidien. L'objectif de ce dispositif est certes d'aider les bénéficiaires d'une manière immédiate, mais également faciliter le repérage des illettrés dans le but de leur apporter une possibilité de formation et d'acquérir de l'autonomie dans la vie sociale.

Lieu d'intervention : Saint Denis et Saint Pierre.

N.B. : cette même action est mise en place en partenariat avec l'association CASA, (Collectif Associatif de Sainte-Anne) dans les locaux mis à disposition par la commune de Saint Benoît. .

Jours d'intervention : Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et le vendredi matin.

Moyen humain : sur chaque site, une animatrice ayant de l'expérience dans l'accompagnement de ce public et les outils nécessaires à l'encadrement de parcours de formation.

Moyens matériels : un local comprenant deux salles et deux ordinateurs avec accès à Internet.

Evaluation :

Des bilans mensuels transmis à la CAF par l'AREP, ont découlé les ajustements suivants :

- Aide à la consultation du dossier CAF sur le site internet,
- Aide à l'édition d'attestations de droits,
- Mise à disposition de documentation et dépliants CAF,
- Communication interne et externe (affiches, réunions d'information auprès des GCA et animateurs d'espaces d'accueil, contact référent partenaires)...

Perspectives :

A la demande de la CAF-R sur Saint Denis, l'AREP proposera en 2011, des actions collectives au public accueilli sur des thématiques repérées par l'animatrice. (Ex : action autour des repères des logos administratifs, ateliers d'alphabétisation, classement de papiers).

Financements et Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'accompagnement en :

| Saint Pierre | 2009 / 2010 | | 2011 (prévisionnel) |
|--|--|--|------------------------------------|
| Nombre d'allocataires bénéficiaires | 704 pour 1 015 opérations d'accompagnement, soit de l'ordre de 70 allocataires par mois en moyenne | | |
| Montants engagés | 12 673.00 € (nov./déc.2009) | 42 991.00 € (mars/déc. 2010) | 45 000 € |
| Saint Denis | 2009 / 2010 | | 2011 (prévisionnel) |
| Nombre d'allocataires bénéficiaires | | 200 | capacité maximale prév. /jour = 40 |
| Montants engagés | | 15 juin 2010 /déc. 2010 29 980.00 € | 45 000 € |

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'allocataires repérés,
- nombre d'allocataires bénéficiaires de l'accompagnement,
- nombre d'allocataires orientés vers une action de formation,
- taux d'évolution de la fréquentation mensuelle sur chaque site,
- nombre d'allocataires inscrits à la formation.

FICHE ACTION- CAF- R N°2

AXE : LUTTE Intitulé de l'Action : Action de lutte contre l'illettrisme au sein de la cellule familiale

Partenariat :**1/ financier**

En 2008 : **AMAFAR-EPE /CAF-R / ADI**

En 2009 : AMAFAR-EPE /CAF-R

En 2010 : AMAFAR-EPE /CAF-R/ Commune de SAINT DENIS

2/ partenariat : information / communication

- Médiathèque François Mitterrand pour la sensibilisation ;
- GUT/ ADI/ Contrat de ville/ Associations de quartiers pour la promotion de l'action et pour le recrutement des apprenants.

Contexte :

Dans le cadre de la Charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour la période 2007-2013, l'association AMAFAR-EPE a proposé un projet 2008 qui a été habilité par le Comité de Pilotage PLCI du 19/12/2007 : « **Alphabétisation familiale auprès des familles créolophones** ».

L'AMAFAR a poursuivi et consolidé cette action, en 2010 sous l'intitulé « **Action de lutte contre l'illettrisme au sein de la cellule familiale** ».

Constat :

L'AMAFAR-EPE intervient dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité. L'association a pu se rendre compte de l'importance d'agir auprès des parents qui sont eux-mêmes en grande difficulté en matière de suivi scolaire de leurs enfants.

Descriptif du projet :**Objectif général :**

Le projet vise la prévention de l'analphabétisme et cherche à accroître l'alphabétisme au sein des familles. Il est mené auprès d'un adulte significatif dans la vie d'un enfant, l'enfant étant le bénéficiaire direct de la démarche d'alphabétisation familiale.

Sous Objectifs

- améliorer le niveau d'alphabétisme des enfants et de la famille ;
- contribuer à une plus grande cohésion de la famille, une meilleure capacité et une plus grande confiance à s'exprimer en français ;
- favoriser une attitude plus positive envers l'école et le milieu d'apprentissage chez les enfants et les parents ;
- acquérir des compétences parentales plus positives et plus efficaces, une plus grande autonomie et une meilleure capacité à soutenir ses enfants ;
- donner plus de confiance aux enfants dans leurs capacités de lecture et d'écriture.

Public concerné: l'action s'adresse à 16 familles maximum, réparties en 2 sous-groupes, dont un parent ou un grand-parent souhaite apprendre **à lire et à écrire**.

Modalités d'intervention

Le projet proposé comporte 3 volets :

- *des temps d'apprentissage de la lecture et de l'écriture* (3 fois 3h par semaine) ;
- *des temps d'échanges entre parents et enfants* sous la forme de groupes de parole autour de la vie familiale et de la place de la langue écrite et orale au sein de la sphère familiale (3 h tous les 15 jours) ;
- *des temps de partage enfants-parents* autour du livre ou de sorties socio-éducatives (1 séance de 3 h à chaque période de vacances scolaires).

Moyens humains :

- L'encadrement est assuré par 3 personnes : 1 formatrice en alphabétisation, une psychologue et 1 accompagnateur social.
- La supervision pédagogique est assurée par le Directeur de l'AMAFAR-EPE (M. Francis SCHUTZ).

Ajustements du projet :

Depuis février 2009, l'équipe de l'AMAFAR s'est étoffée de 2 adultes relais (postes financés par la DRASS) dont l'une des missions est le repérage du public pouvant bénéficier de cette action de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

- A noter qu'à compter de 2009, l'association, s'est rapprochée du CIRCI (Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Construction Identitaire) de l'Université de la Réunion pour développer un partenariat lui permettant d'obtenir un appui méthodologique. Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'une recherche-action par des étudiants inscrits en master.

Moyens matériels :

Lieu : L'action se déroule dans la salle de formation de l'association située à Saint-Denis d'une surface de 50 m² d'une capacité d'accueil de 20 personnes ;

Bibliothèque, livres, matériel informatique : 4 ordinateurs équipés logiciels ELSA et du CD Rom du Lettris.

Financements et Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'accompagnement en :

| | 2008 | 2009 | 2010 (prévisionnel) |
|--|-------------|-------------|----------------------------|
| Nombre d'allocataires bénéficiaires | | 18 | 16 |
| Montants engagés CAF-R | 22 062 € | 26 475 € | 26 474 € |

Modalités d'évaluation :

- "Evaluation classique" des progrès des apprenants adultes grâce aux évaluations fournies par le LETTRIS et/ou Objectif lire, auto évaluation des apprenants
- Evaluation de l'attitude des parents vis-à-vis de la lecture et de l'écriture au sein du milieu familial à partir questionnaire de mise en situation parents enfants.

Axe Lutte

2.4 Fiches actions du Pôle Emploi

FICHE ACTION N°

AXE : LUTTE

Intitulé de l'action : Prescription - orientation

Constat :

Les APLI du dispositif de lutte ont des difficultés à atteindre les objectifs fixés par les financeurs du fait d'un déficit récurrent de prescription et d'orientation des Demandeurs d'emploi par les SAO dont Pole Emploi.

La sensibilisation au dispositif de lutte et son utilisation, dans la construction de parcours des DE, n'est pas particulièrement optimisée par les collectifs des différents sites de Pole emploi

Objectifs :

Répondre et participer à l'atteinte de l'objectif régional fixé dans la Chartre en matière de lutte – « *au moins doubler les effectifs sortis de l'illettrisme* »- en optimisant les prescriptions et les entrées des demandeurs d'emploi en difficultés sur les savoirs de base dans le dispositif APLI

Descriptif du projet :

- Sensibiliser les agents sur les enjeux de la lutte contre l'illettrisme par une information exhaustive des outils de détection existant (OISI, atelier spécifique, mise en place d'information collective à thème....)
- Faire partager les expériences réussies de prescription-orientation initiées par d'autres partenaires ou sites
- Décliner, au plus près des prescripteurs, la convention nationale ANLCL/Pole Emploi
- Présenter, aux collectifs, le kit de sensibilisation national adapté au contexte local

Effets attendus :

- Augmentation de la détection et de la prescription de Demandeur d'emploi en situation d'illettrisme
- Augmentation des entrées sur le dispositif des APLI
- Intégration du dispositif de lutte comme un élément du parcours d'un demandeur d'emploi repéré en situation d'illettrisme lors de son contact avec Pole Emploi

Conditions de faisabilité :

Dans un premier temps, présentation de la convention et du kit de sensibilisation auprès des Directeurs de sites lors des réunions de directions territoriales.

Puis présentation au collectif des attendus de la convention, du kit de sensibilisation ainsi que des expériences initiées par des partenaires ou SAO

La durée des interventions n'excédant pas 1 h

Indicateurs :

- Nombre de demandeurs d'emploi orientés sur les APLI
- Nombre d'entrées en APLI

Partenariat :

Les informations auprès des sites de Pole Emploi se feront en partenariat avec la MAPLCI du Carif-Oref

Calendrier :

Novembre -Décembre pour la présentation aux DAPES dans les 3 DT de l'île
A partir de janvier 2011 pour les 17 sites de Pole Emploi

Axe Lutte

2.5 Fiches actions de l'Agence d'Insertion

ACTION DE L'ADI

Rédacteur(s): ADI

| DESCRIPTIF D'ACTION 1 | |
|--------------------------------------|---|
| INTITULE | MODALITES |
| Intitulé de l'action 1 | Lutte Contre l'Illettrisme |
| Nature du besoin | <ul style="list-style-type: none"> - Prestation personnalisée prenant en compte les situations culturelles et linguistiques des apprenants - Réponse de proximité adaptée aux publics concernés |
| Public concerné | <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RMI ayant des difficultés face à l'écrit et mobilisables dans un projet d'insertion professionnelle ou sociale. |
| Objectif de la formation | <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des savoirs de base fondamentaux et transversaux - Développer des mécanismes et capacités d'apprentissage - Ouvrir des aptitudes générales : autonomie, inscription dans un projet professionnel et/ou personnel |
| Effectif envisagé | 260 (13*20) |
| Nombre de session | 13 lots |
| Durée souhaitée | 09 mois |
| Modalité d'organisation pédagogique | <u>Durée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne/stagiaire : 400 h - Minimale/stagiaire : 200 H - Maximale/stagiaire : 600 H - 04 jours de formation par semaine à raison de 6h/jours |
| Lieu d'exécution | Territoires des antennes ADI |
| Périodes indicatives de réalisation | Avril à décembre 2011 |
| Validation | <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de stage - Obtention CFG |
| Autres spécifications ou contraintes | <ul style="list-style-type: none"> - Prestation personnalisée prenant en compte les situations culturelles et linguistiques des apprenants - Réponse de proximité adaptée aux publics concernés |
| Modalités financières | Appel à projets : Procédure de marché public. |

ACTION DE L'ADI

Rédacteur(s): ADI

| DESCRIPTIF D'ACTION 2 | |
|---|---|
| INTITULE | MODALITES |
| Intitulé de l'action 2 | Lutte Contre l'Illettrisme et conduites professionnelles |
| Nature du besoin | Comblent les lacunes en savoir de base |
| Public concerné | Bénéficiaires du RMI en contrat aidés |
| Objectif de la formation | <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des savoirs de base fondamentaux et transversaux - Capitaliser les expériences de la personne et les savoirs de base pour les transformer en nouvelles compétences - Appliquer ces nouvelles compétences au projet professionnel afin d'augmenter l'employabilité dans le secteur marchand |
| Effectif envisagé | 60 |
| Nombre de sessions | 4 sessions |
| Durée souhaitée | 9 mois |
| Modalité d'organisation pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 70 % sur chantier et 30 % du temps en centre - Associer la fonction formation à la fonction production - Créer un partenariat avec les organismes de formations et les encadrants techniques - Donner du sens à l'apprentissage sur les savoirs de base en s'appuyant sur les apports concrets de l'activité du chantier |
| Lieu d'exécution | Toute l'île |
| Périodes indicatives de réalisation | Avril à décembre 2011 |
| Validation | <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de stage - Fiche bilan individuelle |
| Autres spécifications ou contraintes | <ul style="list-style-type: none"> - Outils d'évaluation et documentation appropriés - Indication des démarches à effectuer à la fin du stage |
| Modalités financières | Conventionnement avec les employeurs de bénéficiaires du RMI en contrats aidés |

Axe Lutte

2.6 Fiches actions de l'Université de La Réunion

FICHE ACTION N°1 Université de La Réunion

AXE : 4 Transversal

Intitulé de l'Action : Création d'un Institut de l'Illettrisme (ILLETT)

Constat :

Une première cartographie des travaux réalisés au sein de notre établissement souligne la disproportion flagrante entre actions réalisées dans le domaine de la *prévention* scolaire et *l'absence de recherche* dans le domaine de la lutte (en milieu adulte), à l'exception des unités d'enseignement et de formation dispensées ces dernières années par les enseignants chercheurs des Sciences de l'Education à la Faculté des Lettres et Sciences.

Depuis octobre 2008, l'*Observatoire de l'Illettrisme* (OBSILLETT) est rattaché à l'axe *Risques et Développement humain durable* porté par l'OSOI (Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien, fédération de recherche) au sein de l'Université de La Réunion. Il constitue un socle de recherches, d'applications, d'actions ciblées avec la construction d'offres de formations en perspectives. Les problématiques de l'illettrisme y sont analysées dans une double dimension *théorique et didactique*. Ces activités ont conduit au projet de création d'un **Institut de l'Illettrisme** (ILLET) à La Réunion, composante de l'Université, qui rend visible la Recherche, la Formation et la Valorisation de ces activités en direction du monde professionnel.

Descriptif du projet :

L'ILLETT se construit en trois pôles complémentaires : un *pôle recherche*, un *pôle formation* et un *pôle valorisation/diffusion* ayant pour vocation d'exploiter et de convertir en produits opérationnels les travaux menés depuis octobre 2008 par tous les membres de l'*Observatoire de l'Illettrisme* (OBSILLETT). Le pôle Recherche serait en particulier composé en premier d'OBSILLETT, et pourrait également accueillir d'autres unités de recherches. Le pôle Formation porterait l'offre de formation dans le champ de l'Illettrisme en direction des formateurs notamment, et les unités d'enseignements proposées aux étudiants. Il s'agit du Diplôme d'Université Illettrisme, lire, écrire et calculer en milieu Créolophone, d'ores et déjà en cours de mise en œuvre et d'unités d'enseignements, certaines existantes et optionnelles, et d'autres, à venir et intégrées dans des masters.

Le principe qui a présidé à la conception du projet ILLET est celui de proposer, sur un champ aussi important que l'Illettrisme, une structure fédérative, permettant de faire la synthèse des activités d'enseignement, de recherche et de valorisation existante à l'Université de La Réunion, et pouvant s'intégrer de façon globale, dans le réseau des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Pour cela, un groupe de travail interne à l'Université a été formé, afin de fédérer tous les acteurs et mettre en synergie leurs apports à travers ILLET, dans toutes ses dimensions.

Les résultats de cette démarche peuvent contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'un Modèle d'Apprentissage Départemental et Ultra-Marin (MADUM) s'appuyant sur les dispositifs existants à La Réunion, ouvrant avec ces derniers un partenariat fécond.

Objectifs :

Offrir une plate-forme opérationnelle pour le développement de la recherche appliquée dans deux domaines de l'éducation et de la formation particulièrement pertinents pour la population réunionnaise, au service du développement humain durable.

Structurer et maintenir un espace de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des formateurs, enseignants, travailleurs sociaux, psychologues présents et à venir en les initiant aux problématiques historiques, linguistiques, mathématiques, culturelles, sociales, psychologiques, économiques de l'éducation populaire à La Réunion (cf. Partenariat en cours d'élaboration entre OBSILLETT et l'IRTS de La Réunion).

Construire une didactique adaptée aux besoins réels du terrain, dans le but de proposer des pratiques de remédiation, d'installer une politique et une cellule de veille en partenariat avec les signataires de la Charte et du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

- Former des formateurs à travers l'offre de différentes filières : (cf. D.U. Illettrisme, dont les ateliers de pratiques professionnelles et les modules didactiques peuvent être proposés aux entreprises et autres collectivités dans le cadre de la formation continue (DIF). L'Unité d'Enseignement Libre de sensibilisation aux problématiques de l'illettrisme peut également être aménagée pour répondre aux besoins de la CAF et de l'IRTS.

- Former les adultes relais, les conseillers de la médiation sociale à intervenir auprès de publics réfractaires à l'identification de leur situation d'illettrisme.

- Mettre en place un dispositif d'évaluation des pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, des méthodes pédagogiques en cours, de repérage des publics réfractaires : identifier les besoins spécifiques réels avant de construire le dispositif.

Effets attendus :

- Mutualisation des données, des observations et des résultats
- Inscription dans un réseau actif et informé aux meilleures sources
- Plus grande précision des outils d'évaluation
- Redynamisation du travail pour l'accompagnement social
- Diffusion et utilisation des résultats de la recherche fondamentale et appliquée
- fédération des acteurs dans un objectif commun et visible

Conditions de faisabilité :

Pour la création de l'ILLET, les étapes importantes suivantes constituent un préalable indispensable :

- la validation, par les instances de l'Université, en particulier son Conseil d'Administration, de la création de la structure juridico-administrative associée ;
- le bouclage budgétaire, qui devra prendre en compte la part de l'Université de La Réunion, mais également et compte tenu de la dimension nécessaire pour qu'ILLET joue véritablement un rôle fort, des contributions des partenaires, notamment les collectivités et l'Etat.

D'ores et déjà, les points suivants peuvent être avancés :

- Possibilité de disposer de locaux provisoires à l'Université jusqu'à l'installation effective de l'Institut dans des bâtiments qui lui soient affectés sur le site du Tampon, à construire ;
- Dans l'attente du cadre financier et structurel complet, à minima des moyens logistiques et une ingénierie de première nécessité sont indispensables à la gestion administrative et pédagogique de l'offre de formation déjà votée (cf. ouverture du D.U. programmée au 30 janvier 2011) et en cours de mise en œuvre.

Financement :

Le budget global de l'ILLET, hors infrastructure et personnels enseignants et enseignants-chercheurs, se monte pour les années 2010-2014 à 534 k€, en induisant le fonctionnement, l'équipement et les personnels administratifs. Une demande de financement est en cours d'études pour une prise en charge à 50 % de ce budget par une collectivité. D'autres demandes de financement pourront compléter cette fraction et permettre de prendre en charge les 50 % restants.

L'Université de La Réunion participe à ce projet à travers l'affectation de personnels enseignants et enseignants-chercheurs, qui constitueront l'équipe d'appui au développement et au portage de l'offre de formation, des activités de recherche et de valorisation. Cette équipe sera complétée par des professionnels, qui participeront aux enseignements et permettront de professionnaliser la formation à l'aide de cas concrets, issus du terrain. L'Université mettra également à disposition des locaux sur le campus universitaire du Tampon.

Indicateurs :

- Évaluation des projets de recherche pour le doctorat et les Masters (Tableau.1)
- Évaluation de l'offre de formation (des contenus, des taux et des cohortes) (Tableau.2)
- Evaluation qualitative des données et des objectifs
- Evaluation de la qualité des outils fabriqués et des méthodes pédagogiques élaborées sur la base de leur efficience
- Mesure économétrique des données quantitatives
- Indicateurs annuels des actions partenariales (Tableau.2 et 3)
- Mesure de l'impact des recherches actions sur le taux de lutte et de prévention
- Suivi du dispositif de repérage des populations illettrées et des publics fragilisés

Partenariat :

Les signataires de la Charte et du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme
Autres partenaires issus par exemple du monde de l'entreprise

Obstacles à lever :

- une vision frileuse des programmes de recherche pour l'illettrisme
- le refus de toute observation transversale de l'expérience vécue
- Une connaissance insuffisante des besoins spécifiques du terrain réunionnais
- L'absence totale de comparaison entre les situations de prévention et de lutte
- L'absence de communication et manque d'information entre réseaux

Calendrier :

Premier semestre de l'année 2011 :

- communication interne au sein de l'Université
- validation de l'ILLETT par ses différents Conseils Centraux

Fin du premier semestre de l'année 2011 : ouverture officielle de l'ILLETT

Bilan d'activités chaque année

Actions à mettre en œuvre

L'ILLET portera un ensemble d'actions, synthétisées dans trois tableaux :

- 1) les actions mises en œuvre dans le domaine de la recherche (cf. Tableau 1),
- 2) les actions mises en œuvre dans le domaine de la formation (cf. Tableau 2),
- 3) les actions dont la préparation est inscrite pour étude de faisabilité dans le programme de l'année 2011 (cf. Tableau 3).

Toutes ces actions sont subordonnées à la signature de Convention avec les partenaires avant engagement.

FICHE ACTION N°2 Université de La Réunion

AXE : PRÉVENTION ET LUTTE

INTITULÉ DE L'ACTION : Travail social et accompagnement social

Constat :

Le repérage des vrais publics illettrés n'est pas abouti, freiné par des comportements et des espaces qu'il importe de circonscrire, puis d'investiguer parce que la seule réponse en termes de formation ne saurait suffire à résoudre les problèmes.

Descriptif du projet :

La méthode d'approche générale consiste à identifier les besoins spécifiques réels du terrain avant d'élaborer un dispositif plus pérenne.

Les apports essentiels visent à :

- Identifier les vrais publics illettrés à partir de critères sociaux, psychologiques et linguistico-culturels
- Inventorier et analyser les pratiques des TS face à des individus illettrés dans la vie quotidienne
- Observer s'il existe un dispositif de aux problèmes de l'illettrisme dans le quotidien
- Identifier la frontière entre analphabétisme et illettrisme
- A développer en partenariat avec L'IRTS une recherche-action sur les mondes des illettrés

Objectifs :

- Identifier et analyser les différents systèmes de survie auxquels recourent les publics fragilisés
- Sensibiliser les travailleurs sociaux (Assistants sociaux, Educateurs spécialisés, Techniciens d'interventions Sociales et familiales) aux diverses formes de l'illettrisme au quotidien
- Conduire et exploiter les résultats d'une recherche avec formation et actions dans le champ de l'accompagnement social des publics illettrés hors entreprise, hors milieu scolaire, hors centre d'apprentissage
- Faire une place au public identifié en situation explicite du refus de toute intervention extérieure sur leur vie d'illettrisme

Effets attendus :

Introduction des conditions nécessaires - mais faisant encore défaut à ce jour – à l'installation d'une action de lutte destinée à ces individus échappant aux « mailles du filet » des dispositifs officiels (SAO...)

- mise en œuvre progressive d'une lutte et d'une insertion, d'une remédiation de la deuxième chance
- réconciliation consciente et acceptée des individus avec l'idée d'un autre parcours possible

Conditions de faisabilité :

- des étapes préalables sont indispensables : construire avec les travailleurs sociaux stagiaires un schéma d'action et de préparation à des interventions ciblées sur le terrain
- mobilisation de personnels formés et placés au point géographique les plus exposés de l'île (localisation des milieux identifiés ou pas. voir cartographie).
- déterminer un programme pluriannuel de recherche, de formation au service d'actions concrètes
- inclure ces moments de lutte dans les pratiques professionnelles quotidiennes ou hebdomadaires des TS.

- formation possible : construire avec les travailleurs sociaux une UE à partir du D.U. et la proposer à la CAF, à l'IRTS et aux entreprises.

Financement : cf. Fiche ILLET

Indicateurs :

Comparer les grilles de l'IRTS avec celles de l'INSEE, EVQ, ANLCI afin d'établir une grille d'enquêtes adaptées aux réalités du terrain et en confier l'exécution et le suivi aux AS.

En proposer une analyse qualitative et quantitative des données collectées avec l'aide des méthodes de l'économétrie, prise en compte des critères psychologiques

Obstacles à lever :

Parvenir à réduire - de manière mesurable – les barrières sociales, psychologiques qui freinent et ou dissimulent les situations de non apprentissage.

Rendre le dire possible avec ses logiques historico-culturelles

Partenariat :

- IRTS
- ATD Quart Monde (Mme Gilberte Moellon)
- Les Villes et Communes
- Associations
- Certaines paroisses de l'île (le diocèse)

Calendrier : organisation pluriannuelle avec bilan de mi-parcours (annuel) et réajustement après évaluation qualitative et mesure quantitative

TABLEAU 1. RECHERCHE ILLET (OBSILLETT)

| | | | | |
|--|---|---|---------------------|---------------|
| <p>1 Projet de recherche et formation doctorale A. Folgoat : <i>Etude linguistique comparée de la spatialité, savoirs de bases et applications aux situations d'illettrisme à la Réunion</i></p> | <p>Région Réunion</p> | <p>Octroi de bourse pour 3 ans</p> | <p>annuel</p> | <p>annuel</p> |
| <p>2 Projet de recherche et formation doctorale J. Dijoux <i>Prévention Illettrisme, productions d'élèves du secondaire et didactique spécifique du français LV2 à La Réunion</i></p> | <p>Académie de la Réunion IUFM (cf. convention)</p> | <p>Octroi d'un mi-temps (sept. 2010 à juillet 2011) Détachement complet pour tâches d'enseignement et préparation d'une thèse en 2011.</p> | <p>Annuel</p> | <p>Annuel</p> |
| <p>3 Master 2 <i>Mathématiques, langages et illettrisme</i> : Emmanuel Bénard Formateur pour PE : sous la direction des Pr D. Tournès et de G. Staudacher</p> | <p>Obsillett - IREM Académie de La Réunion (Université de La Réunion)</p> | <p>Soutien scientifique et didactique Accueil régulier en séminaire mensuel de l'IREM et d'Obsillett Exploitation et analyse scientifique et économétrique des tests d'évaluation ministérielle</p> | <p>annuel</p> | <p>annuel</p> |
| <p>4 Master 2 <i>la situation linguistique comorienne à la Réunion : contribution à une recherche pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme</i> Zalfata Mohalide</p> | <p>Obsillett -AREP St Pierre et St Denis CAFOC, l'Etat</p> | <p>Collecte et analyse des données à partir du terrain réunionnais avec rapprochement des situations comorienne et mahoraise aux Comores</p> | <p>annuel</p> | <p>annuel</p> |
| <p>5 Constitution d'un groupe de recherche-action PREVENTION-ILLETTRISME en Maternelle « Grammaire et acquisition » G. Staudacher</p> | <p>Obsillett - IREM Académie de La Réunion. Université de Provence</p> | <p>acquisition, grammaire et pédagogie : exploitation des retombées didactiques et réalisations d'outils oraux, de supports numérisés, suivi de la diffusions par les CPC</p> | <p>Février 2011</p> | <p>annuel</p> |

| | | | | |
|---|---|---|--------|--------|
| Valliamee M. Bénard J. Marimoutou D. Véronique | | | | |
| 6. Convention pour une recherche-action en maternelle à partir du programme OBSILLETT : Illettrisme, Langues et Langage (mathématiques) pour la formation des enseignants | OBSILLETT – (IREM : E. Bénard- A. Folgoat-) – et Académie de La Réunion | Analyse des résultats des évaluations de Grande Section : qualitative et quantitative - mise en place progressive de mesure par économétrie (CEMOI : Pr. Nicolas Moreau - UR) | Annuel | Annuel |

TABLEAU 2 FORMATION ILLET (1 PREVENTION)

| | | | | |
|---|---|---|--------------|--------|
| 1. Formation continue des titulaires 1 ^{ère} année CAPES 2010/11 toutes disciplines Catherine Frizza Jasmine Dijoux Gillette Staudacher-Valliamé Jean Viracaoundin | OBSILLETT | Académie de La Réunion | S1 2010 | Annuel |
| 2 Formation continue des titulaires 1 ^{ère} année CAPES Lettres Modernes 2010/11 Catherine Frizza Jasmine Dijoux | S2 2011 | annuel | | |
| 3 Classes relais du collège de Montgaillard : mémorisation du support par théâtralisation et oralité Francky Lauret | Académie de La Réunion | Prévention : jeunes encore scolarisés | S2 2010 | Annuel |
| 4 Atelier d'entraînement à la préparation à l'écriture avec initiation à la culture par les arts plastiques et les arts visuels Didier Soret | Rectorat (Professeur des écoles) rectorat Ville Département | - Logistique : grande salle, grandes tables, un apprenant par table, panoplie classique | Février 2011 | Annuel |
| 5. Modules de formation Cultures, langues et grammaire des civilisations comoriennes en milieu francophone Zalfata Mouhalide | CAFOC Ville Communes Département Etat Région | - Logistique Public en prévention, lutte, alphabétisation | Février 2011 | Annuel |

B) Partenaires/signataires privés/publics

2-1.1 Fiche action AGEFOS-PME

FICHE ACTION

Intitulé de l'Action : « Un Permis pour démarrer »

Constat :

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) définit l'illettrisme comme une "maîtrise insuffisante de l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle des personnes de plus de 16 ans ayant été scolarisées".

Les personnes en situation d'illettrisme rencontrent des difficultés dans leur vie privée, professionnelle ou sociale. Les exigences requises dans la maîtrise de l'écrit ont augmenté dans le domaine de la vie quotidienne (écrits administratifs, usage de l'informatique...) et professionnelle, nécessitant des adaptations que tous n'ont pas pu réaliser. Ces personnes vivent souvent dans la honte et dans une situation de détresse sociale et professionnelle. L'illettrisme est vécu comme un obstacle majeur à l'autonomie.

Il convient de distinguer deux situations de non-maîtrise des savoirs de base:

- les personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées, n'ont jamais acquis les savoirs de base parce qu'elles n'ont pas pu s'accommoder d'une pédagogie traditionnelle et normative
- celles qui ont possédé à un moment l'écriture et la lecture, mais qui ont perdu un savoir mal assuré par manque de pratique, par une absence d'utilisation des connaissances et de stimulation dans l'entreprise.

En tout état de cause, il convient de faire preuve d'une certaine prudence puisque l'illettrisme se trouve être une notion voire un concept à multiples facettes.

Ce concept recouvre en fait « des illettrismes ». La non pertinence de l'usage de ce mot a été évoquée à plusieurs reprises : stigmatisant pour les personnes concernées, peu mobilisateur pour les entreprises, souvent confondu avec l'analphabétisme, perçu péjorativement. En conséquence, il semblerait plus judicieux d'utiliser la formulation "maîtrise ou non maîtrise des savoirs de base" ou "développement et adaptation des compétences". Toutefois, l'utilisation du terme "illettrisme" présente l'avantage de mettre l'accent sur un déficit dû à un dysfonctionnement social.

La maîtrise des savoirs de base inclut les compétences de base en lecture, écriture, calcul mais aussi la faculté de communiquer (parler/se faire comprendre, écouter/comprendre) et de raisonner.

La problématique de l'illettrisme à La Réunion

En 1996, les tests réalisés à partir d'un échantillon de 1 500 personnes ont permis d'estimer à plus de 100 000 le nombre d'illettrés partiels ou totaux à la Réunion (Insee). En 2002, l'évaluation des « journées d'appels et de préparation à la Défense » (JAPD) indique que sur les 9 352 jeunes présents lors de ces journées, 22,5 % ont été repérés comme présentant des « difficultés de lecture », dont 10,3 % de « grandes difficultés » (Carif-Oref, 2003).

L'enquête IVQ indique qu'en 2007 encore 111 000 illettrés (contre 120 000 il y a 20 ans) sont répertoriés à La Réunion.

Enjeux vis-à-vis de l'emploi

L'enjeu principal de l'illettrisme à la Réunion concerne l'emploi.

Dans un contexte économique difficile où le nombre d'emplois créés chaque année est insuffisant pour absorber les flux de nouveaux actifs et le stock de chômeurs, les moins formés et moins diplômés sont ceux qui souffrent le plus de la concurrence. Par ailleurs, dans une société en mutation, où la demande en emplois non qualifiés diminue au profit des emplois à qualification, les chances d'insertion des moins diplômés se réduisent.

Selon le communiqué de presse d'Eurostat du 16 Février 2009, les taux de chômage régionaux dans l'Union Européenne des 27, ont varié entre 2,1 % (Pays Bas) et 25,2 % (Ile de La Réunion). A la Réunion parmi les chômeurs, 50% concerne les jeunes et 57 % d'entre eux n'ont aucun diplôme

Ainsi, l'illettrisme est un facteur d'exclusion d'autant plus important que le niveau de qualification des emplois augmente : en 1988, 34 % des illettrés étaient au chômage ; ce taux est passé à 60 % en 1996 (Insee, 1996).

Les populations défavorisées sont particulièrement touchées par cette problématique et notamment les allocataires du RMI, dont le niveau d'éducation très faible est en partie responsable de leurs difficultés d'insertion. Selon l'enquête Démo 97, 87 % des allocataires du RMI n'ont aucun diplôme et 16 % ont déclaré ne pas savoir lire et écrire.

Les mutations du monde du travail et l'évolution des structures de production impliquent une nécessaire élévation du niveau de formation des salariés pour répondre aux nouveaux défis économiques (développement de la concurrence, diversification rapide et continue des produits ou services). Ce problème concerne l'ensemble du monde du travail, au niveau des entreprises en termes d'adaptation, au niveau des salariés pour le maintien dans l'emploi.

Mais, force est de constater que le problème de l'illettrisme semble encore méconnu de nombreuses entreprises. Il recouvre des situations très hétérogènes. Il est souvent non repéré au moment de l'embauche.

Par ailleurs, nombre d'acteurs économiques considèrent que la maîtrise des savoirs de base ne fait pas partie des missions de l'entreprise mais relève de la responsabilité de l'Education nationale. De leur côté, les salariés qui ne maîtrisent pas les savoirs de base sont conduits à dissimuler leur handicap en développant des stratégies de contournement pour réaliser leur travail et compensent les lacunes par d'autres compétences.

De ce fait, il est difficile de connaître précisément le nombre de salariés en situation d'illettrisme. Toutefois, le taux d'illettrisme commun au sein de la population étant évalué par différentes sources officielles à 30 %, il est fort probable que le taux soit sensiblement identique en milieu professionnel.

Enjeu de la mobilité comme avantage compétitif sur le marché du travail réunionnais

Le permis de conduire est un sésame pour la recherche d'emploi.

Par ailleurs, le réseau des transports en commun ne couvre pas l'ensemble du territoire, en particulier les écarts.

Or, il est constaté qu'un nombre important de cette population échoue à l'épreuve théorique du permis de conduire (appelé communément le « Code »).

Ce projet au bénéfice de publics en grande difficulté d'intégration sociale et/ou professionnelle, qui conjugue formation et insertion, vient en complément de dispositifs déjà existants en matière d'illettrisme. Ce projet vise à permettre à ces personnes d'obtenir leur permis de conduire, atout indéniable pour leur recherche d'emploi et leur employabilité, notamment sur le territoire de La Réunion où le réseau des transports en commun n'est pas encore bien développé et n'est pas étendu aux écarts.

Fort de ces constats, ce projet a pour vocation de palier l'absence d'un dispositif d'accompagnement spécifique, en particulier pour l'obtention du permis de conduire.

C'est dans ce contexte qu'AGEFOS PME Réunion souhaite mener une action d'envergure à destination des salariés et demandeurs d'emploi, afin de faire face aux différentes situations de non maîtrise des savoirs de base rencontrées sur son territoire en répondant au déficit de mobilité engendré par ce handicap.

Descriptif du projet :

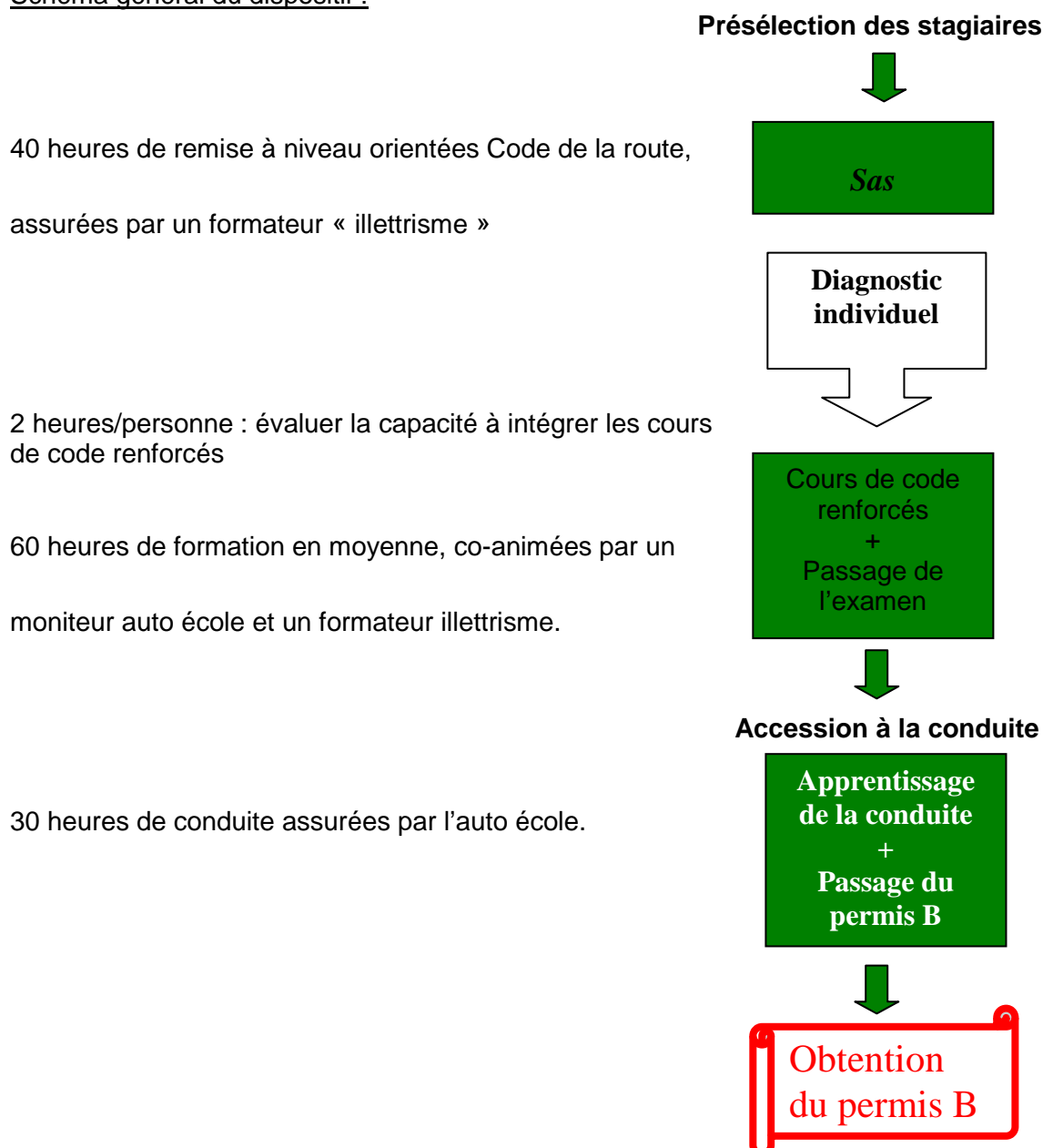
Plan d'action

Accompagnement personnalisé et collectif pour la préparation et pour l'examen du Code de la route ainsi que pour l'apprentissage de la conduite et la présentation à l'examen du permis B :

1/ Repérage de personnes en situation d'illettrisme auprès des Mission Locales, ADI, Pôle Emploi...ou parmi les entreprises.

- 2/ Pré-sélection des candidats : tests de niveau des connaissances de bases des jeunes réalisés par le partenaire Organisme de Formation spécialisé dans ce type de public
- 3/ Mise en œuvre de la formation orientée Code de la route « sas de remise à niveau » (40 heures par personne).
- 4/ Diagnostic individuel (2 heures) pour validation des capacités du stagiaire (en vue d'intégrer les cours de Code renforcés).
- 5/ Partenariat avec des auto-écoles (situées géographiquement en zone Nord et en Zone Sud de l'île) pour élaboration du programme d'accompagnement des cours de Code renforcés, en co-animation avec le « formateur illettrisme ».
- 6/ Organisation des séances de Cours de Code Renforcés (individuelle et collective, d'une durée moyenne de 60 heures par jeune) avec moniteur auto école et « formateur illettrisme »,
- 7/ Présentation à l'examen du Code de la route, avec présence exceptionnelle du moniteur auto école.
- 8/ Accès aux cours de conduite pour les stagiaires qui ont obtenu leur Code de la route (30 heures par jeune).
- 9/ Présentation du stagiaire à l'examen de conduite (permis B).

Schéma général du dispositif :



Objectifs / Effets attendus :

Aucun dispositif n'existe en matière d'accompagnement ciblé sur l'obtention du Code de la route ainsi que celle du permis de conduire, pour ces jeunes en difficulté.

Ce projet au bénéfice de publics en grande difficulté d'intégration sociale et/ou professionnelle, qui conjugue formation et insertion, vient en complément de dispositifs déjà existants en matière d'illettrisme.

Ce projet vise à permettre à ces jeunes d'obtenir leur permis de conduire, atout indéniable pour leur recherche d'emploi et leur employabilité, notamment sur le territoire de La Réunion où le réseau des transports en commun n'est pas encore bien développé et n'est pas étendu aux écarts.

Conditions de faisabilité :

Ce dispositif nécessite une implication lourde du porteur de projet qui doit mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration, au portage, au suivi et à l'évaluation du projet et trouver les ressources d'ingénierie correspondantes ;

Financement :

Le champ d'intervention d'AGEFOS PME en tant qu'OPCA se trouve élargi avec la réforme de la Formation professionnelle de 2009 et les nouvelles gouvernances.

- Intervention « classique » dans le cadre de la prise en charge de la Formation professionnelle continue des Salariés (Plan de Formation, Période de professionnalisation...) avec notamment le recours aux fonds mutualisés du Réseau AGEFOS PME.

- Intervention lors des ruptures de trajectoires avec l'accompagnement des licenciés économiques dans le cadre de la CRP, de modules de pré-professionnalisation dans le cadre de la POE, de l'initiative des demandeurs d'emploi dans le cadre de la portabilité du DIF...

- Mise à disposition d'une cellule de pilotage autour d'un chef de projet, d'un administratif chargé de piloter avec les partenaires la réalisation des actions de formations.

Indicateurs :

NB stagiaires positionnés
NB stagiaires accompagnés
Taux de réussite à l'examen théorique
Taux de réussite à l'examen pratique

Partenariat :

ANLCL, réseau AGEFOS PME, Délégation Régionale à la Sécurité Routière, CARIF-OREF, Etat, Région, FPSPP

Calendrier : 2011-2012-2013

2-1.2 Fiche action ARFOBAT

FICHE PROJET ARFOBAT**AXE 2 : LUTTE****Intitulé de l'Action : La Formation Générale Professionnelle****Contexte :**

La Formation Générale Professionnelle initiée au sein du groupe OPCA/GFC/AREF, au niveau national, en 1987, a permis de former environ 1000 salariés à la maîtrise des savoirs de base.

L'outil se situant au cœur d'une logique de 3 acteurs ; l'entreprise, le salarié, le formateur, et en tant que réponse formation présuppose un consensus économique et social entre ces derniers.

- L'entreprise anticipe les évolutions clés de son développement
- Le salarié se reconnaît dans un projet lui ouvrant des opportunités d'évolution
- Le formateur se positionne comme un facilitateur et un médiateur

Vingt ans plus tard, compte tenu des évolutions des enjeux des entreprises, des attentes des salariés, de l'organisation du travail réclamant plus de traçabilité la FGP renforce son positionnement en tant qu'outil pouvant garantir l'emploi du salarié et la compétitivité de l'entreprise dans un contexte concurrentiel exacerbé.

Les effets attendus de la formation portent essentiellement sur :

- La fidélisation du personnel,
- L'image vis-à-vis des clients, des équipes,
- La transmission des consignes,
- La maîtrise de la sécurité,
- Le respect des procédures, notamment dans le cadre des démarches qualité, environnement,
- La communication interne,
- L'accès aux formations métiers
- L'accès à des fonctions d'encadrement

Il s'agit d'un projet à la fois social et économique que la FGP se propose de concrétiser selon un cheminement inverse d'une action de remise à niveau ou d'alphabétisation. La FGP s'appuie sur les acquis professionnels du salarié, les traduit en compétences clés ensuite en savoirs de base à acquérir par une formation générale. Ce qui nécessite une très forte contextualisation de la formation et un engagement des différents acteurs.

A La Réunion le contexte est sensiblement le même :

- salariés très tôt en échec scolaire
- dans une culture de l'apprentissage stéréotypé et normatif qui ne sollicite plus l'intelligence cognitive
- immigration
- Evolution des métiers
- Forte concurrence
- Evolution de l'organisation du travail
- Démarche qualité ...

Par ailleurs, des entreprises ont exprimé le souhait de professionnaliser leurs salariés par le biais de ce type d'action ; c'est donc en toute logique que l'ARFOBAT a engagé en 2008 une réflexion sur les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour organiser un transfert de méthodologie sur le thème de la FGP en direction de l'offre de formation régionale.

Cette réflexion a eu pour aboutissement l'organisation d'une formation de formateurs animée par nos experts nationaux et nous pouvons aujourd'hui répondre à la demande des entreprises qui souhaitent professionnaliser leurs salariés.

Descriptif du projet :

1 /Le repérage des publics cibles :

La question de l'illettrisme en entreprise est très souvent posée à la faveur d'évènements assez fortuits (erreurs répétées, incompréhension d'une consigne, échec à un CACES, refus de partir en formation...) ou lorsque l'entreprise anticipe des changements liés à ses marchés, à son organisation, ou à ses techniques de construction et souhaite autonomiser ses salariés, développer leur employabilité ou leurs compétences.

Il nous faut donc sensibiliser les entreprises à s'inscrire dans une démarche d'anticipation par rapport à cette problématique voire dans un cadre plus globale de la GPEC.

1 / Communiquer sur les dispositifs et les moyens mobilisables

Objectifs :

Identifier les besoins de formation dans les entreprises adhérentes à l'ARFOBAT et les convaincre de l'efficacité de la mise en œuvre d'action de formation traitant de la problématique des savoirs de bases en professionnalisant leurs salariés.

Faciliter l'accès à la Formation Générale Professionnelle

Effets attendus :

Permettre à l'entreprise :

- de préserver sa compétitivité et donc de garantir sa pérennité sur un marché très concurrenté.
- d'être réactive par rapport à une évolution de son environnement qui demande une évolution de ses compétences

Conditions de faisabilité :

Action de communication et d'information en direction des entreprises, des salariés et des partenaires sociaux de la branche au sein de leurs organisations ou des instances représentatives du personnel.

Financement :

OPCA

Indicateurs :

- Nombre de salariés repérés en situation d'illettrisme
- Nombre de salariés inscrits dans une action FGP

Partenariat :

Obstacles à lever :

Structurer des démarches concertées pour l'identification des besoins

Calendrier : 2011/ 2015

2-1.3 Fiche action OPCALIA

PLAN REGIONAL PARTENARIAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

PROJET D' ACTIONS POUR FAVORISER L' ACQUISITION D' UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES PERMETTANT DE RENFORCER L' EMPLOYABILITE DES SALARIES

Rappel du contexte dans lequel s'inscrit la démarche d'OPCALIA

Aujourd'hui les organisations, tant sociales qu'économiques, sont soumises à la transformation permanente des activités et des équilibres. Réactivité, adaptabilité sont devenues les maîtres mots des nouvelles logiques d'organisation.

Le développement des compétences et des qualifications à tous les niveaux de l'entreprise en sont des conditions *sine qua non*. Les réalités socio-économiques plaident pour un investissement formation envers les adultes de toutes catégories socioprofessionnelles, afin de les faire accéder à l'emploi, de les maintenir et de les faire évoluer.

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 place la lutte contre l'illettrisme au rang de priorité nationale. Elle reconnaît le rôle fondamental que joue la maîtrise des savoirs de base en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Chaque individu doit pouvoir s'appuyer sur un socle de compétences nécessaires pour garantir les conditions favorables à son épanouissement personnel, à son intégration sociale, culturelle et à son insertion professionnelle.

Le noyau de compétences regroupe les compétences linguistiques (communication orale, lecture, écriture) ainsi que les compétences en mathématiques et les compétences cognitives (raisonnement logique, repérage dans le temps et l'espace, capacité à apprendre).

D'autres compétences apparaissent : les compétences de technologie de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales.

En 2000, le Conseil Européen de Lisbonne faisait le constat que plus d'un tiers de la main d'œuvre européenne était faiblement qualifiée, précisant que « chaque citoyen doit être doté des compétences nécessaires pour vivre et travailler dans cette nouvelle société de l'information ». Ces travaux ont abouti à une recommandation du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe de décembre 2006, visant à développer un socle de compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Elle définit ainsi « le socle de compétences de base dont chaque personne a besoin pour obtenir un emploi et parvenir à la satisfaction personnelle, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active dans le monde actuel axé sur la connaissance ».

Concernant la France, la circulaire DGEFP n°2008/01 du 3 janvier 2008 définit les orientations générale de la politique du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi en faveur de l'accès aux compétences de base pour une insertion durable dans l'emploi et qualifie notamment la maîtrise des compétences de base comme un enjeu majeur en terme de sécurisation des parcours professionnels, d'insertion ou de maintien dans l'emploi et de l'accès à une formation qualifiante.

De ce fait, la problématique de développement du socle de compétences est nationale et concerne les entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, de toutes branches professionnelles et sur tous les territoires. Ainsi, la maîtrise des compétences de base est un enjeu fondamental tant pour les

entreprises que pour les salariés dans un contexte mondial en perpétuelle mutation économique et sociale.

Il est également nécessaire de prendre en compte, le concept de la croissance verte qui suggère la montée de nouveaux besoins et la réalisation d'investissements spécifiques favorables à l'éclosion de nouveaux marchés

Depuis 2009, a fortiori en 2010 et sur les prochaines années, les entreprises et les organisations doivent pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des forces déjà en place pour réussir à dépasser les difficultés économiques qui s'imposent à elles depuis la crise. L'enjeu des années à venir est d'organiser la montée en compétences techniques des salariés, tout en relevant leur socle de base en connaissances générales.

L'ANI du 7 janvier 2009 précise ainsi que « chaque salarié doit pouvoir être acteur de son évolution professionnelle et chaque entreprise doit pouvoir mettre en œuvre les moyens adaptés à ses besoins en matière de développement ou d'adaptation à son environnement économique et à sa politique de ressources humaines et la formation professionnelle doit notamment concourir à l'objectif pour chaque salarié de disposer et d'actualiser un socle de connaissances et de compétences favorisant son évolution professionnelle et de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ».

Dans le point 3.4. « Socle de connaissances et de compétences », les parties signataires considèrent, qu'au-delà du socle commun de connaissances et de compétences qui doit être acquis lors de la formation initiale, que l'acquisition et l'actualisation d'un socle de compétences est de nature à favoriser l'évolution et les transitions professionnelles tout au long de la vie professionnelle.

D'un point de vue chiffré, le repérage des situations d'illettrisme dans la population Réunionnaise concerne environ 100 000 individus, soit 19,5% des personnes âgés de 16 à 65 ans.

Sur l'ensemble de la population salariée, on évalue à 30% le nombre de personnes ayant des difficultés quant à ces savoirs fondamentaux.

Le Réseau OPCALIA s'est engagé sur cette thématique depuis 2006 en plaçant l'équité au rang de priorité stratégique nationale pour l'ensemble de son Réseau, dont la maîtrise du socle connaissances et de compétences de base font partie.

Aujourd'hui, dans le cadre de la « Charte Partenariale de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme » signée le 18 novembre 2010 OPCALIA REUNION veut poursuivre, renforcer et amplifier son action, à travers ce plan d'action opérationnel en coopération avec les partenaires impliqués dans la Charte.

 **Ce Plan qui vise la formation de plus de 1200 salariés s'inscrit dans la continuité des actions de qualification ou de requalification menées par OPCALIA dont la finalité est de sécuriser et garantir le maintien dans l'emploi des salariés les plus fragilisés.**

| Intitulé du Projet (de l'opération) | FAVORISER L'ACQUISITION D'UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES DES SALARIES | TERRITORIALITE : ILE DE LA REUNION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|------|------|------|--------------|--|--|------|------|------|------|------|-------|--------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|--------------|
| Objectifs auxquels contribue le Projet (l'opération) | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises dans la gestion des compétences de base de tous leurs salariés - Sensibiliser les chefs d'entreprises sur l'intérêt de la maîtrise des compétences de base renforçant la performance collective de l'entreprise - Réduire les inégalités d'accès à la qualification et à la formation des salariés les plus ex posés notamment des salariés de niveau V et infra V et sécuriser ainsi leur parcours professionnel dans l'emploi - Améliorer l'employabilité des salariés les plus fragilisés par une approche individualisée (<i>en proposant un parcours de formation individualisé via le didacticiel 1001 LETTRES® et/ou des actions de formation plus traditionnelles en face à face pédagogique</i>) - Permettre dans les entreprises des démarches d'anticipation et faire face aux évolutions de l'emploi et des compétences | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Qualitatif | Quantitatif | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs du projet (de l'opération) | <ul style="list-style-type: none"> > Monter en compétences et en performances des salariés > Moderniser la production de l'entreprise (nouvelles machines, process, ...) > Initier une démarche qualité (norme ISO, Afnor,...) > Respecter les procédures (hygiène, sécurité, consignes,...) > Pérenniser les savoirs faire (savoirs oraux, connaissances, ...) > Développer la mobilité, la polyvalence, la fidélisation, ... > Lire, écrire et comprendre un compte-rendu, une consigne d'hygiène/sécurité, une procédure, un plan qualité, ... > S'inscrire dans des formations qualifiantes > Utiliser les nouvelles technologies (ordinateur, mail, | <table border="1" data-bbox="1187 903 2089 1023"> <thead> <tr> <th></th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de bénéficiaires</td> <td>200</td> <td>250</td> <td>250</td> <td>250</td> <td>250</td> <td>1 200</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | TOTAL | Nombre de bénéficiaires | 200 | 250 | 250 | 250 | 250 | 1 200 |
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | TOTAL | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de bénéficiaires | 200 | 250 | 250 | 250 | 250 | 1 200 | | | | | | | | | | | | | | | |

| | <p>internet, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Acquérir plus d'autonomie, de polyvalence, de mobilité, ... > Enrichir son expérience professionnelle et personnelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------------------|--------|--|--|--|--|--|--------|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|
| <p>Critères/indicateurs d'évaluation</p> | <p>1 – Evaluation des actions amont du parcours 1001 LETTRES®</p> <table border="1" data-bbox="501 488 1402 686"> <thead> <tr> <th data-bbox="501 488 1272 528">Position et statut des publics</th> <th data-bbox="1272 488 1402 528">Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="501 528 1272 608">Entrées : salariés engagé dans une action</td> <td data-bbox="1272 528 1402 608"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 608 1272 686">Sorties : salariés ayant intégré un parcours 1001 LETTRES® <i>Autres (préciser la situation)</i></td> <td data-bbox="1272 608 1402 686"></td> </tr> </tbody> </table> <p>2 - Impacts de la formation sur l'organisation intra/extra de l'entreprise et son environnement</p> <p><i>Indicateurs génériques sur des facteurs « tangibles »</i></p> <table border="1" data-bbox="501 847 1384 1386"> <thead> <tr> <th data-bbox="501 847 1258 887">Position des salariés à l'issue du parcours 1001 LETTRES</th> <th data-bbox="1258 847 1384 887">Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="501 887 1258 967">salariés maintenus dans l'emploi avec une adéquation poste / connaissances-compétences requises effective</td> <td data-bbox="1258 887 1384 967"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 967 1258 1078">Salariés ayant accédé à une formation dans le cadre de la FC (PF) permettant une meilleure maîtrise des activités sur le poste de travail</td> <td data-bbox="1258 967 1384 1078"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1078 1258 1118">Salariés ayant accédé à une formation qualifiante</td> <td data-bbox="1258 1078 1384 1118"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1118 1258 1158">Salariés ayant accédé à une formation certifiante</td> <td data-bbox="1258 1118 1384 1158"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1158 1258 1198">Salariés ayant engagé une démarche de VAE</td> <td data-bbox="1258 1158 1384 1198"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1198 1258 1386"> Mobilité professionnelle constatée <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'entreprise sur un autre poste - Vers une autre entreprise <p style="text-align: right;"><i>Du même secteur</i> <i>D'un secteur différent</i></p> </td> <td data-bbox="1258 1198 1384 1386"></td> </tr> </tbody> </table> | | Position et statut des publics | Nombre | Entrées : salariés engagé dans une action | | Sorties : salariés ayant intégré un parcours 1001 LETTRES® <i>Autres (préciser la situation)</i> | | Position des salariés à l'issue du parcours 1001 LETTRES | Nombre | salariés maintenus dans l'emploi avec une adéquation poste / connaissances-compétences requises effective | | Salariés ayant accédé à une formation dans le cadre de la FC (PF) permettant une meilleure maîtrise des activités sur le poste de travail | | Salariés ayant accédé à une formation qualifiante | | Salariés ayant accédé à une formation certifiante | | Salariés ayant engagé une démarche de VAE | | Mobilité professionnelle constatée <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'entreprise sur un autre poste - Vers une autre entreprise <p style="text-align: right;"><i>Du même secteur</i> <i>D'un secteur différent</i></p> | |
| Position et statut des publics | Nombre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Entrées : salariés engagé dans une action | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sorties : salariés ayant intégré un parcours 1001 LETTRES® <i>Autres (préciser la situation)</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Position des salariés à l'issue du parcours 1001 LETTRES | Nombre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| salariés maintenus dans l'emploi avec une adéquation poste / connaissances-compétences requises effective | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salariés ayant accédé à une formation dans le cadre de la FC (PF) permettant une meilleure maîtrise des activités sur le poste de travail | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salariés ayant accédé à une formation qualifiante | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salariés ayant accédé à une formation certifiante | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salariés ayant engagé une démarche de VAE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilité professionnelle constatée <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'entreprise sur un autre poste - Vers une autre entreprise <p style="text-align: right;"><i>Du même secteur</i> <i>D'un secteur différent</i></p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | <p><u>Indicateurs génériques sur des facteurs « intangibles »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Confiance maintenue ou « rétablie » dans la Direction et dans l'avenir de l'entreprise <input type="checkbox"/> Empowerment renforcé dans les équipes (responsabilité, autonomie et solidarité) <input type="checkbox"/> Culture d'entreprise et de ses collaborateurs renforcée (valeurs partagées) <input type="checkbox"/> Meilleure gestion interne de l'organisation et du développement des compétences <input type="checkbox"/> Capacité d'innovation et d'adaptation améliorée/optimisée pour répondre aux évolutions techniques, technologiques et économiques du secteur, voir a permis de favoriser une diversification des activités <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de la production <input type="checkbox"/> Perception signalée par les clients d'une amélioration de la qualité de l'offre de services <input type="checkbox"/> Amélioration de la performance et de la compétitivité <input type="checkbox"/> Communauté d'approche, compréhension et partage des informations du plan stratégique de l'entreprise renforcés <p>3 – Evaluation des éléments « Physico-financiers »</p> <table border="1" data-bbox="495 671 1330 1026"> <thead> <tr> <th></th> <th>prévu</th> <th>réalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'OF agréés <i>Dont médiateurs formés</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de Pré-positionnement OISI</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parcours/licences</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'heures <i>Dont parcours moyen</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montants des fonds engagés <i>Dont coût moyen/parcours</i></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | | | | prévu | réalisé | Nombre d'OF agréés <i>Dont médiateurs formés</i> | | | Nombre de Pré-positionnement OISI | | | Parcours/licences | | | Nombre d'heures <i>Dont parcours moyen</i> | | | Montants des fonds engagés <i>Dont coût moyen/parcours</i> | | |
|---|--|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|--|-------|---------|---|--|--|-----------------------------------|--|--|-------------------|--|--|---|--|--|---|--|--|
| | prévu | réalisé | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre d'OF agréés <i>Dont médiateurs formés</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de Pré-positionnement OISI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Parcours/licences | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre d'heures <i>Dont parcours moyen</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Montants des fonds engagés <i>Dont coût moyen/parcours</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier du projet | <i>Date de début au plus tôt</i> | <i>Date de fin au plus tard</i> | <i>Fréquence Evaluation</i> | <i>Points de passage</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Février 2011 | Décembre 2015 | trimestriel | Comité de Pilotage | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires financiers | OPCALIA et autres co-financeurs : FPSPP, ETAT, FSE REGION, CONSEIL REGIONAL (montants des co-financements à déterminer) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Phases indispensables | <p>① Ingénierie partenariale (OF agréés) sur des modules en amont de 1001 LETTRES® pour les publics n'ayant pas les pré-requis pour intégrer le parcours 1001 LETTRES®</p> <p>② Information/sensibilisation des entreprises par des actions de communication sur « supports » (mailing/fax, e-mailing, plaquettes, ...) et sur le terrain par le biais des Conseillers OPCALIA –</p> <p>③ Validation de l'intérêt et du projet par l'entreprise –</p> <p>④ Action de communication de la démarche 1001 LETTRES® dans l'entreprise (si action réalisée en intra) et identification de la</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|--------------------------------|---|------------------------------|
| | possibilité de mettre à disposition les moyens techniques (salle – ordinateurs, ...) –④ Positionnement et accompagnement individuel des salariés durant toute la durée du parcours de formation par les médiateurs des OF agréés –⑤ Traduction des apprentissages dans le contexte de travail propre de chaque salarié, et sécurisation des acquis en les plaçant dans un cadre opérationnels –⑥ chaque salarié-apprenant se voit délivrer un support pédagogique individuel (didacticiel), qui instrumente le positionnement, la formation et les évaluation tout au long du parcours de formation – ⑦ Suivi/évaluation/ajustement – ⑧ bilan d'exécution | |
| Ressources mobilisées | Chefs d'entreprises, IRP, DRH, salariés, conseillers OPCALIA, organismes de formation agréés/médiateurs, organisations patronales, MAPLCI REUNION. | |
| Situation au | | |
| Développement du projet | <i>Obstacles/freins</i> | <i>Préconisations</i> |
| | | |

2-2 Fiches actions du CNFPT



DÉLÉGATION RÉGIONALE RÉUNION

Préambule

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans une politique nationale.

Les collectivités y sont impliquées à double titre : d'une part comme employeur, d'autre part comme garantes de la qualité des services publics. Elles sont donc concernées par une double responsabilité à l'égard des agents et des usagers en situation d'illettrisme.

Les agents

La loi du 19 février 2007, relative à la formation tout au long de la vie dans la fonction publique territoriale, introduit les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française dans les nouvelles dispositions de la formation professionnelle des agents territoriaux. *(En 2005, l'enquête nationale INSEE-IVQ révélait déjà que 14 % des fonctionnaires occupant des emplois de catégories C'étaient en grave difficultés avec l'écrit).*

A partir de l'enquête IVQ menée à la Réunion en 2007/2008 - révélant un taux d'illettrisme réunionnais de 21 % - la simple application de ce ratio régional, permet d'estimer à plus de 5000 (sur 28000) le nombre d'agents en difficultés avec l'écrit dans la FPT réunionnaise.

L'efficacité du service public en pâtit : difficultés à suivre les évolutions techniques et organisationnelles des services, non maîtrise des procédures internes, prises de risques en matière de sécurité du travail, source d'absentéisme, difficultés de dialogue, mais aussi frein à l'exercice de la citoyenneté.

Les usagers

Les professionnels des collectivités en relation directe avec les usagers, sont régulièrement confrontés aux personnes en situation d'illettrisme, notamment celles qui sont accueillies par les services d'action sociale, d'insertion, d'état civil, d'emploi, de gestion du RMI, des affaires scolaires et par les établissements culturels. Des actions pour les aider à comprendre en quoi leur action peut contribuer à la lutte contre l'illettrisme, leur donner les moyens d'accueillir et comprendre les personnes en situation d'illettrisme doivent être développées.

FICHE PROJET / CNFPT

ETAPE 1 : Informer et sensibiliser sur l'illettrisme » en collectivité

Constats :

Les collectivités portent une appréciation ambiguë sur le phénomène de l'illettrisme, due à la difficulté qu'elles rencontrent pour s'impliquer avec efficacité dans la lutte contre l'illettrisme.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce point :

- méconnaissance du phénomène et des ressources
- craintes de stigmatiser les personnes
- peur de susciter un afflux de demandes de formation
- peur de s'engager dans des actions complexes et coûteuses (peu de financements externes des formations)
- peur de certains chefs de service de rompre des « équilibres qui fonctionnent » en dévoilant des situations d'illettrisme

Il paraît important d'agir en premier lieu par une phase d'information sur la problématique de l'illettrisme.

Objectif :

Donner des points de repères dans la lutte contre l'illettrisme, organiser des échanges sur la problématique, recueillir les points de vue et besoins des participants, afin d'outiller les acteurs des collectivités pour aborder plus facilement la question de l'illettrisme.

Modalités :

- Journées d'information /sensibilisation CNFPT avec des représentants de l'ANCLI
- Mise à disposition de la mallette CNFPT « **Illettrisme dans les collectivités territoriales : en parler et agir** »

Public concerné :

1 - Pour le traitement des agents des collectivités en situation d'illettrisme

- Responsables des ressources humaines, responsables de formation en vue de les outiller pour leur permettre d'aborder plus facilement la question de l'illettrisme dans les collectivités tant avec les élus qu'avec l'encadrement

- Les formateurs du CNFPT intervenant auprès de certains publics

2 - Pour le traitement des publics en situation d'illettrisme

- Les agents d'accueil
- Les travailleurs sociaux
- Les personnels culturels
- Les services enfance jeunesse

Effets attendus :

Une « dédramatisation » par une meilleure approche de ce qu'est l'illettrisme pour rendre les acteurs plus accessibles à des interventions participant de la lutte contre ce handicap.

ETAPE 2 – Aider au repérage des agents territoriaux en difficultés

Constats :

1 - Un échec important aux tests d'entrée en préparation concours et une impossibilité d'accès à la REP (reconnaissance de l'expérience professionnelle) ou la VAE

S'ils permettent un repérage de besoin en matière de formation aux savoirs de base, ils peuvent démotiver et dissuader les agents replacés en situation d'échec de suivre tout autre type de formation.

De plus, des agents de valeur sur le plan technique et professionnel se voient exclus d'accès à toute évolution statutaire par :

- concours ou examen à cause de l'exigence incontournable de la maîtrise de l'écrit
- REP (reconnaissance de l'expérience professionnelle) ou VAE

2 – Une insuffisance de maîtrise des savoirs de base qui nuit à :

- la qualité du service attendue (adaptation et réponses aux demandes des usagers, relations aux usagers...)
- la sécurité au travail : les accidents liés à la mauvaise manipulation d'un engin ou d'un produit ou encore à une méconnaissance des règles de sécurité écrites constituent un aspect non négligeable de l'impact de l'illettrisme.
- l'efficacité du service : coûts économiques et sociaux (consommation excessive de produits, « surtemps » consacrer pour accompagnement d'un agent illettré dans ses tâches, dysfonctionnements occasionnés, absentéisme et démotivation...).

Objectif :

Permettre aux collectivités de repérer et évaluer les insuffisances de savoirs de base auprès des publics cibles, en vue de mettre en place des actions d'orientation ou formation adaptées à leur situation.

Modalités :

Mise à disposition des collectivités d'un outil évaluation « **EVADO** » :

- 1 - en amont des préparations aux concours ou examens, des formations classiques de remise à niveau en mathématique et français proposées en formation continue
- 2 - pour des publics cibles en collectivités définies comme prioritaires par le groupe de travail CRO (métiers à risques)

L'outil d'évaluation EVADO

EVADO est un outil destiné à identifier les personnes en difficulté face à l'oral, face à l'écrit, face à la numéracie (calcul dans la vie courante). Il s'agit d'un test via Internet accessible pour un public même en grande difficulté.

Il se décompose en 4 modules complémentaires composés chacun de plusieurs exercices :

- Module de prise en main ;
- Module de communication orale ;
- Module de littéracie : module d'orientation + parcours bas / parcours haut ;
- Module de numéracie.

Les résultats se présentent sous différentes modalités plus ou moins détaillées :

- Par niveau de difficultés de la personne en littéracie / en numéracie : graves difficultés / fortes difficultés / quelques difficultés / pas de difficulté ;

- Module par module pour identifier les compétences posant le plus de difficulté à la personne ;
- Exercice par exercice.

Un guide d'utilisation est en cours de finalisation.

Effets attendus :

Repérage et évaluation qualitative et quantitative des publics cibles prioritaires.

ETAPE 3 – Définition et mise en œuvre de moyens de lutte contre l'illettrisme

Objectif :

A partir des remontées des étapes précédentes, et des conclusions de groupe de travail du CRO, il s'agit d'élaborer des réponses pour agir en direction des publics repérés au sein des collectivités comme des usagers, en mutualisant les actions et moyens avec les différents partenaires signataires de la charte.

Modalités :

Agents des collectivités :

- Dispositif d'orientation et de formation : CNFPT, interface entre les collectivités, les réseaux régionaux et les organismes spécialisés (aide au diagnostic des besoins en formation, appui et suivi du parcours de formation de l'agent)
- Dispositifs de formation en inter collectivités pilotés et/ou organisés par le CNFPT en partenariat avec les acteurs locaux sur l'illettrisme
- Accompagnement de projets de collectivité en intra

Usagers

- Formations de professionnels relais qui peuvent jouer un rôle d'appui auprès des territoriaux en contact avec les publics (CNFPT – ANCLI – CAF....)
- Formations des personnels territoriaux pour l'accueil, l'orientation des publics vers des structures spécialisés (CNFPT – ANCLI)
- Organisation d'actions spécifiques en collaboration avec d'autres partenaires régionaux (ex : dispositifs de soutien scolaire dans le cadre de contrat éducatifs locaux, accueil spécifique des publics illettrés en bibliothèque et musées, ateliers et animation autour du livre dans le cadre de la politique de la ville...)

Effets attendus

1 - Diminution du nombre d'agents des collectivités difficultés

2 - Augmentation du nombre d'agents accédant :

- aux préparations concours ou examens
- à la formation continue professionnelle

3 – Nombre d'usagers accueillis et/ou orientés sur des dispositifs ?

| |
|---|
| 2 - FICHES PROJETS ISSUES DES ATELIERS DES ETATS GENERAUX DE L'ILLETTRISME |
|---|

2 – 1 Axe Prévention

- 2 – 1.1 Fiche P1- *Ecole, partenariat et travail en réseau.***
- 2 – 1.2 Fiche P2 - *Relation Ecole/Parents***
- 2 – 1.3 Fiche P3 - *La diffusion de a lecture hors de l'école***
- 2 – 1.4 Fiche P4 - *Petite enfance et école maternelle***

2 – 2 Axe Lutte

- 2 – 2.1 Fiche L1 - *Milieu carcéral : Les fondamentaux***
- 2 – 2.1 Fiche L1 bis - *Milieu carcéral : Les bibliothèques***
- 2 – 2.2 Fiche L2 - *L'apprentissage***
- 2 – 2.3 Fiche L3 - *Formation des Salariés d'entreprise***
- 2 – 2.4 Fiche L4 - *Repérage, Orientation et Motivation***
- 2 – 2.5 Fiche L5 - *Formation des Demandeurs d'Emploi***

2 – 3 Axe transversal

- 2 – 3.1 Fiche T1 – *Communication***

2 – 4 Fiche CARIF-OREF : MAPLCI (Mission régionale ANLCI/CIRILLE)

2.1 Axe Prévention

FICHE PROJET N° P1

CHAMP : PREVENTION (Ateliers EGILL)

Axe : Ecole, partenariat et travail en réseau.

Constat et Problématiques :

L'Education nationale est perçue comme un des acteurs majeurs dès lors qu'il s'agit de prévenir l'illettrisme. D'où les attentes particulièrement vives, vis-à-vis de cette institution.

Néanmoins pour une optimisation des missions de l'école, il s'avère important de tisser un **partenariat** interne et externe à l'école.

Le partenariat interne à l'Education nationale peut mettre en avant voire mutualiser de bonnes pratiques. Cependant la souplesse dans l'affectation des lignes budgétaires aux différentes strates de l'accompagnement éducatif pose problème, ainsi que le manque de coordonnateur à la tête de chaque dispositif.

Le partenariat externe quant à lui souffre d'un cadre mal défini en termes de périmètre d'action et d'intervention hors temps ou dans le temps scolaire. Ceci d'autant plus que l'Education Nationale intervient également hors du temps scolaire dans les actions d'accompagnement éducatif.

D'autre part, les nombreux dispositifs mis au service des publics scolarisés fragilisés impulsent l'Education nationale dans une dynamique de partenariat (Le Programme de Réussite Educative, le Réseau Ambition Réussite, les Réseaux de Réussite scolaire, Le MORELEC, les Associations Coup de Pouce...).

Face à ce fort investissement humain et financier comment rendre ces dispositifs plus efficaces ?

Objectifs visés :

- Définir les caractéristiques et les limites d'un partenariat réussi.
- Faire interagir dans la complémentarité tous les intervenants internes ou externes à l'Education nationale

Préconisations issues des ateliers EGILL

Partenariat et travail en réseau :

1) Bien définir les caractéristiques d'un partenariat et ses modalités :

- Identifier clairement les acteurs intervenants ainsi que leurs champs de compétences
- Définir la place et le champ d'intervention des associations dès le départ des actions afin que la typologie, le périmètre d'intervention de chacun et la logistique soient bien respectés.
- Formaliser et respecter une convention de partenariat.
- Adopter une communication plus fluide sur les actions menées par des bilans réguliers sur du temps institutionnel.
- Désigner un référent illettrisme dans chaque établissement pour faciliter la communication interne/externe.

2) Poser des incontournables de bonnes pratiques pour un partenariat fonctionnel :

- Assurer une prise en charge cohérente des actions de prévention illettrisme, en mobilisant des ressources humaines volontaires et déterminées.
- Intégrer le plan académique de prévention dans le plan régional en toute cohérence
- Pour une meilleure organisation un pilote doit être identifié pour créer du lien entre les différentes interventions au sein d'un même dispositif (ex : comité local CLAS)

- Pour des actions plus concertées, créer des échanges sur les pratiques entre personnel de l'éducation et personnel de l'animation et autres.

Dispositifs en faveur des publics fragilisés :

1) **Faire attention à l'empilement de dispositifs mal coordonnés** qui peuvent au final manquer d'efficacité, alors qu'ils sont indispensables. Pour cela il est nécessaire de :

- créer des outils tels que : un répertoire d'actions et une cartographie globale des actions menées en matière de prévention.
- faire une évaluation globale pour rendre lisible les actions et éviter la juxtaposition d'actions similaires.

2) **Mettre en place des formations spécifiques pour former les équipes éducatives aux problématiques de l'illettrisme.**

3) **Veiller à l'articulation cohérente des dispositifs** de façon à établir un continuum dans le parcours de l'élève.

Effets attendus :

- Avoir un fonctionnement concerté et cohérent autour des actions d'accompagnement éducatif.
- Eviter l'empiétement des activités extra scolaires sur les activités scolaires.

Conditions de faisabilité :

Moyens humains :

- Du personnel volontaire et mobilisé à l'interne de l'Education nationale.
- Des intervenants prêts à interagir avec le personnel de l'Education nationale et vis et versa.

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

Ecole et Réseau d'éducation prioritaires, CAF, Conseil Général, Municipalités Association de Quartier, Organismes de formation.

Indicateurs :

- Nombre de rencontres interinstitutionnelles.
- Cadrage des actions et des intervenants (coordonnateurs, référents, tableau de bord, cartographie...)
- Nombre de conventions établies
- Nombre d'actions menées dans la concertation.

FICHE PROJET N° P2

CHAMP : PREVENTION (Ateliers EGILL)

Axe : RELATION ECOLE/PARENTS

Constat et Problématiques :

L'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants, contribue, on le sait, à une amélioration de l'apprentissage.

Or, les parents qui ont des enfants en difficulté scolaire sont parfois eux-mêmes réticents à franchir le seuil de l'école.

Prendre l'enfant dans sa globalité, c'est ne pas oublier qu'il appartient à un milieu, à un groupe social avec lequel il interagit, dont la famille est le premier maillon.

C'est pour cela qu'il est si important d'impliquer les parents dans l'environnement scolaire de leurs enfants.

Objectif visé :

- Améliorer les conditions d'apprentissage pour l'enfant
- Revaloriser le rôle du parent comme paramètre incontournable à la réussite scolaire

Préconisations issues des ateliers EGILL :

1) Suivre les préconisations ministérielles pour impliquer davantage les parents : livret d'accueil, remise des bulletins en main propre, PPRE contractualisés par les parents, mallette des parents...

2) D'autres initiatives de l'école pour créer des liens avec les parents comme :

- Inciter les parents à ré-apprendre à lire et à écrire
- créer des liens avec les dispositifs de lutte,
- renforcer le partenariat avec les dispositifs existants (groupe de parole, aide à la parentalité, maillage dispositif CLAS...)
- expliquer l'école aux parents en installant une relation de qualité (accueil, écoute, valorisation.)
- lier école aux parents à l'école des parents

Effets attendus :

Améliorer les résultats scolaires des enfants par l'implication des parents dans l'école.

Conditions de faisabilité :

- Moyens humains : Personnel enseignant disponibles à l'accueil des parents à l'école.
- Des parents disponibles pour s'investir
- Des accompagnateurs à la parentalité pour faire le lien entre les institutions.

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

Ecole et Réseau d'éducation prioritaires, CAF, Conseil Général, Municipalités, Parents, Association de Quartier, médiateurs familiaux

Indicateurs :

- Taux de participation aux invitations.
- Nombre d'initiatives prises par l'école pour faire entrer les parents à l'école.

FICHE PROJET N° P3

CHAMP : PREVENTION (Ateliers EGILL)

Axe : LA DIFFUSION DE LA LECTURE HORS DE L'ECOLE

Constat et Problématiques :

Le manque de pratique au niveau de la lecture intervient en partie dans les causes de l'illettrisme.

La culture de l'écrit se transmet en premier lieu par l'environnement familial. Si le livre et/ou la culture de l'écrit ne sont pas présents au sein de la famille, alors l'attrait et la référence systématique au livre ne se feront pas d'une manière spontanée.

D'où l'importance de rendre le livre présent en support des activités scolaires, mais surtout dans des lieux de « lecture plaisir » et /ou d'ouverture au monde.

Objectif visé :

Développer l'action culturelle pour une meilleure relation lecture/culture et Apprivoiser la présence du livre pour les personnes en difficulté avec l'écrit par des approches attrayantes.

Préconisations issues des ateliers EGILL :

La diffusion de la lecture hors de l'école :

- 1) Pour une meilleure diffusion de la lecture hors de l'école :
 - poursuivre les actions déjà menées en les mutualisant davantage
- 2) Articuler la prise en charge des offres : public jeune / public adulte en difficulté, par exemple par des animateurs pendant le temps de vacances.
- 3) Former à minima les éducateurs et animateurs culturels à la prise en charge pédagogique des publics en difficultés de lecture.
- 4) Multiplier et généraliser les biblio-bus, les spectacles animations conteurs, pour les écarts qui n'ont pas de médiathèques et d'espace culturel.
Donner un livre par enfant dès la clinique et des petits guides pour les parents. Faire entrer les livres dans « les cases » (ex : opération Maurice TIKOULOU). Utiliser l'ordinateur portable scolaire pour y mettre des logiciels de lecture.
- 5) Améliorer le rapport au livre par implication familiale :
 - Opération parents + petits enfants en bibliothèque
 - Pôles d'aide à la lecture/écriture dans des lieux de service public
 - Donner des chèques livres pour limiter l'obstacle du coût
 - Promotion de l'inscription en bibliothèque dans les associations de parents lors de la distribution de manuels scolaires
 - Mettre des livres dans des lieux publics.
 - Associer dans des projets autour du livre: professionnels du livre, parents, enseignants, tissu associatif et enfants.

Effets attendus :

Plus de sollicitation à entrer dans la culture par le livre, surtout pour les lecteurs fragilisés
Un meilleur désenclavement des zones éloignées du livre

Conditions de faisabilité :

Moyens humains : professionnels du livre. animateurs. conteurs.
Participation des Associations et des Espaces culturels.

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation:

Espaces Culturels, Municipalités, Parents, Association de Quartier, troupes d'animation autour du livre

Indicateurs :

- Nombre de participants aux différentes animations
- Nombres d'actions entreprises
- Nombres de livres empruntés

FICHE PROJET N° P4

AXE : PREVENTION (Ateliers EGILL)

Intitulé du Projet : **Petite enfance et école maternelle**

Constat et Problématiques :

La prévention en amont de l'école pour détecter des difficultés spécifiques est incontournable si on veut enrayer à long terme le fléau que constitue l'illettrisme.

L'illettrisme prend souvent racine dans l'enfance, c'est pour cela que l'école maternelle a un rôle à jouer dans ce domaine. Inscrit dans un double réseau, l'action de l'école maternelle touche l'école proprement dite et la petite enfance.

L'école maternelle travaille donc en liaison avec les systèmes d'accueil et éducatifs de la petite enfance.

Dans ce contexte, comment développer un partenariat efficace des acteurs de la petite enfance pour agir contre les inégalités socioculturelles naissantes.

Objectif visé :

Développer un partenariat efficace entre les acteurs de la petite enfance et l'école maternelle afin de faire un dépistage précoce de difficultés pouvant nuire à l'apprentissage de la lecture.

Préconisations issues des ateliers EGILL :

Perspectives d'actions visant une meilleure réussite scolaire :

- Mieux formaliser la charte déontologique entre l'institution scolaire et les organismes médicaux pour une meilleure prise en charge des élèves.
- Mettre plus d'agents multiplicateurs, initiés et sensibilisés au développement et aux diverses fonctions du langage.
- Informer les enseignants, éducateurs, parents, sur les troubles du langage et leurs conséquences.
- Accompagner les parents au début de la scolarité de leurs enfants dans un partenariat construit
- Rapprocher le monde scolaire et le monde Universitaire par la mise en place de « recherche/action », ex : langage et mathématiques.
- Développer la maîtrise des langues auxquelles l'enfant est exposé (français/créole) pour un meilleur rapport aux langues.
- Labelliser les médiathèques qui offrent un vrai service petite enfance
- Améliorer la lisibilité, pour les parents, des différents lieux d'accueil de la petite enfance
- Formation et partage de compétences entre les différents acteurs de la Petite Enfance. Valorisation d'expériences réussies.
- Identifier les actions émergentes.

Effets attendus :

- A court terme un meilleur repérage et suivi des enfants ayant des difficultés d'apprentissage
- A long terme un impact sur le chiffre de l'illettrisme

Conditions de faisabilité :

Moyens humains :

- Personnel enseignant disponibles à créer des liens et à coordonner les suivis.
- Un corps médical prêt à coopérer
- Des parents ouverts à cette problématique.

Partenariat à mobiliser pour la mise en œuvre de ces préconisations :

- COPIL
- Rectorat,
- CAF, CONSEIL GENERAL, DRAC, DRIV, La Poste, AREV, FONDATIONS (Orange)
- CARIF-OREF/ MAPLCI

Indicateurs :

- Nombre d'enfants détectés et suivis.
- Tableau de bord renseigné

2.2 - Axe Lutte

FICHE PROJET N°L1

CHAMP : LUTTE (Ateliers EGILL)

Axe : Milieu carcéral : Les fondamentaux

Constat et Problématiques :

30 % des détenus sont aujourd'hui en grande difficultés face à la lecture et à l'écriture, et ce malgré les ateliers des enseignants détachés dans les prisons et les actions complémentaires menées par la cinquantaine d'agents du SPIP. Ainsi les prérogatives données par les ministères de la justice et de l'Education nationale pour lutter contre l'illettrisme sont bien respectées.

Cependant, certaines difficultés persistent encore :

- * Les bibliothèques ne sont peu voire pas utilisées par les détenus car elles manquent d'animation
- * L'apprentissage des fondamentaux ne semble pas nécessaire pour les détenus à l'amélioration de leur situation
- * Les détenus restent encore trop dans leur cellule par confort et ne vont pas d'eux mêmes dans les ateliers

Objectif visé : Remobiliser les détenus sur l'importance de la maîtrise des fondamentaux dans la vie quotidienne et dans son parcours d'insertion

Préconisations issues des ateliers EGILL :

Intégrer les fondamentaux dans les projets des détenus

Utiliser les ateliers déjà en place (Atelier couture, atelier d'insertion professionnelle...) pour positionner de manière concrète l'apprentissage des fondamentaux, par rapport aux projets de la personne

Effets attendus :

- Amélioration du niveau de savoir de base des détenus (C.F.G)
- Impact sur le parcours d'insertion
- Revalorisation de la personne

Conditions de faisabilité

Moyens humains : Adhésion du SPIP, de la direction de la prison, et la mobilisation des différents intervenants

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

1) SPIP, Centres pénitentiaires, intervenants externes et internes, les détenus, rectorat/CFG

Les indicateurs :

- Taux de fréquentation des ateliers
- Evaluation du niveau des détenus : CFG, Par les intervenants
- Impact de l'action sur l'envie d'apprendre des détenus

FICHE PROJET N° L1 bis

CHAMP : LUTTE (Ateliers EGILL)

Axe : Milieu carcéral : Les bibliothèques

Constat et Problématiques :

30 % des détenus sont aujourd'hui en grande difficultés face à la lecture et à l'écriture, et ce malgré les ateliers des enseignants détachés dans les prisons et les actions complémentaires menées par la cinquantaine d'agents du SPIP. Ainsi les prérogatives données par les ministères de la justice et de l'Education nationale pour lutter contre l'illettrisme sont bien respectées.

Cependant, certaines difficultés persistent encore :

- * Les bibliothèques ne sont peu voire pas utilisées par les détenus car elles manquent d'animation
- * L'apprentissage des fondamentaux ne semble pas nécessaire pour les détenus à l'amélioration de leur situation
- * Les détenus restent encore trop dans leur cellule par confort et ne vont pas d'eux mêmes dans les ateliers

Objectifs visés :

- Offrir aux détenus des possibilités d'ouverture culturelle par le livre
- Rapprocher les détenus de la bibliothèque
- Consolider les acquis

Préconisations issues des ateliers EGILL :

1) Réorganiser la gestion des bibliothèques internes et Etendre l'action des associations « Lire et faire lire »

- Gestion de la bibliothèque des 3 centres par un professionnel du métier du livre. Cette personne aurait la charge de choisir et de garnir les rayons des bibliothèques, mais aussi de mettre en place des animations en partenariat avec les associations. Ce nouveau poste permettrait de garantir un choix plus large et plus approprié pour les détenus
- A l'instar de ce qui se fait dans le centre pénitencier de Saint Pierre, il semble pertinent d'essayer les bonnes pratiques en augmentant les interventions des associations pour faire lire et aimer lire

Effets attendus :

- Créer de l'intérêt pour la lecture
- Eviter la déperdition des connaissances

Conditions de faisabilité :

Moyens humains : Un professionnel du livre à mettre à disposition pour l'ensemble des centres, Association « Lire et faire lire » ou autre.

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

1) Centres pénitentiaires, SPIP, DRAC, Bibliothèque départementale, association « Lire et faire lire » et autres.

Indicateurs :

- Taux de fréquentation de la bibliothèque
- Taux de participation aux animations de l'Association « Lire et faire lire »
- Evolution du nombre de livre emprunté

FICHE PROJET N°2

CHAMP : LUTTE (Ateliers EGILL)

Axe : L'apprentissage

Constat et Problématiques :

Le temps consacré à l'orientation ne semble pas suffisant pour la construction d'un projet professionnel pertinent :

- Pour les professionnels manque d'outils et de moyens
- Pour les apprentis orientation plus subie que choisie

Manque de savoir être qui constitue un handicap dans le parcours de ces futurs apprentis. Ils doivent pouvoir prendre le temps de travailler sur eux-mêmes pour s'approprier les codes relationnels en société et dans l'entreprise ; mais aussi construire leur projet professionnel et faciliter leur intégration.

Objectif visé :

- Une orientation plus pertinente
- Améliorer le dispositif d'orientation et d'accompagnement des apprentis

Préconisations issues des ateliers EGILL :

- Intégrer la problématique du savoir être dans la préparation et l'accompagnement
- Généraliser l'accompagnement des apprentis (Mission locale ? plateforme orientation AFPAR ?...)
- Tutorat ?
- Amplifier le temps de préparation à l'apprentissage

Effets attendus :

- Meilleure motivation des apprentis
- Meilleure intégration du projet professionnel dans le projet de vie de l'apprenti
- Meilleure orientation
- Moins de décrochage dans l'apprentissage
- Valorisation de l'apprentissage au regard des entreprises

Conditions de faisabilité :

Réunir les moyens en termes d'outil, de temps...

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

Financeurs, Organismes de formation, les entreprises, les apprentis, Les Structures d'accueil d'information et d'orientation...

Les indicateurs :

- Taux d'intégration dans les entreprises
- Nombre d'entreprise accueillant des apprentis
- Nombre de contrat d'apprentissage

FICHE PROJET N°L3

CHAMP : LUTTE (Ateliers EGILL)

Axe : Formation des Salariés d'entreprise

Constat et Problématiques :

Evolution du poste de travail

Concernant les salariés, une prise de conscience des situations d'illettrisme existe dans les entreprises et les OPCA. Les situations d'illettrisme se révèlent surtout lorsqu'il y a modernisation de l'entreprise

L'ingénierie de formation et d'accompagnement

L'analyse des besoins de formation : celle-ci doit tenir compte des acquis des personnes illettrées qui ont mis en place des stratégies de contournement. Pour les salariés, deux critères sont à considérer :

- la motivation
- l'évolution du salarié sur son poste de travail

Quelle adéquation entre besoins de l'entreprise, potentiel des salariés et offre de formation (méthodes pédagogiques, outils, durée...)

Le cahier des charges de formation manque encore trop souvent de finesse (pour l'apprentissage)

Il reste compréhensible, que le temps de suivi de l'apprenti est une charge pour l'entreprise

Evaluation

Se pose aussi le problème de la validation du parcours de formation :

- Le CFG, comme système d'évaluation de la formation, ne doit pas être le seul indicateur de réussite
- Quels sont les changements après la formation au niveau du poste de travail ? De la gestion de l'écrit ? Des relations interpersonnelles ? (Encadrement intermédiaire et DRH)
- Quels sont les outils de mesure ? (Entretien annuel d'évaluation, process qualité...)
- Quand considère-t-on que l'individu est sorti de sa situation d'illettrisme ?

Objectifs :

- Sensibiliser et faciliter le repérage en entreprise
- Tendre vers une meilleure adéquation entre besoins de l'entreprise, potentiel des salariés et offre de formation
- Sécuriser les individus sur le poste de travail
- Recenser les modalités d'évaluation possibles

Préconisations issues des ateliers EGILL :

Concernant la formation des salariés :

1) La **démarche partenariale** est un facteur de réussite dans la lutte contre l'illettrisme, plus que pour toute autre formation. Le projet de l'individu doit trouver son articulation dans un projet d'ensemble comprenant le chef d'entreprise, le salarié, les OPCA

2) Entre la construction du partenariat autour du projet et l'entrée en formation, d'autres phases clés s'imposent telles que :

- La **communication** sur la problématique pour créer un environnement favorable

- L'accompagnement et l'encadrement des entreprises et des salariés sur l'ensemble de la démarche, par la **nomination d'un référent** par exemple

3) L'approche de l'entreprise aujourd'hui est jugée insuffisamment pertinente
Il faut un **accompagnement de l'entreprise dans la mise en place des actions**. Cet accompagnement pourrait consister à :

- Trouver les modèles à mettre en œuvre
- Travailler plus avec les OPCA pour mieux comprendre les mécanismes de mise en œuvre

4) L'offre de formation doit permettre de faire le **lien entre les compétences techniques et les compétences clés** ; il faut que le socle de connaissances soit défini en vue de l'adaptation au poste de travail. Il est nécessaire d'adapter l'outil commun « Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle »

5) Proposer des aides en vue d'**accompagner le salarié hors entreprise**

6) Enoncer les critères d'évaluation : CFG ou évaluation sur le poste de travail ou Démarche VAE...?

Concernant la formation des apprentis

1) Remettre au goût du jour l'agrément des entreprises apprenantes.

Un agrément était auparavant délivré par un ensemble d'autorités (Direction du Travail, Rectorat, Assemblée régionale, Centre consulaire...). Sorte de Label attestant de la qualification et de la compétence, cet agrément-gage par ailleurs de conditions d'accueil optimales pour l'apprenti- doit être rétabli, si nécessaire en tenant compte du tissu économique local.

2) Organiser le suivi des apprentis en entreprise par les missions locales : Ce dispositif assuré par les agents des missions locales permet le maintien de l'accompagnement du jeune dans l'entreprise et tout au long de son apprentissage.

Cependant, ce dispositif ne peut être élaboré en accord avec la chambre consulaire et l'employeur.

3) Mieux structurer le cahier des charges des formations. Il est important que les organismes qui montent les projets de formation définissent plus clairement les objectifs à atteindre et les moyens déployés.

4) Intégrer l'accompagnement social des stagiaires. Il paraît donc pertinent d'intégrer à la formation dispensé à ces publics des notions de savoir être, de règles de vie en milieu professionnel

Généraliser la « Cellule d'accompagnement », tel qu'il est expérimenté en amont des APLI.

Effets attendus :

- Plus de rentabilité pour l'entreprise qui optimise ses ressources internes
- Meilleure cohésion sociale interne
- Plus de sentiment d'appartenance des salariés envers l'entreprise

Conditions de faisabilité :

Moyens humains : Mobilisation des OPCA, des centres de formation, des entreprises, les SAIO, Avec l'appui du CARIF OREF (MAPLCI)

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

- 1) et 2) MAPLCI, OPCA et Entreprises
- 3) OPCA et Entreprises
- 4) CARIF-OREF MAPLCI,

Les indicateurs :

- Evolution du nombre de salariés formés ou en formation
- Mobilisation des savoirs (Savoir être, savoir faire, savoir) sur son poste de travail en croisant avec les besoins d'entrée de l'entreprise

FICHE PROJET N°L4

AXE : LUTTE (Ateliers EGILL)

Intitulé du Projet : **Repérage, Orientation et Motivation**

Constat et Problématiques :

La nécessité de déterminer un public cible parmi la population des 110 000 illettrés, (tous ne souhaitent pas forcément se former pour sortir de l'illettrisme).

L'instrument de repérage JAPD à valoriser car on constate toujours une mauvaise connaissance de l'outil JAPD tant chez les professionnels (contenu et fiabilité des tests) que chez les jeunes. Ces derniers ne perçoivent pas son utilité réelle et mettent en place des stratégies qui parfois risquent de fausser la réalité des données recueillies. Les retours suite aux signalements transmis par le Ministère de la Défense aux organismes concernés (SAIO, Missions Locales) restent insuffisants.

Le manque de synergie des acteurs du repérage et de l'orientation

Par ailleurs, l'analyse des pratiques a permis de mettre en exergue 2 types de repérage :

- un repérage plus « administratif » par les structures institutionnelles : SAO - Missions locales, ADI, PE via les fiches de liaison
- un repérage grâce aux contacts de terrain : un important travail réalisé par la Poste, les adultes relais, les associations,...

Le manque de lisibilité du réseau tant au niveau des actions mises en œuvre que des acteurs et des partenaires

La motivation à renforcer tant chez les bénéficiaires, que les conseillers et les formateurs mais aussi du côté des organismes de formation depuis la mise en place des marchés publics (devenir professionnel)

La professionnalisation des acteurs, l'offre de formation des acteurs est plutôt rare.

(La licence Sciences de l'Education délivrée par l'université a été supprimée l'année dernière).

Objectifs :

- Repérer le public cible identifié
- Faire valoir les tests de mesure de la JAPD et ses enjeux (professionnels et jeunes concernés)
- Renforcer la synergie des actions et coordonner les acteurs du repérage et de l'orientation

Préconisations issues des ateliers EGILL :

1) Etablir des priorités parmi les publics-cibles identifiés

- les jeunes qui doivent s'insérer professionnellement, dont les apprentis
- les personnes plus âgées rencontrant des difficultés au quotidien (DE, minima sociaux)
- les salariés en entreprises pour pouvoir les maintenir à leur poste de travail ou envisager une évolution dans l'entreprise

2) Contribuer à l'optimisation de l'instrument de repérage JAPD, en faisant d'une part mieux comprendre sa portée aux professionnels et aux jeunes et d'autre part en améliorant le suivi des jeunes repérés en difficulté à l'issue des tests.

3) Formaliser le cadre et le rôle des acteurs du repérage et de l'orientation pour mieux identifier les différents acteurs et établir une complémentarité entre leurs actions.

Redynamiser et valoriser l'action des adultes-relais qui ont un rôle de médiation sociale sur le terrain

4) Créer ou développer un lieu-ressources pour :

- Informer, faire connaître ce qui existe en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Capitaliser et valoriser les expériences
- Faire des échanges de pratiques
- Développer le travail en réseau afin d'accroître les synergies, établir des passerelles

5) Faciliter les parcours en supprimant les problèmes liés aux frais annexes (logistique, repas, garde d'enfants...)

Effets attendus :

- Plus d'efficacité dans l'orientation des publics
- Moins d'abandon sur les actions concernées

Conditions de faisabilité :

Moyens humains : Identification d'un coordonnateur de ce réseau.

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

- 1) COPIL (ok)
- 2) CSN-JDC, Rectorat, MGI, ML
- 3) MAPLCI, PE, ML, ADI, DRIV, La Poste, AREV
- 4) CARIF-OREF MAPLCI, COPIL
- 5) Région, DTEFP, Pole Emploi, ADI

FICHE PROJET N°L5

AXE : LUTTE (Ateliers EGILL)

Intitulé du Projet : **Formation des Demandeurs d'Emploi**

Constat et Problématiques :

La construction du projet professionnel

C'est une étape déterminante pour la suite de l'ingénierie du projet où il faut se poser les bonnes questions qui engendreront des réponses adaptées, notamment en ce qui concerne :

- Le ciblage du public : quel public on touche

Quelles priorités en fonction des âges et des situations

S'il s'agit des jeunes 16/25 ans, il existe une réelle **difficulté de mobilisation**, d'où la nécessité d'approfondir le travail sur la motivation

A noter que le manque de motivation des apprenants est souvent corrélé avec l'absence de projets, le manque de moyens financiers, **l'incohérence des étapes du parcours**.

L'ingénierie de formation et d'accompagnement

L'analyse des pratiques en la matière a été menée au regard de deux questionnements

- quelle pertinence de l'offre de formation ? (pédagogie, méthodes, outils, durée...)

La durée des formations pour une personne illettrée est à l'heure actuelle jugée insuffisante

- quelle pertinence de l'offre d'accompagnement/de suivi

Quelles passerelles pour accéder au projet professionnel et sécuriser la construction des parcours

Evaluation

Le CFG, comme système d'évaluation de la formation, ne doit pas être le seul indicateur de réussite (ce qui amène les organismes à faire du bachotage avec les stagiaires)

Se pose aussi le problème de la reconnaissance du CFG, sa valeur pour le stagiaire lui-même et sa prise en compte pour l'accès en remise à niveau

- Quels sont les changements après la formation ?

- Quels sont les outils de mesure ?

- Quand considère t-on que l'individu est sorti de sa situation d'illettrisme ?

Objectif :

Mieux accompagner les bénéficiaires tant en amont, pendant et en aval de la formation

- (entrée projet professionnel, traiter les aspects sociaux, construire le parcours d'insertion, valider la fin « illettrisme »)

Préconisations issues des ateliers EGILL :

1) Il est nécessaire de proposer un **défraiement aux participants** pour lever les freins à la formation

2) Le projet semble être le garant de la réussite d'une formation. Lorsqu'il est clairement défini, la motivation est présente. Il faut pour cela un **référént projet** qui puisse suivre la personne sur une longue durée

3) Pour garantir la **continuité des parcours**, entre deux étapes de formation, il faut mettre des **formations-passerelles**

4) Enfin, il faut faire connaître et **promouvoir le CFG** comme une étape vers un premier degré de diplôme

Effets attendus :

- Plus d'appétence à apprendre chez les bénéficiaires
- Meilleure coordination dans la gestion du parcours d'insertion de chaque bénéficiaire

Conditions de faisabilité :

- Réponse positive et harmonisée (3 commanditaires de la Lutte) pour un défraiement
- Instaurer une forme de tutorat pour chaque stagiaire (partenariat avec les étudiants de l'AREV à étudier)
- Concertation avec les opérateurs et les financeurs des actions « post LCI »

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

- 1) DTEFP, Région, ADI et Pôle Emploi
- 2) SAO
- 3) DTEFP, Région, ADI
- 4) Rectorat, OF, SAO et MAPLCI

3 - Axe Transversal

FICHE PROJET N°T1

CHAMP : TRANSVERSAL (Ateliers EGILL)

Axe : Communication

Constat et Problématiques :

Tout d'abord, tous les acteurs concernés partagent le constat que sur l'ensemble des actions de formation menées pour enrayer le fléau de l'illettrisme à la Réunion il existe une vraie difficulté à **mobiliser les publics**.

En ce qui concerne la politique du développement de la lecture publique, malgré la multiplication de belles infrastructures sur le territoire, force est de se rendre compte que :

- la **fréquentation des lieux et l'utilisation du livre** ne séduisent pas le plus grand nombre en général, et le public fragilisé avec l'écrit en particulier.
- certaines communes n'ont **pas d'infrastructures conséquentes**

Par ailleurs, l'apprentissage est considéré par beaucoup comme étant une voie de garage

Le rôle d'entreprise « apprenante » doit aussi être reconnu et valorisé

Et une communication en direction des entreprises, pour les conscientiser sur le phénomène de l'illettrisme est indispensable à la concrétisation de la réduction par moitié du nombre de personnes dans cette situation

Et pour ce qui est des médias, rares sont les messages qui **véhiculent une bonne image** aussi bien sur les actions menées que sur les personnes touchées par le phénomène

Objectif :

Elaborer un plan de communication concerté pour mieux informer et sensibiliser les publics concernés tout en associant les médias ?

Préconisations issues des ateliers EGILL :

1) Convention entre les signataires de la Charte et les médias intéressés (plage réservée, axe sensibilisation et valorisation avec le réseau des radios associatives notamment...)

2) Changer les appellations stigmatisantes (APLI/ Espace pour le Développement des Savoirs) et travailler sur un lexique commun à diffuser : Potentiels; Savoirs; Capacités; Valoriser ses savoirs

Personnalisation /individualisation, Participer; S'associer

3) TV : Clip à faire passer, émissions sur le livre (rapport au livre), des spots avec l'intervention de « zarboutan t/ou gramoune » + personnes ressources connues (utiliser le français et le créole pour une meilleure communication)

Travailler sur un corps de message pour le CLIP.

Proposition de slogan : « AGIR POUR LIRE, LIRE POUR AGIR... »

4) Codes linguistiques : niveau de langage et code linguistique adaptés

Utiliser le français et le créole pour une meilleure communication (bilinguisme à minima à l'oral comme à l'écrit)

4) Presse écrite : travailler des articles positifs sur les actions, les publics

5) Médiatiser des **témoignages des gens qui ont réussi** leur parcours de formation (audio et vidéo)

6) Tendre vers une **culture commune des institutions** et des entreprises sur le phénomène de l'illettrisme

Sensibilisation de l'ensemble des professionnels de l'accueil et l'accompagnement des publics cibles (posture institutionnelle, culture commune par rapport à cette problématique...par exemple le personnel d'accueil des médiathèques etc.)

→ « Vade mecum » simple à destination des publics et des acteurs institutionnels ou sociaux

7) **Communication de proximité**

- concours du meilleur stagiaire sponsorisé par le rotary club par exemple
- relier la mise à niveau comme préparation à un métier
- faire connaître les cybercases, les cases à lire, les E2C
- animation autour du livre dans les quartiers
- utiliser les réseaux sociaux numériques (ex : Facebook) et les TIC (internet, jeu vidéo)

→ A véhiculer une nouvelle image plus positive et respectueuse des personnes concernées

8) **Valoriser le rôle du tuteur en entreprise**, communiquer autour de la réciprocité de l'échange entre l'entreprise et l'apprenti

9) **Les avantages à mettre en avant pour le secteur de l'entreprise**

- Plus de rentabilité pour l'entreprise qui a cerné ces salariés en difficulté et qui les forme
- Optimisation des ressources internes
- Meilleure cohésion sociale interne
- Plus de sentiment d'appartenance des salariés envers l'entreprise

Partenariat à mobiliser en fonction de chaque préconisation :

- 1) COPIL et Médias
- 2) Commanditaires publics et privés, SAO et OF
- 3) COPIL, TV locales, personnages culturels et artistiques
- 5) Les services Communication des institutions, les OF et quelques stagiaires volontaires
- 7) MAPLCL, Adultes Relais LCI, La Poste, AREV, DRAC, BDP, Bibliothèques et médiathèques...

2.4 Fiche CARIF-OREF : MAPLCI (Mission régionale ANLCI/CIRILLE)

« Accompagnement des acteurs et Professionnalisation »

FICHE CARIF-OREF : MAPLCI (Mission régionale LCI/CIRILLE) N°1**CHAMP : TRANSVERSAL (Ateliers EGILL)****Axe : Sensibilisation et Professionnalisation****Constat et Problématiques :**

Suite aux travaux menés dans le cadre des Etats Généraux de l'Illettrisme (EGILL) et des Assises Académiques, dans le cadre de révision la charte de partenariat et du plan d'orientation stratégique « Prévention et lutte contre l'illettrisme » renouvelés 2010-2015, un constat se dégage.

Nombreux sont les acteurs qui veulent s'inscrire dans le grand chantier « Prévention et Lutte contre l'Illettrisme », un peu moins sont ceux qui sont suffisamment informés voire outillés pour le faire.

Certains ignorent même qu'un centre de ressources sur le sujet existe au CARIF-OREF.

Aussi, de par les besoins relevés durant ces EGILL, la Mission d'Appui et de Prévention de Lutte contre l'Illettrisme (**CIRILLE**, Centre de Ressources Illettrisme) du CARIF-OREF est de fait sollicitée pour accompagner ces différents acteurs tant sur les volets information, sensibilisation que professionnalisation.

Objectifs :

La MAPLCI en collaboration avec sa structure d'accueil, le Carif-Oref, s'engage à apporter son expertise et son soutien logistique pour la mise en œuvre des actions de « prévention » et de « LCI », inscrites dans la Charte et le Plan 2010. Ceci en matière :

- de gouvernance
- et d'appui technique aux opérateurs de la lutte en particulier

Descriptif des actions :**En matière de gouvernance du dispositif d'ensemble :**

- L'animation des COPIL (pléniers, restreints, COMITS)
- L'animation des ateliers et séminaires thématiques
- La veille stratégique /thématique (notamment à partir des dépêches de AEF) de manière ciblée auprès des acteurs concernés
- L'élaboration, de manière ciblée et circonstanciée, de supports, notes techniques et/ou confidentielles auprès des commanditaires concernés

De manière générale, veiller, notamment auprès du COPIL RESTREINT, à ce que les actions et les moyens mis en œuvre soient compatibles avec les objectifs et les moyens inscrits dans la charte et le plan 2010/2015

En matière d'appui technique aux opérateurs de la lutte en particulier :

L'information sur les actions, les réseaux et les chiffres

L'accompagnement des acteurs qui interviennent sur la sensibilisation et le repérage des publics cibles

L'accompagnement des organismes de formation et des associations en matière d'outils et de pratiques pédagogiques

L'accompagnement des nouveaux partenaires associés (OPCA, CNFPT)

Aide à l'ingénierie de mise en œuvre des actions (cahier des charges, sélection des partenaires, suivi et évaluation des actions)

Aide à l'intégration des « nouveaux entrants » au sein du COPIL élargi et/ou restreint

La collaboration avec l'Université sur le dispositif OBSILLETT (formation, recherche et évaluation) et l'IRTS (dispositif Recherche-action « connaissance des publics ») ainsi qu'avec l'Académie (dispositif évaluation des actions du plan)

Effets attendus :

La mutualisation des informations et Ressources :

- De par ses missions de base et sa mission spécifique sur l'illettrisme, le CARIF-OREF doit renforcer son rôle centralisateur. La MAPLCI doit être en mesure de collecter l'ensemble des données des actions existantes ici et là afin d'une part, en faire une analyse et d'autre part, partager l'information avec les différents réseaux tant ceux du champ de la Prévention que ceux de la Lutte.
- Il serait même fondamental qu'une base de données numérique soit disponible à court terme
- Et de même, l'espace collaboratif ouvert durant ces EGILL doit perdurer pour que les échanges et contributions se multiplient

La sensibilisation des acteurs :

- Développer une culture commune sur le phénomène d'illettrisme, tel a été le mot d'ordre au sein de plusieurs ateliers afin d'ancrer une posture institutionnelle, mieux respecter l'autre par rapport à sa situation et garantir un accueil et un accompagnement plus adéquat.

Plusieurs types d'acteurs ont été identifiés :

- les professeurs qui interviennent auprès des publics en difficultés de savoirs de bases
- les animateurs BAFA qui encadrent les enfants pendant les Centre de Vacances et de loisirs
- les agents d'accueil et les animateurs du livre (bibliothèques et médiathèques)
- les agents d'accueil et les conseillers en insertion des SAO (PE, ML, ADI)
- les agents d'accueil des CCAS et des Centres Sociaux
- les Adultes Relais LCI, les étudiants de l'AREV, les guichetiers de La Poste.

En règle générale, le déploiement de ces actions d'accompagnement et/ou de professionnalisation des opérateurs précéderont la mise en œuvre des étapes de terrain

Plus de professionnalisation des acteurs

Echanges de pratiques avec les formateurs pour :

- Susciter l'envie de se former chez les stagiaires en expérimentant de nouvelles approches, par exemple en alliant la LCI au projet de vie de la personne
- S'approprier d'autres outils pédagogiques
- Faciliter la gestion du rapport individuel formateur/apprenant
- Analyser les besoins de formation: celle-ci doit tenir compte des acquis des personnes illettrées qui ont mis en place des stratégies de contournement
- Consolider un Module « Savoir- Etre »

Echanges de pratiques avec les acteurs du repérage et de l'orientation pour :

- Susciter la motivation de celui qui oriente
- Mieux utiliser OISI
- Organiser le suivi et le tutorat des bénéficiaires

Partenariat à mobiliser pour la mise en œuvre de ces préconisations :

CARIF-OREF, DTEFP, Région, Département, Académie, ADI, CAF, OPCA...

Médiathèques, Bibliothèques, CCAS, Centres sociaux, AREV, La Poste, Adultes Relais LCI, les OF en lice, les SAO (PE, ML, ADI)

Indicateurs :

- Indicateurs d'aide à la gouvernance :

Nombre d'animations des instances de gouvernance (COPIL plénier, COPIL restreint, Comités Techniques...)

- Indicateurs d'accompagnement des opérateurs

Nombre d'animations (ateliers thématiques, échanges de pratiques, aide à la professionnalisation, ressourcement pédagogique)

2.5 Fiche projet ANLCI (représentée en région Réunion par son chargé de Mission régionale ANLCI)

A travers son représentant en région l'ANLCL fournit différents moyens et leviers pour :

Mesurer l'illettrisme pour mieux connaître les personnes concernées et offrir aux décideurs une vision claire des besoins

*L'ANLCL est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCL)*

Information et Vie Quotidienne (IVQ)

Une enquête a été réalisée en partenariat avec l'INSEE sur un échantillon de 10.000 personnes âgées de 18 à 65 ans basée sur des tests objectifs de performance des personnes en lecture, écriture, calcul (module de test produit par l'ANLCL). L'enquête IVQ a été conduite en 2004-2005. Le chiffre global : 3.100.000 a été fourni en 2006. L'ANLCL a ensuite exploité l'échantillon de 10.000 personnes pour pouvoir fournir des informations détaillées sur les personnes concernées : lieu de vie, âge, activité professionnelle, langue parlée à la maison dans l'enfance. Ces données ont été disponibles dès 2006. L'enquête IVQ a également été régionalisée à La Réunion avec le soutien de l'ANLCL.

L'outil Evado : un logiciel d'évaluation des situations d'illettrisme utilisable sur internet

L'année 2010 a vu la fin de la période de mise au point et d'expérimentation de l'outil d'évaluation à distance EVADO qui permet entre autres une évaluation compatible avec l'enquête nationale IVQ. Les deux partenaires que sont le CNFPT et SPR (fondation des caisses d'épargne) ont contribué par leur travail d'expérimentation à relever les points encore perfectibles de l'outil.

Doter les régiments du service militaire adapté (RSMA) des régions d'Outre-mer d'outils de mesure

Dans le cadre des travaux du forum des pratiques, il a été constaté que l'ANLCL pouvait apporter son appui pour accompagner les SMA dans la détection et l'accompagnement des jeunes en situation d'illettrisme.

Suite à l'intervention de l'ANLCL auprès du commandement du service militaire adapté, une convention a été signée le 23 mars 2010. L'ANLCL a aussi pris en charge la venue de formateurs du SMA de Guadeloupe et de La Réunion à la rencontre nationale du 5 au 7 mai 2010. Et actuellement, elle apporte son expertise à la mise en place d'une action spécifique de lutte contre l'illettrisme au sein du GSMA de Nouvelle Calédonie.

En décembre 2010, l'ANLCL a remis un nouveau test de détection au SMA qui sera mis en œuvre à La Réunion très prochainement.

Organiser : coordonner les décisions et les actions sur les territoires et évaluer les impacts des politiques

L'ANLCI fédère et optimise les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCI)

L'ANLCI a construit une méthode de travail qui permet au niveau régional sous l'autorité des Préfets de région de concevoir et de mettre en œuvre des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme après avoir élaboré un diagnostic des besoins, défini des objectifs stratégiques en référence aux besoins clairement identifiés, et formalisé des programmes d'action pluriannuels avec des indicateurs de suivi des réalisations. La mise en œuvre de cette méthode s'est concrétisée par l'implication de tous les acteurs potentiels : pouvoirs publics nationaux et territoriaux, partenaires sociaux, entreprises, société civile, en mettant un accent particulier sur le rôle des Rectorats au titre de la prévention de l'illettrisme et conclusion d'accords avec de grands partenaires : ligue de l'enseignement en 2006, Afev en 2007.

Les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Depuis quelques mois, les régions élaborent la deuxième génération des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ces plans ont déjà été renouvelés pour les régions Picardie, Limousin et Alsace.

On constate une meilleure prise en compte sur les territoires de la question du suivi et de l'évaluation avec notamment un travail spécifique en région Haute-Normandie et Limousin.

La mise à disposition auprès des Préfets de région, des Conseils Régionaux et des autres partenaires d'un guide méthodologique pour élaborer, suivre et évaluer les plans régionaux qui a été diffusé aux Préfets de région

L'ANLCI a professionnalisé son réseau de chargés de mission régionaux et nationaux aux questions d'évaluation avec pour objectif que cette dimension évaluative soit mieux prise en compte dans l'élaboration et le suivi des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'objectif est que l'ensemble des plans régionaux de la deuxième génération soient évalués. Ce cycle de cinq jours de formation a été complété par la mise à disposition auprès des chargés de mission d'un guide méthodologique pour élaborer, suivre et évaluer les plans régionaux.

L'évaluation des impacts des actions de formation de base proposées aux salariés

En 2008-2009, l'accent a été mis sur l'évaluation des effets des politiques orientées vers les salariés les plus fragiles. Deux démarches d'évaluation ont été réalisées en lien avec l'ANLCI. La première a concerné les salariés des PME et a été conduite en lien avec l'AGEFOS-PME. La seconde a porté sur les métiers du service à la personne en lien avec UNIFORMATION et a été réalisée avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Il faut aussi souligner qu'une troisième démarche d'évaluation a été initiée par le Fonds unique de péréquation sur ses engagements financiers contre l'illettrisme. Les résultats ont été communiqués à l'ANLCI : 33 millions d'euros entre 2006 et 2008, 926.550 heures de formation pour 8.394 salariés dans 2.107 entreprises par 558 organismes de formation.

L'expérimentation des Actions Educatives Familiales, AEF

Par ailleurs, dans le cadre des expérimentations sociales qu'elle conduit en lien avec le ministère chargé des solidarités actives, l'ANLCI a étendu l'évaluation au champ de la prévention de l'illettrisme. En s'appuyant sur l'analyse des Actions Educatives Familiales,

l'ANLCl a mis en évidence des liens entre actions de lutte contre l'illettrisme proposées à des parents et prévention de l'illettrisme chez leurs enfants. En répondant à la fin de l'année 2007 au premier appel à projet du Haut commissariat aux solidarités actives, l'ANLCl a eu la possibilité d'éprouver dans un cadre bien défini, celui de l'expérimentation sociale, sa méthode de travail qui consiste, à partir d'analyses d'actions, d'en tirer les bonnes leçons pour en faire ensuite profiter le plus grand nombre. C'est en passant de l'observation de pratiques avec l'appui de spécialistes de l'évaluation et en confrontant les données recueillies qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de définir avec une partie de nos administrateurs et de nos partenaires du comité consultatif un véritable cadre national des actions éducatives familiales, actions qui rappellent le permettent simultanément à des adultes parents de renouer avec les apprentissages et à leurs propres enfants de s'installer dans un climat plus favorable à la réussite scolaire.

Les conséquences de la mise en œuvre des AEF

Avec la mise en œuvre de l'expérimentation sociale Actions Educatives Familiales, la légitimité de l'ANLCl à intervenir sur des champs où sa place était encore à trouver, notamment sur celui des politiques enfance/familles, a été reconnue. Ainsi l'ANLCl est depuis cette année membre de droit du comité de pilotage nationale des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

L'ANLCl a signé avec la CNAF une convention portant sur l'expérimentation Actions Educatives Familiales en 2009 et a été auditionnée dans le cadre des états généraux de l'enfance. Par ailleurs, le décret instituant le Comité national de soutien à la parentalité fait apparaître l'ANLCl comme membre de droit aux côtés des cinq représentants de l'Etat.

Apprentissage et savoirs de base

En 2009, l'ANLCl a répondu à l'appel à projet sur les expérimentations portées par le Haut Commissariat à la Jeunesse. L'objectif principal de l'expérimentation est de mettre en place des solutions pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage. Il s'agit de mettre à la disposition de tous, les conditions et les clés de réussite et de traçabilité pour éclairer les décideurs publics : à quel moment faut-il agir ? Avant ? Pendant l'apprentissage ? Où faut-il agir ? Comment ?

Ce projet piloté par l'ANLCl repose sur un partenariat avec les Conseils régionaux d'Ile de France, de Provence Alpes Côte d'Azur, de Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon, Martinique et le CEREQ ainsi que le ministère de l'agriculture et de l'éducation nationale. Une déclinaison a été proposée aux CFA agricoles de la Réunion.

Organiser des partenariats pour prévenir l'illettrisme, démultiplier l'action auprès des familles et des salariés en situation d'illettrisme

1) Convention entre le Ministère de l'Education nationale et l'ANLCl pour développer la prévention de l'illettrisme

La convention qui a été signée entre le Ministre de l'Education nationale, Luc CHATEL et l'ANLCl au salon du livre le 29 mars 2010 est l'aboutissement formalisé de nos efforts mutuels pour optimiser dans la durée de nombreuses coopérations. L'implication effective de l'Education nationale dans les ateliers régionaux et les rencontres régionales du Forum permanent des pratiques ainsi que dans le comité national de pilotage de l'expérimentation Actions Educatives Familiales ont servi d'impulsion. Cette convention facilitera la mise à disposition d'informations auprès des cadres de l'éducation nationale et la mise en place d'actions de prévention ainsi que leurs valorisations.

Cette convention se traduit notamment par la mise en place d'assises académiques en partenariat avec l'ANLCL. Organisées dans chaque académie à la demande du ministre, dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme et du goût de la lecture, ces assises académiques sont l'occasion de définir les stratégies de prévention et de lutte contre ce phénomène qui touche 3,1 millions d'adultes en France et de mieux articuler l'action de l'Éducation nationale avec celle des autres services de l'État, des entreprises comme des acteurs associatifs.

Une convention avec l'Institut National de la Recherche Pédagogique a été signée en juin 2010 dans le but de développer l'action relative à la prévention de l'illettrisme en matière de recherche, expertise et création de ressources à destination des acteurs de l'Éducation nationale.

2) Les accords cadres avec de grands réseaux de l'éducation

Après un premier accord partenarial, avec la ligue de l'enseignement en 2006, l'ANLCL poursuit cette démarche de partenariats renforcés en signant des accords cadres avec l'Association de la Fondation des étudiants pour la ville (AFEV), l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et le réseau « Quand les livres relient ». Ces accords cadres permettent de s'appuyer durablement sur des réseaux bien informés qui relaient et démultiplient les différentes démarches de l'Agence notamment à La Réunion. Ces partenariats sont autant de leviers pour l'efficacité des actions au bénéfice des personnes.

3) Une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme par les conseillers Pôle emploi

Une convention entre le Secrétaire d'Etat à l'emploi, l'ANLCL et Pôle Emploi a été signée le 4 février 2010 au Havre prévoyant la sensibilisation des conseillers Pôle Emploi sur le repérage de demandeurs d'emploi potentiellement en situation d'illettrisme, leur permettant de les orienter vers des dispositifs adaptés. Au vu des données communiquées par l'ANLCL, l'accent a été mis sur la nécessité de lutter contre l'illettrisme dans le monde du travail. Par l'intermédiaire de son réseau de chargés de mission régionaux et des centres ressources illettrisme, l'ANLCL accompagne et outille les délégations régionales de Pôle emploi dans les démarches de sensibilisation des conseillers Pôle emploi qu'elles initient.

4) La multiplication des accords cadres pour développer la formation de base des salariés et des agents des collectivités territoriales

L'ANLCL a ainsi signé et mis en œuvre des accords cadres avec l'AGEFOS-PME (PME, interprofessionnel), Habitat-Formation (acteurs de la ville), l'OPCAMS (artisanat et métiers de services), le FAF TT (travail temporaire), UNIFAF (branche sanitaire, sociale et médico sociale à but non lucratif), UNIFORMATION (acteurs de l'économie sociale), le Groupement des acteurs du développement des compétences (GARF), la branche du Commerce de gros, le FAFIH (Industrie Hôtelière), le FAFSEA (Agriculture), le GFC-BTP (bâtiment et travaux publics), OPCALIA (interprofessionnel). Si l'on prend en compte le partenariat renforcé avec le FAF Propreté et AGEFAFORIA, membres fondateurs de l'ANLCL et le partenariat déjà engagé mais non encore formalisé avec le FORTHAC (textile), FORMAHP (hospitalisation privée), FORCEMAT (matériaux de construction), le FORCO (distribution), l'OPCA Transport et l'OPCA CGM (édition) cela porte à 19 le nombre d'OPCA partenaires de l'ANLCL.

Le nombre de salariés formés dans le prolongement des accords cadres conclus entre l'ANLCL, les OPCA et le CNFPT s'établissait à 3.307 en 2006. En 2007, il s'élevait à 7.415 pour atteindre 10.495 salariés et agents des collectivités locales en 2008 soit un triplement en trois ans. Ce travail de mobilisation des partenaires sociaux a donc entraîné la formation de 21.217 salariés et agents des collectivités territoriales. L'ANLCL a joué un rôle important dans la sensibilisation des partenaires sociaux, la formation des conseillers des OPCA et la mise à disposition d'outils,

de ressources locales et d'informations sur l'offre de formation. Elle a aussi apporté un appui dans la construction des plans d'action contre l'illettrisme des OPCA en apportant un concours dans la rédaction de cahiers des charges (pour l'achat de formation et pour l'évaluation).

La préparation et la mise en œuvre des décisions qui ont fait suite aux Etats Généraux de l'Outre Mer

A la suite des Etats généraux de l'Outre-mer, l'ANLCI a travaillé en collaboration étroite avec les services du Ministère de l'Outre Mer à la préparation des travaux du Conseil interministériel pour l'Outre mer. Une série de mesures concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme ont été rendues publiques le 6 novembre 2009. Pour réduire de moitié en cinq ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en outre-mer et celui de la métropole, il est préconisé de construire des plans d'action en prenant appui sur les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme impulsés par l'ANLCI et de mettre en place l'enquête IVQ en Guyane et à Mayotte. La désignation d'un Sous préfet chargé des questions de cohésion sociale devrait permettre d'améliorer la gouvernance des plans d'action. Il est aussi proposé de généraliser les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du forum permanent des pratiques. L'ANLCI a aussi été associée par la délégation générale à l'Outre Mer à la préparation d'une circulaire du Premier ministre qui sera diffusée début juin aux préfets des régions d'Outre Mer.

Dans le prolongement de la rencontre nationale du Forum, Madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre chargée de l'Outre-mer a reçu la directrice et les chargés de mission régionaux de l'ANLCI des régions d'Outre-mer. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre effective des mesures présentées le 6 novembre 2009 : réaliser un diagnostic de la situation, renforcer la gouvernance de la lutte contre l'illettrisme et mettre en place des plans d'actions pluriannuels couvrant la prévention et l'action en direction des adultes en s'appuyant sur les plans régionaux de l'ANLCI.

Madame Marie-Luce PENCHARD a souligné la nécessité d'une action concertée et interministérielle et insisté sur le rôle facilitateur que joueront les Sous Préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse, chargés de coordonner les politiques de cohésion sociale territorialisée et qui viennent d'être nommés dans les régions d'outre-mer. Les chargés de mission régionaux de l'ANLCI apporteront leur concours à l'action des Sous préfets à la cohésion sociale.

Outiller, valoriser et faire connaître ce qui marche pour permettre à la prévention et la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle

*L'ANLCI **accompagne et aide** les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCI)*

L'élaboration, la diffusion et l'utilisation par les OPCA et le CNFPT du référentiel des compétences clés en situation professionnelle

En mars 2009, l'ANLCI a mis à disposition de tous ceux qui souhaitent mettre en œuvre plus efficacement et plus rapidement des formations de base adaptées aux besoins des entreprises, un référentiel des compétences clés en situation professionnelle permettant de parler un langage commun et ayant une visée plus opérationnelle que les outils déjà mis à disposition. Cet outil est d'ores et déjà utilisé par plusieurs plates-formes de positionnement des personnes en situation d'illettrisme. Il est aussi utilisé par une dizaine d'OPCA (Propreté, Bâtiment et travaux publics, Textile, Matériaux de construction, Economie sociale, Sanitaire et médico social, Agro alimentaire, Hôtellerie-Restaurant, interprofessionnel, fonction publique territoriale) pour faciliter l'accès des salariés en situation d'illettrisme au premier niveau de qualification reconnu par la branche (CQP) et par les délégations régionales du CNFPT.

L'ingénierie de formation à l'utilisation du RCCSP est diffusée gratuitement par l'ANLCI. Un partenariat a été noué avec le Centre info qui propose désormais des sessions de formation sur le référentiel.

Enfin, le rapport de Vincent MERLE sur la Validation des Acquis de l'Expérience remis en décembre 2008 aux pouvoirs publics, cite le RCCSP comme « une aide au positionnement visant à faciliter les démarches de construction de parcours professionnels, en formation et en entreprise ». Le rapport remis par Jean-Marie MARX sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en janvier 2010 aux pouvoirs publics se réfère au RCCSP pour la définition des compétences clés en situation professionnelle et propose de développer les actions déjà menées dans différentes branches au profit des demandeurs d'emploi. Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi « illettrisme et emploi » communiqué le 30 novembre 2010 dresse une série de propositions porteuses de forts développements. Elles concernent la mobilisation des décideurs, la mise en place d'actions non stigmatisantes, la qualité de l'offre de formation. Le Conseil d'orientation pour l'emploi propose de diffuser largement le référentiel des compétences clés en situation professionnelle.

L'élaboration et la diffusion de la mallette « l'illettrisme dans les collectivités territoriales, en parler et agir »

Pour amplifier le nombre des formations de base destinées aux agents des collectivités locales, le CNFPT et l'ANLCI ont élaboré conjointement une mallette à l'usage des élus et des responsables des ressources humaines des collectivités. Le Directeur général du CNFPT a réaffirmé fin mai 2010 la volonté du Centre de développer et de renforcer les liens entre les Directions régionales du CNFPT et l'ANLCI pour poursuivre l'amplification des actions de lutte contre l'illettrisme.

Faire connaître ce qui marche à ceux qui se demandent comment faire : le Forum permanent des pratiques

Le déploiement du Forum en régions

La préparation de la 3^{ème} phase du Forum permanent des pratiques a été lancée dès avril 2008. A partir des résultats et enseignements tirés des deux premières phases, une démarche qualité comportant des critères minimaux d'identification et de reconnaissance de bonnes pratiques a été proposée par l'ANLCI et formalisée dans un cahier des charges. Pour aller plus loin et au plus près du terrain, plusieurs innovations ont été introduites dans le processus du Forum en régions. L'équipe nationale et les chargés de mission régionaux se sont employés à choisir une pratique pertinente à analyser dans l'un des domaines thématiques prioritaires retenus (la prévention de l'illettrisme, l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation d'illettrisme).

En 2009, le Forum s'est déployé dans toutes les régions. Pour la première fois, cinq ou six structures d'intervention par région ont été impliquées en déléguant un praticien pour participer au parcours de 9 journées d'atelier régional de formation-action. Elles ont aussi accueilli cet atelier lors des journées porte-ouvertes et participé aux rencontres départementales organisées en région. Animé par un expert, ce processus régional a permis d'analyser les actions exemplaires retenues et de produire un « kit du praticien » qui a été diffusé lors de la rencontre régionale. Boîte à outils au service des décideurs et des praticiens, les kits produits constituent une vaste base de ressources mutualisées à exploiter en formation et démultiplication des actions réussies.

« Pratique des centres académiques de lecture et d'écriture pour les élèves en difficulté » pratique choisie par l'ANLCI à la Réunion :

Les centres académiques de lecture et d'écriture implantés à la Réunion accompagnent les actions scolaires à deux niveaux : prévention des difficultés et contribution au développement des compétences des élèves. Ils sont également lieux d'échange de pratiques, lieux de réflexion et d'enrichissement professionnel pour les enseignants.

Ils sont destinés aux élèves de 5 à 18 ans, élèves du deuxième et troisième cycle de l'école élémentaire, des collèges et des lycées professionnels (élèves dont le rapport à la lecture et l'écriture est encore fragile, élèves en grande difficulté et plus particulièrement ceux des dispositifs d'aide mis en place dans les établissements).

L'atelier régional du Forum permanent des pratiques a pu mettre au jour un certain nombre d'éléments de réussite dans cette pratique, qui ont permis à des enfants, des jeunes, d'entrer dans l'écrit mais aussi de transformer leur rapport à l'apprendre scolaire. Les manières d'interagir dans les CALE permettent aussi à des enseignants de se former en observant leurs élèves et en analysant les pratiques professionnelles mises en œuvre dans les centres.

Il pourrait être décliné à la Réunion le dispositif « Ecole des Parents » analysé dans le cadre du forum des pratiques à Mayotte. L'objectif est de redonner une place aux parents en situation d'illettrisme dans l'éducation de leurs enfants, afin d'acquérir les savoirs de base.

Professionnalisation des acteurs de la formation de base

Un guide pratique sur la professionnalisation des acteurs de la formation de base a été publié par l'ANLCI en 2008. En s'appuyant sur les contributions recueillies lors des travaux réalisés dans le cadre du Forum, il vise à améliorer la connaissance des diverses modalités de professionnalisation et à rendre lisible l'offre de formation initiale et continue proposée aux acteurs. Une cartographie nationale de cette offre a été réalisée en 2009 dont la publication en ligne est prévue en 2010.

Des travaux préparatoires à l'élaboration d'un référentiel du métier du formateur en formation de base sont en cours depuis 2008 en collaboration avec l'AFPA et des membres du comité scientifique de l'agence. Une étude préalable a été réalisée en 2009 par l'INMF et présentée aux responsables d'organismes de formation de formateurs lors de la rencontre annuelle organisée par l'ANLCI en juin 2009. Ce projet a été également présenté à des représentants syndicaux d'organismes de formation continue.

La mise à disposition des ressources sur le site de l'ANLCI et le lancement d'ANLCI Magazine : www.anlci.gouv.fr

Toutes les productions sur les champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention dès la petite enfance, action en direction des jeunes, actions en direction des adultes, des salariés sont disponibles sur un espace spécifique du site de l'agence. Le journal d'information de l'ANLCI bénéficie d'une nouvelle maquette (transformation d'ANLCI Infos en ANLCI Magazine) et d'une plus grande diffusion en version électronique largement relayée par les membres des instances de l'ANLCI, utilisée par la presse et en version papier.

Contacts au niveau national selon les dossiers

- Hervé FERNANDEZ, Formation de base en entreprise - herve.fernandez@anlci.fr
- Jean-Pierre JEANTHEAU, Mesure et statistiques - jean-pierre.jeantheau@anlci.fr
- Elie MAROUN, Responsable du Forum permanent des pratiques ; Dossiers spécifiques : Mutualisation, Professionnalisation, TIC et FOAD - elie.maroun@anlci.fr
- Emmanuelle UNAL, Animation territoriale, évaluation ; Dossiers spécifiques : apprentissage et bénévolat - emmanuelle.unal@anlci.fr
- Armelle DELAMPLE, Système d'information, collecte de données nationales et régionales, armelle.delample@anlci.fr
- Virginie LAMONTAGNE, Information et communication (dont journal trimestriel, site internet, ...) virginie.lamontagne@anlci.fr

ANNEXE

PROPOSITON DE TABLEAU DE BORD

| | | | | | |
|------------------|---|--|--|--|--|
| | Réduire l'écart entre l'Outre-mer et la métropole en matière d'illettrisme d'au moins de moitié en 5 ans | | | | |
| Objectif général | une réduction annuelle d'environ 5 000 personnes « sorties de l'illettrisme » | | | | |
| Soit | | | | | |
| Sous-objectif 1 | en matière de prévention , une diminution régulière d'au moins 50 % du nombre de jeunes repérés en difficulté lors des différentes phases d'évaluation de l'Education nationale et du Service national – Journée d' Appel de Préparation à la Défense | | | | |
| Sous objectif 2 | en matière de lutte , une augmentation régulière d'au moins 50 % des effectifs sortis de la situation d'illettrisme, au travers des différentes actions d'accompagnement-formation mises en œuvre et dont les résultats sont dûment évalués | | | | |

INDICATEURS DE REALISATION ANNUELS

| Champ | Dispositifs et actions | Pilote | Référent | Budget prévisionnel | Publics cibles touchés | Partenaires financiers |
|-------------------|-----------------------------------|-------------|---------------------------|---------------------|--|------------------------|
| PREVENTION | | Académie | Catherine FRIZZA-THIBAULT | | Jeunes scolarisés repérés par JDC et élèves 12-16ans | |
| | | Département | Marlène PRIANON | | Très jeunes enfants 2-6 ans (Diag PMI, Méd scol) | |
| | | CAF | Frédéric TURBLIN | | | |
| | Actions Accompagnement | | | | | |
| | | Université | GV STAUDACHER | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| LUTTE | | DTEFP | Sylvie SAM-LONG | | Jeunes sortis du système Scolaire repérés par JDC et DE minima sociaux | Pôle Emploi ? |

| | | | | | |
|--------------|----------------|-----------------------|--|--|---------------|
| | Région | Expédite CERNEAUX | | Jeunes sortis du système Scolaire repérés par JDC et DE minima sociaux | Pôle Emploi ? |
| | ADI | Marc PAOLI | | DE minima sociaux | Pôle Emploi ? |
| | OPCALIA | Laurent GAUTRON | | Salariés Entreprise | |
| | ARFOBAT | Adrien BOISEDU | | Salariés Entreprise | |
| | AGEFOS- PME | Brice VIRGINIUS | | Salariés Entreprise | |
| | CNFPT | Françoise TOMASINI | | Salariés Entreprise | |
| | Université | GV STAUDACHER | | | |
| | La Poste | Brigitte DULLUL | | | |
| | DRIV | ? | | | |
| | Pôle Emploi | Bernard DIJOUX | | | |
| TOTAL | | | | | |

INDICATEURS DE RESULTATS ANNUELS

| Champ | Dispositifs et actions | Pilote | Référent | Indicateurs quantitatifs | Indicateurs qualitatifs | Impact sur l'obj du Plan |
|-------------------|-----------------------------------|-------------|--------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| PREVENTION | | Académie | Catherine FRIZZA-T | | | |
| | | Département | Marlène PRIANON | | | |
| | | CAF | Frédéric TURBLIN | | | |
| | Actions Accompagnement | | | | | |
| | | Université | GV STAUDACHER | | | |

| | | | | | | |
|--------------|--|----------------|-----------------------|--|--|--|
| | | | | | | |
| | | DTEFP | Sylvie SAM-LONG | | | |
| | | Région | Expédite CERNEAUX | | | |
| | | ADI | Marc PAOLI | | | |
| | | | | | | |
| | | OPCALIA | Laurent GAUTRON | | | |
| | | ARFOBAT | Adrien BOISEDU | | | |
| | | AGEFOS- PME | Brice VIRGINIUS | | | |
| | | CNFPT | Françoise TOMASINI | | | |
| | | | | | | |
| | | Université | GV STAUDACHER | | | |
| | | La Poste | Brigitte DULLUL | | | |
| | | DRIV | ? | | | |
| | | Pôle Emploi | Bernard DIJOUX | | | |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | |